

CCAS DE GRENOBLE



COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2021  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
30 JUIN 2022



DASPE



DASPA



DASLPP



Ressources

## Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble





<b>1. Présentation des grands équilibres</b>	<b>p. 1</b>
<b>1.1 Les spécificités du budget du CCAS</b>	<b>p. 2</b>
<b>1.2 Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes</b>	<b>p. 9</b>
<b>1.3 Relations financières Ville / CCAS</b>	<b>p. 23</b>
<b>2. Présentation par politiques d'action sociale</b>	<b>p. 27</b>
<b>2.1 Présentation consolidée par budget</b>	<b>p. 29</b>
<b>2.2 La politique sociale de la Petite Enfance</b>	<b>p. 33</b>
<b>2.3 La politique sociale des Personnes Agées</b>	<b>p. 35</b>
<b>2.4 La politique sociale de la Lutte contre la Pauvreté et la Précarité</b>	<b>p. 37</b>
<b>3. Présentation détaillée par Direction</b>	<b>p. 39</b>
<b>3.1 La Direction d'Action Sociale Petite Enfance (DASPE)</b>	<b>p. 40</b>
<b>3.1.1 Focus sur les recettes de la Petite Enfance</b>	<b>p. 43</b>
<b>3.1.2 Budget de direction</b>	<b>p. 49</b>
<b>3.1.3 Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant</b>	<b>p. 52</b>
<b>3.1.4 Les Relais Petite Enfance</b>	<b>p. 56</b>
<b>3.1.5 Le Pôle Accueil Petite Enfance et le Pôle Médecins Psychologues</b>	<b>p. 59</b>

<b>3.2 La Direction d'Action Sociale Personnes Agées (DASPA)</b>	<b>p. 61</b>
<b>3.2.1 Budget de direction</b>	<b>p. 62</b>
<b>3.2.2 Pôle Accueil, Accompagnement Social des Personnes Agées</b>	<b>p. 64</b>
<b>3.2.3 Pôle Autonomie et Veille sociale</b>	<b>p. 65</b>
<b>3.2.4 Pôle Dépendance et Soins</b>	<b>p. 83</b>
<b>3.3 La Direction d'action sociale Lutte contre la pauvreté et la précarité (DASLPP)</b>	<b>p.116</b>
<b>3.3.1 Budget de direction</b>	<b>p.118</b>
<b>3.3.2 Pôle Accueil, Accès aux droits, Accompagnement</b>	<b>p.121</b>
<b>3.3.3 Pôle Hébergement et Santé</b>	<b>p.129</b>
<b>3.4 Les Ressources</b>	<b>p.150</b>
<b>3.4.1 Synthèse du Fonctionnement des Directions Ressources</b>	<b>p.151</b>
<b>3.4.2 La Direction des Finances et de l'Administration Générale</b>	<b>p.154</b>
<b>3.4.3 La Direction des Ressources Humaines</b>	<b>p.158</b>
<b>3.4.4 La Direction Générale</b>	<b>p.160</b>
<b>3.4.5 La Direction Communication Information Documentaire et Partenariats</b>	<b>p.162</b>
<b>3.4.6 L'ex Direction des Affaires Techniques et Programmes</b>	<b>p.163</b>
<b>3.4.7 L'ex Direction d'Action Sociale Territorialisée</b>	<b>p.164</b>
<b>3.4.8 Synthèse de l'Investissement des Directions Ressources</b>	<b>p.165</b>
<b>4. L'investissement</b>	<b>p.166</b>
<b>4.1 Dépenses et recettes d'investissement tous budgets confondus</b>	<b>p.167</b>
<b>4.2 Principales opérations d'investissement</b>	<b>p.173</b>
<b>4.3 Subventions d'investissement</b>	<b>p.175</b>
<b>4.4 L'endettement</b>	<b>p.177</b>





### 1.1.1 LE CYCLE BUDGÉTAIRE

L'exercice comptable est la période délimitée retenue en comptabilité pour calculer le résultat.

Un exercice comptable débute par un cycle de préparation budgétaire les six derniers mois N-1.

La période d'exercice comptable proprement dite se déroule sur les 12 mois d'une année civile. Elle se termine par la production et la présentation des résultats lors de la première partie de l'année N+1 (compte administratif).

Le cycle budgétaire N+1 débute par l'analyse du Compte administratif N-1 pour se projeter dans la préparation budgétaire.

L'ensemble des travaux préparatoires et de réalisation poursuit deux objectifs principaux : la transparence et la fiabilité.

La formalisation de la note de cadrage de la préparation budgétaire 2021 s'était appuyée sur des échanges préparatoires avec les directeurs.

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), puis le vote du budget primitif 2021, avaient clos les étapes de préparation budgétaire.

Les états financiers (bilan, compte de résultat et d'annexes) sont établis selon les dispositions de l'article L.3312-1 du CGCT, amenant à présenter au vote les comptes administratifs 2021 à la séance du Conseil d'Administration du 30 juin 2022.



## 1.1.2 LA PRÉSENTATION ET LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le budget principal du CCAS suit l'instruction M14. Cette nomenclature budgétaire et comptable s'applique aux communes et à leurs services publics à caractère administratif, aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale, aux caisses des écoles et aux établissements publics de coopération intercommunale. Mise en œuvre en 1997, elle a été simplifiée en 2006. Elle s'appuie sur le plan comptable général de 1999.

Lorsque le CCAS est gestionnaire d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux relevant de la loi du 2 janvier 2002 et faisant l'objet d'une tarification fixée par une autorité extérieure (Conseil Départemental, ARS, CAF,...), il est tenu d'individualiser la gestion de l'activité concernée dans un budget annexe, rattaché au budget principal (M14), présenté selon la nomenclature spécifique M22.

Ces budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. La nomenclature M22 a fait l'objet de nombreuses modifications ces deux dernières années avec l'apparition des Etats Prévisionnels de Recettes et de Dépenses (EPRD) se substituant aux budgets primitifs des EHPAD. Ces modifications font l'objet d'un focus ci-après.

Les budgets comportent deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature M14 ou M22. Il est voté au niveau du chapitre.

Les comptes administratifs constatent les résultats de l'exercice, pour chaque budget et pour chacune des sections. Ils sont présentés au vote du Conseil d'Administration pour approbation de leur bonne exécution dans le cadre des budgets votés.

## 1.1.3 FOCUS SUR LES ÉTATS PRÉVISIONNELS DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD)

Les budgets des EHPAD sont ici présentés sous le même modèle que les autres budgets par soucis de cohérence et compréhension, bien qu'établis sous la forme EPRD depuis 4 ans. La mise en place de cette réforme accompagnant les nouvelles modalités de financement de la part des autorités de tarification méritent quelques explications.

L'EPRD est conçu de façon à permettre la lecture et l'orientation des choix budgétaires à partir de deux indicateurs principaux :

- La Capacité d'Autofinancement (CAF, ou IAF pour insuffisance d'autofinancement), qui est égale à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de la section de fonctionnement. Les opérations d'ordre (ex : dotations aux amortissements) n'intègrent donc pas la détermination de cet indicateur. La CAF permet de déterminer le flux potentiel de trésorerie généré par la section de fonctionnement. De chaque exercice comptable résulte donc une CAF (ou IAF) propre.
- Le Fonds de Roulement (FR) qui permet de déterminer l'équilibre global de la structure financière, correspond au solde de l'ensemble des ressources mises à disposition pour une durée à moyen et long terme (ex : apports, emprunts, subventions d'investissement, réserves, résultats des années antérieures...) et est destiné à financer les investissements en biens durables. Un FR positif permet de financer le besoin en fonds de roulement et, éventuellement, d'affecter le reliquat en

trésorerie. Il évolue lors de chaque exercice par un apport ou un prélèvement sur ce fonds de roulement qui vient le diminuer ou l'augmenter.

Dans la présentation EPRD, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP) aboutit à une variation du FR. Le TFP présente les variations des éléments de l'actif immobilisé ainsi que celles des ressources à long terme. S'il rappelle la section d'investissement habituelle, les différences sont notables :

- Les ressources (recettes) du TFP sont composées principalement de l'augmentation des capitaux propres (dotations, réserves, subventions...), des emprunts à contracter durant l'exercice, des produits de cessions d'éléments d'actifs et le cas échéant de la CAF (capacité d'autofinancement) prévisionnelle de l'exercice,
- Les recettes d'ordres issues des dotations aux amortissements de la section de fonctionnement n'apparaissent plus dans les ressources d'investissement, celles-ci étant neutralisées par l'intégration de la CAF (ou l'IAF le cas échéant),
- Les emplois (charges) sont composés des remboursements des dettes financières (capitales), des acquisitions et travaux d'investissement de l'exercice, d'autres emplois divers peu mouvementés (charges à répartir sur plusieurs exercices, annulation de titre sur exercices clos) et, le cas échéant, de l'IAF (insuffisance d'autofinancement) prévisionnelle de l'exercice,
- Les charges d'ordres issues des subventions transférables au compte de résultat (donc en section de fonctionnement) n'apparaissent plus dans les emplois d'investissement, celles-ci étant neutralisées par l'intégration de la CAF (ou l'IAF).

Ainsi, une CAF viendra renforcer des ressources à long terme insuffisantes et/ou faciliter un remboursement d'emprunt. En revanche, une insuffisance d'autofinancement (IAF) viendra grignoter les ressources à long terme destinées à financer les nouveaux investissements.

Ce tableau de financement prévisionnel est systématiquement équilibré soit par un apport au Fonds de Roulement si le solde des variations est positif, soit par un prélèvement au Fonds de Roulement si le solde des variations est négatif.

Il est ainsi possible, au regard du FR de l'année en cours, d'anticiper le niveau du FR de l'année budgétée, par l'apport ou le prélèvement prévisionnel indiqué dans le TFP.

Plusieurs conséquences viennent bousculer certaines opérations comptables :

- Il n'y a plus d'affectation de résultat d'investissement, mais un apport ou un prélèvement sur le FR,
- Les affectations de résultats de la section de fonctionnement en report à nouveau n'apparaissent plus en section de fonctionnement, mais sont intégrées dans le calcul du FR,
- La section de fonctionnement peut être votée en déséquilibre, l'impact de ce choix se lisant dans la CAF dégagée et le FR.

Les amortissements et reprises de subvention en section de fonctionnement deviennent semi-budgétaires. Elles sont comptabilisées uniquement en section de fonctionnement.

Il est d'ailleurs à noter que la signature du CPOM pour les 6 entités concernées engendra à compter de 2022, une analyse financière désormais consolidée, avec une CAF, un TFP uniques notamment. Les financeurs se référeront donc à cette vue consolidée qui lisse les besoins de FR sur les 6 équipements.

Le CA de l'exercice 2021 est pour une dernière fois présenté de manière séparée par équipement.

### 1.1.4 FOCUS SUR LES FLUX CROISÉS ENTRE BUDGETS

Les mouvements entre budgets permettent d'assurer la transparence en inscrivant une dépense ou une recette, sur le budget effectivement impacté par la prestation correspondante ; ils contribuent à augmenter les masses budgétaires sans donner lieu à encaissement, ou décaissement, en trésorerie.

Ces mouvements inter-budgets sont des refacturations de frais supportés par un budget par commodité de gestion. Ils répondent également à une obligation réglementaire d'imputation des frais de siège sur les budgets annexes.

C'est le cas des frais de structure correspondant à un seul bâtiment porté par un seul budget mais hébergeant des services relevant d'autres budgets : pour exemple le service des LAM hébergé dans des locaux de la Résidence autonomie Le Lac.

C'est également le cas de l'affectation d'une partie de la subvention de la Ville de Grenoble aux budgets annexes où un soutien spécifique municipal est souhaité.

#### **Les refacturations inter-budgets (ou refacturations aux budgets annexes) :**

Il s'agit d'un jeu d'écritures en dépenses ou recettes, selon la refacturation, qui impacte le montant global en recettes ainsi que le montant global en dépenses, mais est neutre sur le résultat consolidé de l'ensemble des budgets du CCAS.

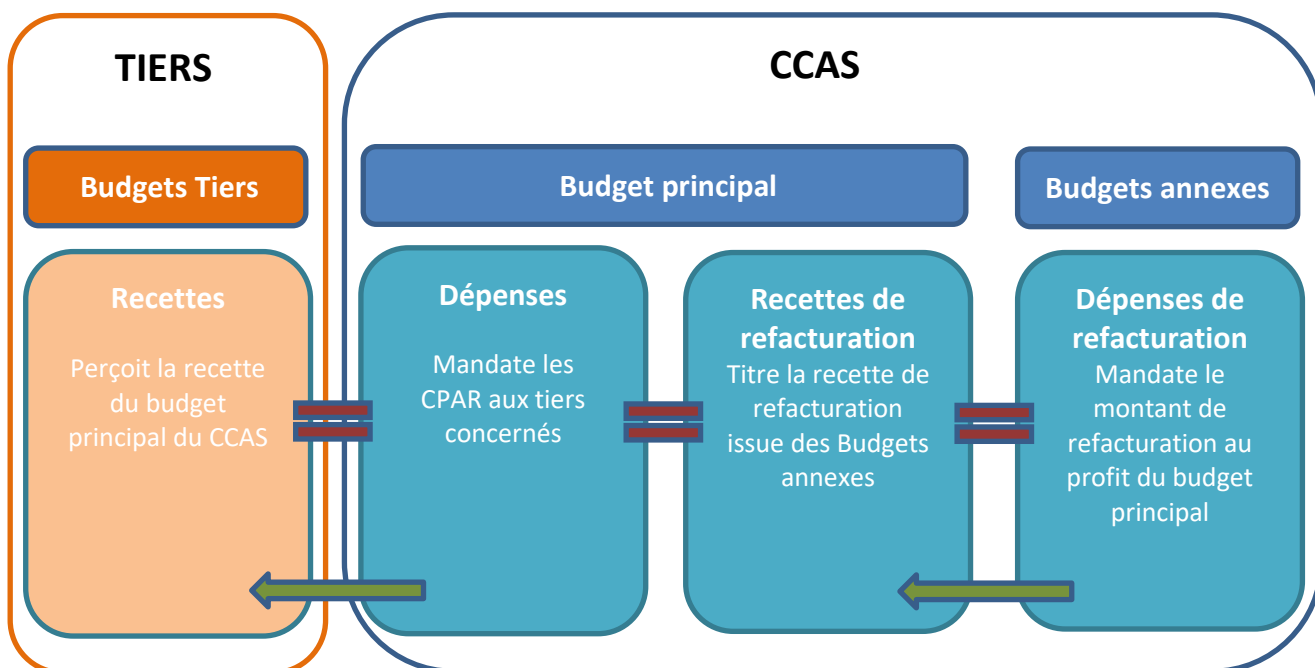
On trouve dans ces refacturations :

- **les frais de fonction support (également appelé « frais de siège ») :** c'est une recette pour le budget principal et une dépense pour les différents budgets annexes. Ils représentent un pourcentage des dépenses, différent selon les budgets annexes ; cette différence s'explique par la consommation des services du Siège du CCAS qui varient en fonction des services ; cette clé de répartition avait été arbitrée en 2016. Ils sont en moyenne de 12,51 % pour ce qui concerne les budgets annexes.
- **les CPAR (charges et produits à répartir) :** c'est également une recette pour le budget des ressources et une dépense pour les budgets annexes. Ces charges concernent essentiellement des charges communes de personnel enregistrées sur le budget principal, mais qui concernent l'ensemble de la masse salariale affectée sur les différents budgets, tels que l'assurance du personnel, les contributions aux mutuelles et au comité social, la participation employeur aux frais de repas ou encore le fonds de compensation du supplément familial.

On compte également au niveau de ces refacturations :

- **Les emplois aidés** en dépenses cette fois sur le budget principal et en recettes sur les budgets annexes. Il s'agit des recettes de l'aide de l'Etat imputées globalement sur le budget principal, qu'on reverse aux budgets annexes ayant payé des personnels sous contrats emplois aidés
- **Les déficits des budgets annexes.** Il s'agit de l'affectation de la part de la subvention Ville correspondante au financement des activités dispensées dans les budgets annexes.



**Exemple de refacturation – les CPAR :**

*Les flux financiers sont illustrés par les flèches vertes.*

Les recettes et dépenses de refacturation sont strictement égales, et n'ont par conséquent aucun impact sur le résultat consolidé de l'ensemble des budgets du CCAS.

Le principe des refacturations permet d'affecter la recette et la dépense au service concerné et ainsi indiquer le budget réel et intégral d'un service.

Natures des refacturations et services concernés – CA 2021		
Natures des refacturations	Services percevant la recette	Services s'acquittant du paiement
CPAR (charges communes de personnel)	Directions ressources	Tous les budgets annexes
Frais de siège	Directions ressources	Tous les budgets annexes
Fourniture de Soins infirmiers	SSIAD	LHSS
Intervention Agent de propreté	SSIAD	DASPE
Refacturation de personnel	CHRS Centre d'accueil intercommunal	IML
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Le Lac	LAM
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Le Lac	LHSS
Mise à disposition des locaux	CHRS Centre d'accueil intercommunal	LHSS
Mise à disposition des locaux	CHRS Henri Tarze	LHSS
Mise à disposition des locaux du Lys Rouge	Directions ressources	Maison des aidants
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Montesquieu	SSIAD Belledonne
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Montesquieu	DASPE
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Les Alpains	Centre d'accueil de jour
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Les Alpains	SSIAD Chartreuse
Mise à disposition des locaux	Résidence autonomie Les Alpains	SSIAD Vercors
Emplois aidés	Ehpad Narvik, Delphinelles, Lucie Pellat, St Bruno	Directions ressources

En 2021, les flux croisés se décomposent notamment de la manière suivante :

1. Les refacturations inter-budgétaires à hauteur de 3 735 846€ équilibrées en dépenses et en recettes pour l'ensemble des budgets
2. Les refacturations de la subvention Ville depuis le budget principal en dépenses vers les budgets annexes : équilibrées pour l'ensemble des budgets à hauteur de 1 980 000€
3. Des refacturations entre le CCAS et la Ville de Grenoble en dépenses à hauteur de 359K€ et en recette de 475K€

### 1.1.5 STRATEGIE D'AFFECTATION DE RESULTAT

#### Concernant la section d'investissement

Le résultat excédentaire ou déficitaire est généralement affecté en report à nouveau sur ce même budget et cela concerne tant le budget principal que les budgets annexes.

**Ainsi, il est proposé d'affecter les résultats d'investissement 2021 en report à nouveau pour l'ensemble des budgets.**

#### Concernant la section de fonctionnement

Une distinction doit être effectuée selon que l'on se situe au niveau d'un budget annexe ou du budget principal.

Néanmoins, un résultat déficitaire, sauf lorsqu'il peut être couvert par une réserve comme cela peut être le cas dans les budgets annexes des ESMS (établissements de santé médico-social) est systématiquement affecté en report à nouveau ; en revanche, lorsqu'un résultat est excédentaire, un choix doit s'opérer selon une stratégie.

*Note : Certains budgets annexes sont impactés par des dépenses refusées. Ces dépenses refusées font suite à des décisions des autorités de tarification, considérant ces dépenses étrangères par leur nature ou par leur importance, à celles qui avaient été envisagées lors de la procédure budgétaire, et qui ne sont pas justifiées par les nécessités de la gestion normale de l'établissement.*

*Ces dépenses refusées se traduisent comptablement par une inscription au bilan du compte de gestion en venant réduire les financements stables, donc les ressources à long terme (au même titre que les capitaux propres ou les dettes à long terme).*

*Sans intervention comptable de la part du gestionnaire, ces charges demeurent et affectent le cycle de financement des ressources durables. Un cycle de financement dont les ressources à long terme sont insuffisantes met en péril la capacité de l'institution à assurer une soutenabilité financière et de fait sa pérennité.*

*Dans le cadre de la signature du CPOM EHPAD-SSIAD-CDJ qui sera signé en 2022, des négociations ont été entamées avec les financeurs pour solder ces dépenses refusées, grâce en grande partie aux réserves disponibles sur les différents budgets.*

**• Au niveau des budgets annexes :**

Concernant les structures ESMS, un résultat excédentaire peut être affecté :

- à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat,
- en report à nouveau en section de fonctionnement, on dit qu'il vient réduire les charges de fonctionnement et éviter le déficit prévisionnel d'un exercice,
- au financement des dépenses d'investissement, en venant augmenter les recettes d'investissement,
- au compte de réserve de compensation des déficits futurs, ce qui permet d'atténuer tout ou partie l'impact d'un déficit à venir,
- à un compte de réserve de trésorerie pour venir couvrir un besoin en fond de roulement, utilisé par exemple lorsque le niveau de trésorerie atteint un niveau critique en cours d'année,
- au financement des mesures d'exploitation d'un exercice n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté, on vient donc ici financer une action ponctuelle,
- à un compte de réserve de compensation des charges d'amortissement, notamment lorsque des investissements imprévus viennent augmenter cette charge.

Un résultat déficitaire peut être :

- repris par la réserve de compensation des déficits,
- affecté en report à nouveau.

### Résultat de Fonctionnement agrégé 2021

Depuis 2015 et la mise en place du plan de sauvegarde, le résultat excédentaire du Budget Principal permettait de compenser les déficits des budgets annexes sur les présentations agrégées. Pour la seconde fois depuis 2020, cette compensation n'est pas réalisée.



## 1.2.1 SYNTHÈSE DU CA 2021 / BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES				
	SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	9 045 905,84	5 283 473,33	1 086 499,22
	RECEPTE	9 466 802,90	6 719 502,66	330 234,66
	<b>Résultat de l'exercice 2021 consolidé</b>		<b>1 436 029,33</b>	<b>-756 264,56</b>
	Résultat reporté		1 300 704,02	
	<b>Résultat cumulé investissement consolidé</b>		<b>2 736 733,35</b>	
<b>Bilan</b>	<i>Réserves de compensation</i>		<b>314 866,44</b>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement réserves incluses</i>		<b>3 051 599,79</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	67 662 279,06	65 004 128,97	
	RECEPTE	67 662 279,06	63 439 795,65	
	<b>Résultat de l'exercice 2021 consolidé</b>		<b>-1 564 333,32</b>	
	Résultat reporté		<b>-259 015,89</b>	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement consolidé</b>		<b>-1 823 349,21</b>	
<b>Bilan</b>	<i>Report à nouveau non repris durant l'exercice</i>		<b>-1 405 707,53</b>	
	<i>Réserves de compensation</i>		<b>1 339 231,56</b>	
	<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>		<b>-1 039 232,72</b>	
	<i>Résultat cumulé consolidé Tous budgets CCAS</i>		<b>-2 929 057,90</b>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021 consolidé</b>		<b>-128 303,99</b>	

Libellés des Chapitres	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
Dotation aux amortissements	2 278,3 k€	2 261,3 k€	2 399,2 k€	106,10%	138 k€
Charges financières	-0,6 k€	6,7 k€	5,4 k€	81,21%	-1 k€
Charges exceptionnelles	302,0 k€	0,0 k€	91,0 k€	100,00%	91 k€
<b>ORDRE</b>	<b>2 579,7 k€</b>	<b>2 268,0 k€</b>	<b>2 495,6 k€</b>	<b>110,04%</b>	<b>228 k€</b>
Dotation aux amortissements	0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0 k€
Résultat de l'exercice antérieur	0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0 k€
Charges à caractère général	12 189,8 k€	12 759,2 k€	10 137,1 k€	79,45%	-2 622 k€
Charges de Personnel	42 698,2 k€	45 343,1 k€	47 169,8 k€	104,03%	1 827 k€
Autres charges de gestion courante	4 731,3 k€	4 614,0 k€	4 828,7 k€	104,65%	215 k€
Charges financières	360,6 k€	410,3 k€	281,9 k€	68,70%	-128 k€
Charges exceptionnelles	69,1 k€	101,5 k€	91,3 k€	89,90%	-10 k€
<b>REEL</b>	<b>60 049,0 k€</b>	<b>63 228,1 k€</b>	<b>62 508,7 k€</b>	<b>98,86%</b>	<b>-719 k€</b>
<b>Total DEPENSE</b>	<b>62 628,7 k€</b>	<b>65 496,1 k€</b>	<b>65 004,3 k€</b>	<b>99,25%</b>	<b>-492 k€</b>
Refacturation et subvention ville budgets annexes	6 607,7 k€	6 993,7 k€	6 075,8 k€	86,88%	-918 k€
Total DEPENSE HORS refacturation et subv ville	56 021 k€	58 502,4 k€	58 928,5 k€	100,73%	426 k€

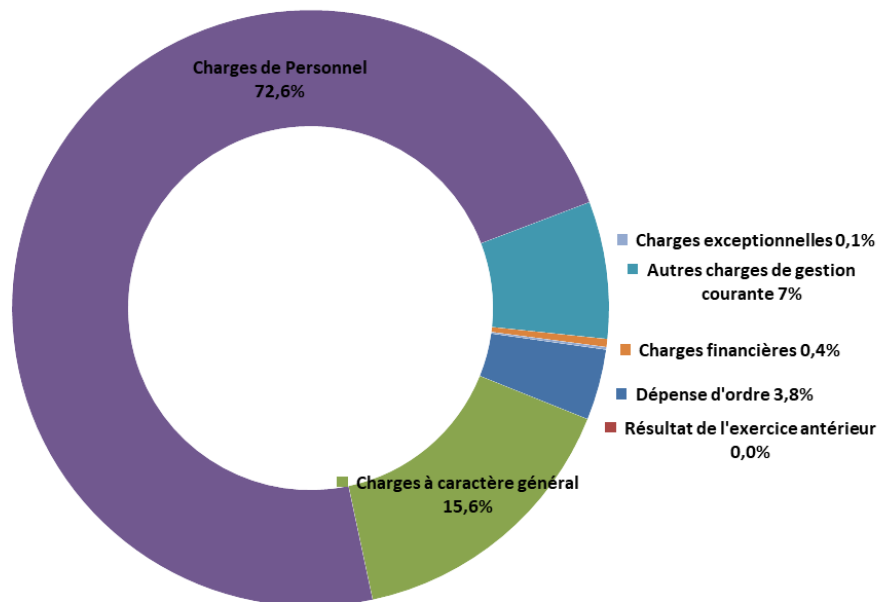
  

Libellés des Chapitres	CA 2019	CA 2020	CA 2020	Évolution entre CA 2020 et CA 2019 en %	Évolution entre CA 2020 et CA 2019 en montant
Amortissement des subventions	314,3 k€	332,7 k€	334,8 k€	100,64%	2 k€
Charges financières	6,6 k€	0,0 k€	6,5 k€	100,00%	7 k€
Produits exceptionnels	0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0 k€
immobilisations corporelles	0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0 k€
<b>ORDRE</b>	<b>320,9 k€</b>	<b>332,7 k€</b>	<b>341,4 k€</b>	<b>102,61%</b>	<b>9 k€</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,00%	0 k€
Produits des prestations de services	8 099,5 k€	7 845,2 k€	7 565,8 k€	96,44%	-279 k€
Produits de la tarification	18 469,6 k€	19 057,9 k€	21 731,6 k€	114,03%	2 674 k€
Subventions et Participations	35 824,3 k€	33 929,2 k€	32 197,5 k€	94,90%	-1 732 k€
Autres produits de gestion	268,0 k€	318,3 k€	357,5 k€	112,33%	39 k€
Produits exceptionnels	395,6 k€	2 727,2 k€	810,9 k€	29,73%	-1 916 k€
Atténuations de charges	75,0 k€	840,5 k€	760,8 k€	90,52%	-80 k€
<b>REEL</b>	<b>63 132,0 k€</b>	<b>64 718,2 k€</b>	<b>63 424,1 k€</b>	<b>98,00%</b>	<b>-1 294 k€</b>
<b>Total RECETTE</b>	<b>63 452,9 k€</b>	<b>65 050,9 k€</b>	<b>63 765,4 k€</b>	<b>98,02%</b>	<b>-1 285 k€</b>
Refacturation et subvention ville budgets annexes	6 607,8 k€	6 993,7 k€	6 070,9 k€	86,81%	-923 k€
Total RECETTE HORS refacturation et subv ville	56 845,1 k€	58 057,2 k€	57 694,6 k€	99,38%	-363 k€

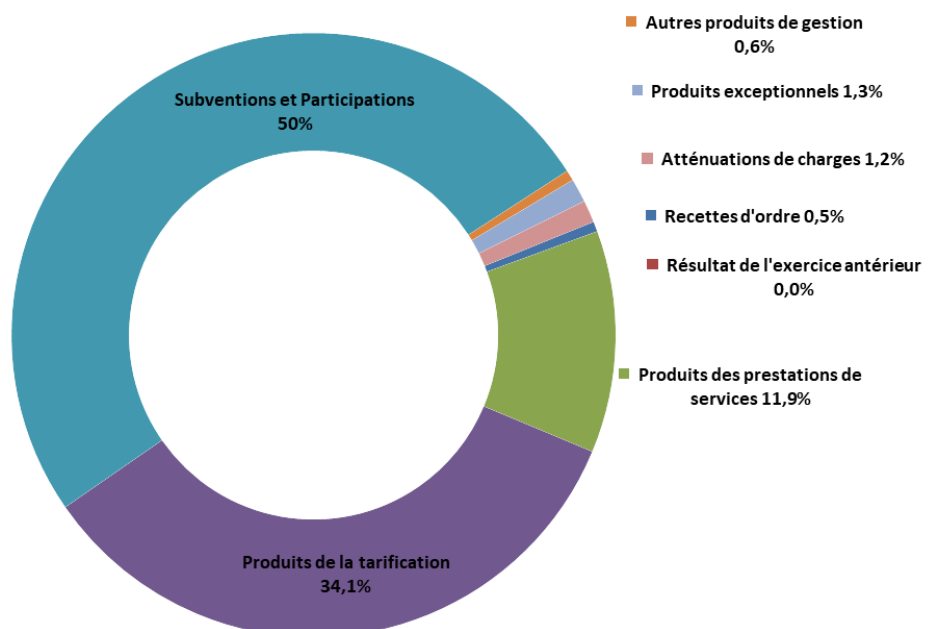


## Compte Administratif 2021 consolidé - budget principal et budgets annexes

*En dépenses :*

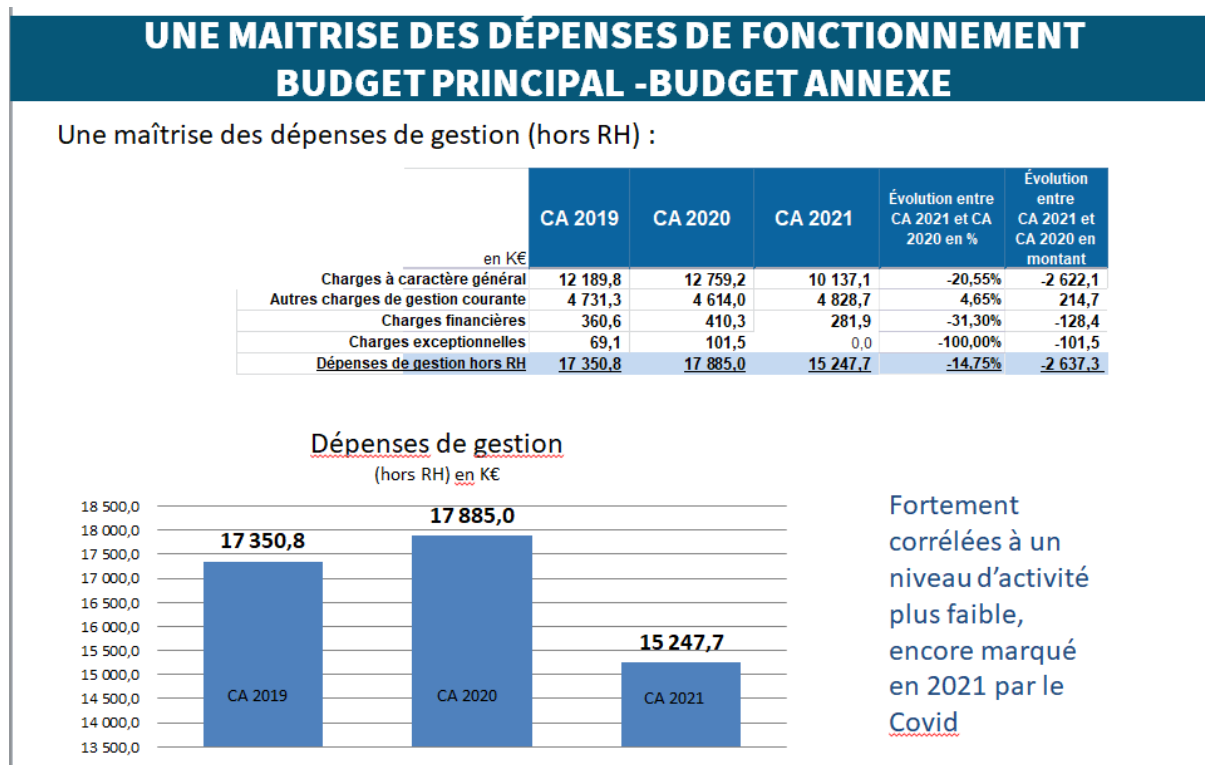


*En recettes :*



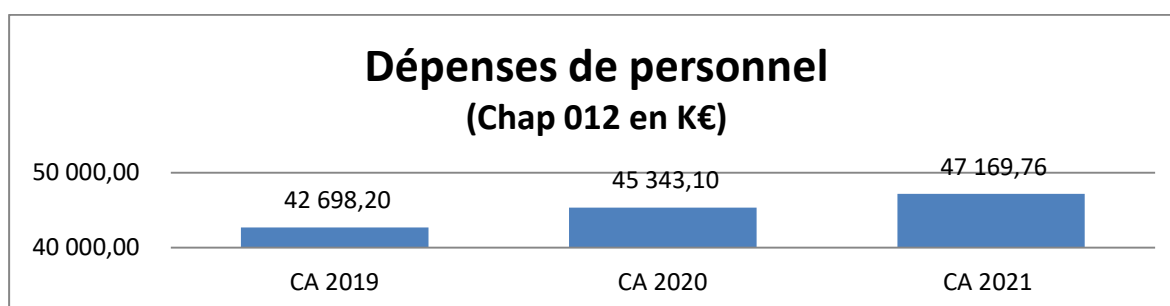
## PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES - SYNTHÈSE DU CA 2021 / Les principales évolutions en dépenses de fonctionnement

### ✓ Une maîtrise des dépenses de gestion en lien avec l'activité



On notera le lien étroit entre les recettes d'activités en baisse et les dépenses d'activités également en baisse, (la corrélation n'étant pas proportionnelle). Il s'agit d'une caractéristique structurelle des budgets du CCAS, **fortement corrélés à l'activité**.

### ✓ Une évolution des dépenses de personnel



La réalisation de la masse salariale (CA 2021) comparativement à celle de l'année 2020 correspond à une augmentation de **1,826 M€**.

Ces dépenses de masse salariale sont compensées à hauteur de 45 % par des recettes de fonctionnement corrélées, liées à des subventions attribuées par les partenaires du CCAS (Ville de Grenoble, ARS, Département de l'Isère, CAF, ...).

La masse salariale du CCAS augmente en 2021 en raison de plusieurs phénomènes conjoncturels et structurels liés, d'une part, à des recrutements sur postes permanents qui

interviennent entre le second semestre 2020 et le 1<sup>er</sup> semestre 2021 après de nombreux postes vacants sur une longue période (augmentation mécanique du pourvoi de postes vacants au tableau des effectifs) ; les dépenses non consommées conjoncturellement sur l'année 2020 n'étaient, de ce fait, pas reproductibles en 2021.

Dans le détail, ceci se traduit par une augmentation de **+ 168 K€** de dépenses relevant du chapitre 012 hors masse salariale (ex : paiement d'intervenants, dépenses de prévention, frais de fonctionnement, etc.) au cours de l'année 2021 par comparaison à une année 2020 qui fut marquée par un ralentissement des activités normales des services et de certains équipements.

A ceci s'ajoute une augmentation de **+ 221 K€** de la masse salariale sur le chapitre 012 liée à des pourvois de postes vacants depuis l'année 2020 et des dépenses en charges de personnels consécutives aux besoins en renforts et remplacements (Budget REMP) dans les équipements du CCAS en raison de la crise sanitaire du Covid (**+ 379 K€**).

L'emploi au cours de l'année 2021 de 5 ETP destinés à renforcer les moyens des crèches du CCAS dans le cadre de protocole de désinfection engendré spécifiquement par la crise sanitaire du Covid se traduit par un coût global d'environ **+ 150 K€** à la charge du budget du CCAS.

De manière encore plus significative pour le budget du CCAS il est à relever l'**application au CCAS de mesures nationales de revalorisation de carrières** (ex : mise en œuvre d'une prime « Grand Age » pour les fonctions aides-soignantes et aides médico-psychologiques, extension des mesures de revalorisation des carrières issues du « Ségur de la Santé » aux fonctions non médicales dans les EHPAD, soit un volume de dépenses nouvelles de **+ 535 K€** pour le CCAS. Ces dépenses ont vocation toutefois à être intégralement financées par les autorités de tutelle ministérielles, avec une inscription égale en recettes de fonctionnement sur les budgets principal et annexes concernés.

Dans le champs de la lutte contre la pauvreté et la précarité, la **pérennisation des dispositifs de la « Caravane des droits »** permise par un soutien financier municipal procure au CCAS l'opportunité de financer des postes supplémentaires pour la gestion de dispositifs pilotés par le service de l'AVAAD (notamment un travailleur social pour l'« hébergement temporaire et transitoire » en charge du suivi de lieux conventionnés et des personnes hébergées temporairement) et de renforcer par un travailleur social à mi-temps la **« Cellule de Veille Jeunes Majeurs »**, soit **+ 68 K€**.

Par ailleurs, on notera l'**ouverture de 2 lieux innovants à dimension collective pour personnes en situation de grande marginalité**, avec ou sans animaux, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Accompagnement de personnes seules en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » formulé par l'Etat et porté par la DIHAL (délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement ) et la DIPLP (délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté). Ce projet a été retenu et bénéficie du financement par l'Etat de 2,5 ETP (coordinateur de projet, travailleur social et travailleur pair) sur 3 années ; le **suivi de quatre lieux conventionnés (dont deux d'entre eux ouverts à l'automne 2020) est également accompagné par la création d'1 ETP supplémentaire** au sein du service de l'AVAAD à partir d'avril 2021 (financement via la subvention municipale de la Ville), soit au total sur ces dispositifs d'une hausse des dépenses en personnel de l'ordre de **+ 75 K€**.

Enfin, la variation du Glissement-Vieillesse-Technicité du CCAS (**0,6 % brut en 2021**) est évaluée à **+ 120 K€**, auquel s'ajoute le GVT spécifique lié à l'impact de la revalorisation des grades des personnes concernées par la Commission d'Avancement annuelle de l'Etablissement Public (**+110 K€**).

## 1.2.2 PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

### 01 BUDGET PRINCIPAL 01300

SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSE	5 766 424,33	3 605 314,03	655 336,11
RECETTE	5 766 424,33	5 100 627,88	272 411,66
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>1 495 313,85</b>	<b>-382 924,45</b>
Résultat reporté		<b>-322 593,11</b>	
<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>1 172 720,74</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSE	41 651 255,71	39 806 335,45	
RECETTE	41 651 255,71	37 484 477,66	
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>-2 321 857,79</b>	
Résultat reporté		<b>0,00</b>	
<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>-2 321 857,79</b>	
<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>-826 543,94</b>	

### 02 LF PERSONNES AGEES 01301

	SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	1 118 584,12	495 066,46	356 768,87
	RECETTE	1 118 584,12	729 066,99	42 208,00
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>234 000,53</b>	<b>-314 560,87</b>
	Résultat reporté		342 962,73	
	<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>576 963,26</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<b>1 173,18</b>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		<b>578 136,44</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	4 265 363,27	4 118 011,61	
	RECETTE	4 265 363,27	4 272 846,65	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>154 835,04</b>	
	Résultat reporté		<b>-90 615,47</b>	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>64 219,57</b>	
Bilan	Report à nouveau non repris durant l'exercice		<b>0,00</b>	
	Réserves de compensation		<b>0,00</b>	
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification		<b>0,00</b>	
	<i>Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses</i>		<b>64 219,57</b>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>388 835,57</b>	

<b>04 RESTAURATION 01303</b>				
	<b>SECTION</b>	<b>Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisation - Mandats ou titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	77 980,00	52 723,32	0,00
	RECETTE	155 565,55	34 372,82	15 615,00
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>-18 350,50</b>	<b>15 615,00</b>
	Résultat reporté		102 975,55	
	<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>84 625,05</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<b>0,00</b>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		<b>84 625,05</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	1 504 139,27	1 496 904,37	
	RECETTE	1 504 139,27	1 509 406,91	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>12 502,54</b>	
	Résultat reporté		66 640,53	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>79 143,07</b>	
Bilan	<b>Report à nouveau non repris durant l'exercice</b>		<b>0,00</b>	
	<i>Réserves de compensation</i>		<b>0,00</b>	
	<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>		<b>0,00</b>	
	<i>Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses</i>		<b>79 143,07</b>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>-5 847,96</b>	

<b>05 SOINS 01304</b>				
	<b>SECTION</b>	<b>Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisation - Mandats ou titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	12 846,11	6 043,16	0,00
	RECETTE	74 103,00	7 901,54	0,00
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>1 858,38</b>	<b>0,00</b>
	Résultat reporté		64 233,00	
	<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>66 091,38</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<b>0,00</b>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		<b>66 091,38</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	4 167 120,00	4 134 528,15	
	RECETTE	4 167 120,00	4 268 005,54	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>133 477,39</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>133 477,39</b>	
Bilan	<b>Report à nouveau non repris durant l'exercice</b>		<b>0,00</b>	
	<i>Réserves de compensation</i>		<b>24 649,30</b>	
	<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>		<b>-85 234,81</b>	
	<i>Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses</i>		<b>72 891,88</b>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>135 335,77</b>	

<b>06 CENTRE DE JOUR 01305</b>				
	<b>SECTION</b>	<b>Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisation - Mandats ou titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	46 662,87	14 433,59	3 755,69
	RECETTE	63 755,90	31 964,32	0,00
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>17 530,73</b>	<b>-3 755,69</b>
	Résultat reporté		33 465,90	
	<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>50 996,63</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<b>0,00</b>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		<b>50 996,63</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	1 070 332,61	734 924,62	
	RECETTE	1 070 332,61	740 154,19	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>5 229,57</b>	
	Résultat reporté		<b>-235 040,95</b>	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>-229 811,38</b>	
Bilan	Report à nouveau non repris durant l'exercice		<b>0,00</b>	
	Réserves de compensation		<b>105 646,77</b>	
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification		<b>-85 580,28</b>	
	<i>Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses</i>		<b>-209 744,89</b>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>22 760,30</b>	

<b>08 POLE HEBERGEMENT URGENT 01307</b>				
	<b>SECTION</b>	<b>Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisation - Mandats ou titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	1 170 612,04	757 710,03	55 293,53
	RECETTE	1 170 612,04	295 925,98	0,00
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>-461 784,05</b>	<b>-55 293,53</b>
	Résultat reporté		764 741,99	
	<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>302 957,94</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<b>103 693,26</b>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		<b>406 651,20</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	2 172 068,20	2 094 264,44	
	RECETTE	2 172 068,20	2 259 870,03	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>165 605,59</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>165 605,59</b>	
Bilan	Report à nouveau non repris durant l'exercice		<b>0,00</b>	
	Réserves de compensation		<b>164 092,62</b>	
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification		<b>0,00</b>	
	<i>Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses</i>		<b>329 698,21</b>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>-296 178,46</b>	



<b>09 EHPAD NARVIK 01308</b>				
	<b>SECTION</b>	<b>Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisation - Mandats ou titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	81 620,00	34 621,55	
	RECETTE	81 620,00	53 449,72	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>18 828,17</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>18 828,17</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<i>50 000,00</i>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		<i>68 828,17</i>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	2 408 590,00	2 361 774,48	
	RECETTE	2 408 590,00	2 384 756,54	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>22 982,06</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>22 982,06</b>	
Bilan	<b>Report à nouveau non repris durant l'exercice</b>		<b>-674 733,86</b>	
	<i>Réserves de compensation</i>		<i>253 551,70</i>	
	<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>		<i>-109 965,56</i>	
	<i>Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses</i>		<i>-508 165,66</i>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>41 810,23</b>	

<b>10 EHPAD DELPHINELLES 01309</b>				
	<b>SECTION</b>	<b>Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisation - Mandats ou titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	73 070,00	28 953,07	
	RECETTE	73 070,00	35 403,03	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>6 449,96</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>6 449,96</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<i>0,00</i>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		<i>6 449,96</i>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	1 510 480,00	1 487 775,66	
	RECETTE	1 510 480,00	1 421 381,66	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>-66 394,00</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>-66 394,00</b>	
Bilan	<b>Report à nouveau non repris durant l'exercice</b>		<b>-178 261,78</b>	
	<i>Réserves de compensation</i>		<i>254 354,02</i>	
	<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>		<i>-594 200,13</i>	
	<i>Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses</i>		<i>-584 501,89</i>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>-59 944,04</b>	

<b>11 EHPAD LUCIE PELLAT 01310</b>				
	<b>SECTION</b>	<b>Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisation - Mandats ou titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	381 970,00	191 317,90	
	RECETTE	381 970,00	341 270,49	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>149 952,59</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>149 952,59</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<i>0,00</i>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		<i>149 952,59</i>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	3 556 070,00	3 547 909,75	
	RECETTE	3 556 070,00	3 569 571,09	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>21 661,34</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>21 661,34</b>	
Bilan	<b>Report à nouveau non repris durant l'exercice</b>		<b>-329 193,59</b>	
	<i>Réserves de compensation</i>		<i>195 425,02</i>	
	<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>		<i>-139 576,00</i>	
	<i>Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses</i>		<i>-251 683,23</i>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>171 613,93</b>	

<b>12 EHPAD SAINT BRUNO 01311</b>				
	<b>SECTION</b>	<b>Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisation - Mandats ou titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	244 540,00	60 361,00	
	RECETTE	244 540,00	70 508,37	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>10 147,37</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>10 147,37</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<i>0,00</i>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		<i>10 147,37</i>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	3 301 210,00	3 277 192,61	
	RECETTE	3 301 210,00	3 311 140,22	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>33 947,61</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>33 947,61</b>	
Bilan	<b>Report à nouveau non repris durant l'exercice</b>		<b>-223 518,30</b>	
	<i>Réserves de compensation</i>		<i>46 873,43</i>	
	<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>		<i>-24 675,94</i>	
	<i>Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses</i>		<i>-167 373,20</i>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>44 094,98</b>	

<b>15 HEBERGEMENT SANTE PRECARITE 01314</b>				
	<b>SECTION</b>	<b>Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Réalisation - Mandats ou titres</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	71 596,37	36 929,22	15 345,02
	RECETTE	336 557,96	19 011,52	0,00
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>-17 917,70</b>	<b>-15 345,02</b>
	Résultat reporté		314 917,96	
	<b>Résultat cumulé investissement</b>		<b>297 000,26</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<b>160 000,00</b>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement - réserves incluses</i>		<b>457 000,26</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	2 055 650,00	1 944 507,83	
	RECETTE	2 055 650,00	2 218 185,16	
	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>273 677,33</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>		<b>273 677,33</b>	
Bilan	<b>Report à nouveau non repris durant l'exercice</b>		<b>0,00</b>	
	<b>Réserves de compensation</b>		<b>294 638,70</b>	
	<b>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</b>		<b>0,00</b>	
	<b>Résultat cumulé de fonctionnement - réserves incluses</b>		<b>568 316,03</b>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021</b>		<b>255 759,63</b>	

### 1.2.3 SYNTHÈSE DES RATIOS BUDGÉTAIRES

#### Compte Administratif consolidé - budget principal et budgets annexes :

RATIOS	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>Mesure du service rendu</b> Dépenses réelles fonctionnement / Population	373,85	401,07	396,50
<b>Taille financière</b> Recettes réelles de fonctionnement / Population	393,04	410,52	402,23
<b>Effort et niveau d'équipement</b> Dépenses d'équipement brut / Population	16,99	11,80	17,13
<b>Niveau d'endettement</b> Encours dette au 31/12 / Population	117,70	106,27	114,40
<b>Poids du personnel</b> Dépenses de personnel / Dépenses réelles fonct.	71,47%	72,16%	75,46%
<b>Mesure de l'épargne nette</b> Dép Réelles Fonct + rembst annuel dette K / Recettes réelles fonct.	98,38%	101,02%	101,80%
<b>Taux d'investissement</b> Dép équipmt brut / Recettes réelles fonct.	4,32%	2,88%	4,26%
<b>Poids de la dette</b> Encours dette au 31/12 / Recettes réelles fonct.	29,95%	25,89%	28,44%
<b>Epargne brute</b> Recettes réelles fonctionnement- dépenses réelles de fonctionnement	3 083 038,83	1 490 160,69	902 161,90
<b>Epargne nette</b> Epargne brute moins annuité en capital des emprunts	1 020 729,15	-660 726,74	-1 141 035,75
<b>Capacité de désendettement</b> Rapport de l'encours de la dette à l'épargne brute	6,13	11,24	19,99

L'épargne nette est négative à hauteur de 1,14M€ : en l'absence de la subvention Ville exceptionnelle au titre de 2021, perçue sur l'exercice 2022 (soit +358K€)

Données de base de calcul	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Population	160 625	157 650	157 650
Dépenses réelles fonctionnement	60 048 966	63 228 085	62 508 687
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 en réel)	2 729 503	1 861 016	2 699 806
Recettes réelles de fonctionnement	63 132 005	64 718 246	63 410 849
Remboursement annuel dette en capital	2 062 310	2 150 887	2 043 198
Encours dette	18 906 020	16 754 132	18 035 057
Dépenses de personnel (chapitre 012)	42 915 914	45 626 258	47 169 763

**Ratios après retraitement intégrant la subvention Ville exceptionnelle au titre de 2021 (perçue en 2022).**

## RATIOS D'ÉPARGNE CONSOLIDÉE BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE

Une épargne nette consolidée, retraitée de la subvention ville exceptionnelle de 1,5M€ au titre de 2021, qui se redresse

Données de base de calcul	CA 2019	CA 2020	CA 2021		<i>Sim CA 2021 retraité demande sub ville 1,5M</i>
Dépenses réelles fonctionnement	60 048 966	63 228 085	62 508 687		62 508 687
Recettes réelles de fonctionnement	63 132 005	64 718 246	63 410 849		64 910 849
<b>Épargne brute</b> Recettes réelles	3 083 039	1 490 161	902 162		<b>2 402 162</b>
Remboursement annuel dette en capital	2 150 887	2 150 887	2 043 198		2 043 198
<b>Épargne nette</b> Épargne brute moins annuité en capital des emprunts	<b>932 151,40</b>	<b>-660 726,74</b>	<b>-1 141 035,75</b>		<b>358 964,25</b>



## 1.3 Relations financières Ville/CCAS



DASPE



DASPA



DASLPP



Ressources



### 1.3.1 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE AU CCAS

La contribution de la Ville de Grenoble à son CCAS permet de mener une politique d'action sociale ambitieuse avec une orientation volontariste **de gestion sobre et équilibrée de redressement de la situation financière de ces budgets annexes.**

- La subvention de la Ville de Grenoble s'est élevée à hauteur de **19.215M€ en 2021.**
- De plus, la Ville a accordé un soutien exceptionnel au CCAS au titre de 2021 avec **complément de participation de +1,5 M€** afin de pallier les pertes de recettes et les dépenses supplémentaires engendrées par les effets de la pandémie qui se poursuivent sur 2021. Toutefois, le versement de cette subvention n'a pu être comptabilisé sur 2021. Il apparaîtra sur l'exercice 2022.
- La Ville finance également le CCAS, par des refacturations de dispositifs contractuels à hauteur de **475K€** dont un certain nombre **sont portés par le budget de la Direction d'Action Sociale Lutte contre la Pauvreté et la Précarité.**

Une synthèse en est présentée dans le tableau ci-dessous<sup>1</sup>.

CA 2021				
Conventions	Thématique	Dépenses	Recettes	
		Refacturation	Refacturation (dépendance ville)	Subvention Ville de fonctionnement
Subvention Ville de Grenoble				18 917 000
Contrat de prestation d'accueil des usagers et de prise en charge du courrier pour le CCAS au 1/05	Contrat de prestation d'accueil des usagers et de prise en charge du courrier pour le CCAS	138 085	86 352	
Convention d'occupation du domaine public du Centre Communal Camille Claudel	Claudel - occupation de locaux au 1/05 (au réel)	159 540		
	Mise à disposition CCAs/ ville coordo vaccin		6 632	
	Divers	13 084		
Convention de financement relative aux dispositifs communs d'action sociale	Frais de personnel fonctions transversales rattachés aux activités du DG du CCAS/DGA "Ville solidaire" (au réel)	48 720	38 585	
	Dispositif d'hébergement hôtelier			150 000
	Dispositif des Interventions spécifiques (chap 011 vdg)		50 540	100 000
	Dispositifs des appartements temporaires (Fluides) (au forfait)			33 000
	Protocole abbaye (chap 011 vdg)		125 000	
	dépenses hotelieres exceptionnelles (chap 65 vdg)			15 000
	reliquat 2020 suite rattachement insuffisant (chap 011 vdg)			6 400
	Frais de personnel, services AVAAD/SHA (au réel)		161 160	
<b>Total</b>		<b>359 429</b>	<b>474 669</b>	<b>19 215 000</b>

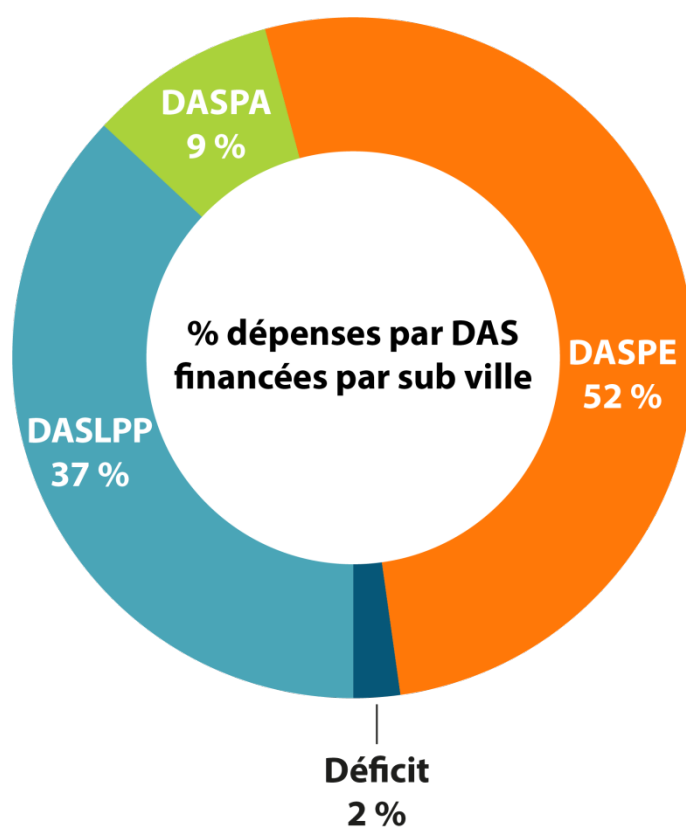
<sup>1</sup> Cf. « 3.3.2 Pôle Accueil, Accès aux droits, Accompagnement » pour plus de détails sur ces actions.

- La Ville de Grenoble participe également au financement de la participation employeur du CCAS qui fait bénéficier ses agent-es d'une **politique sociale dans le cadre de la restauration** pour les repas pris au restaurant Claudel, (« soulte » sur le prix des repas).

- Conformément à la convention signée entre le **FIPHFP**, relative au financement d'actions menées par la Ville, le CCAS de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole à **destination des personnes en situation de handicap**, la Ville reverse au CCAS la part de la subvention correspondante aux actions qu'il porte. En 2021, la part CCAS reversée par la Ville était de 81 K€.

### 1.3.2 REPARTITION DE LA SUBVENTION VILLE

La subvention Ville a contribué en 2021 au financement des dépenses des politiques d'action sociale de la manière suivante :



### 1.3.3 AUTRES CONTRIBUTIONS du CCAS VERSEES A LA VILLE

La Métro, la Ville de Grenoble et le CCAS ont entamé depuis plusieurs années une politique de mutualisation de services ressources.

**Il s'agit de construire une réponse mutualisée, aux enjeux partagés entre la Ville et le CCAS :** transition écologique, optimisation du patrimoine, amélioration de la sécurité et respect des normes de qualité.

- La gestion du patrimoine du CCAS est assurée par la Ville de Grenoble dans le cadre d'un **contrat de quasi-régie** depuis le transfert des services techniques du CCAS à la Ville)
  - **l'entretien, la maintenance, les travaux** des aires de jeux et des bâtiments, et les prestations associées de maîtrise d'œuvre, dans les bâtiments dont le CCAS à l'usage
  - Les travaux d'entretien dans les espaces privatifs utilisés par le CCAS au sein du bâtiment Claudel relèvent du contrat de quasi régie en vigueur conclu entre la Ville et le CCAS
  - L'entretien et la maintenance **des véhicules** du CCAS, de l'ordre de 17 K€, est également assuré par la Ville dans le cadre d'un contrat de quasi-régie.
  
- **Le carburant** utilisé pour les véhicules du CCAS et fourni par la station de la Ville fait l'objet d'une refacturation Ville au CCAS. Cette facturation s'élevait à 29,3 K€ en 2020.
  
- **L'assistance informatique** (613 K€) est refacturée dans le cadre de la convention de **service commun** existante entre le CCAS – La Ville et la Métropole.
  
- Le service commun « **centre d'impression numérique** » entre la Ville et la Métropole a été étendu au CCAS à compter de 2020 (cf. D) Mutualisation CCAS / Ville / Métro.
  
- La politique d'achat dans le cadre de groupements de commande Ville-CCAS permet également au CCAS d'optimiser sa gestion.



## **2. PRÉSENTATION PAR POLITIQUES D'ACTION SOCIALE**

Conformément au plan stratégique du CCAS, la politique sociale du CCAS de Grenoble prend pleinement sa place au sein des politiques menées par la municipalité (services en charge de l'action territoriale, de la santé, de l'insertion, du logement, de l'éducation, de la culture,...).

Le CCAS travaille au sein d'un écosystème, en lien avec le réseau d'acteurs du champ social sur le territoire de l'agglomération (Etat, Métropole, Département de l'Isère, Caisse d'Allocations Familiales, milieu associatif, autres CCAS et communes,...).

Faisant face aux effets d'un contexte sanitaire national et international, le CCAS de la Ville de Grenoble présente un Compte Administratif 2021 qui présente l'impact majeur de la crise sanitaire dont les effets sur les actions de la politique sociale qui lui est confiée se poursuivent sur 2021.

**Les présentations suivantes sont réalisées SANS  
neutraliser les flux croisés entre le budget  
principal et les budgets annexes**

(Cf. « 1.3.1 et 1.1.4 Flux croisés entre budgets ») à savoir les  
refacturations 3,7 M€ ainsi que les versements de la subvention Ville  
aux budgets annexes 1,98 M€.





## RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 CONSOLIDE BUDGET PRINCIPAL -BUDGET ANNEXE

Budgets	Res fct de l'exercice 2021	Résultat de fct cumulé (2021 & ant.)
<b>Principal</b>	<b>-2 321 858 €</b>	<b>-2 321 858 €</b>
Resid. Autonomie	154 835 €	64 220 €
restauration à dom	12 503 €	79 143 €
centre de J. MDA	133 477 €	133 477 €
soin	5 230 €	-229 811 €
CHRS-CAI	165 606 €	165 606 €
Ehpad Narvik	22 982 €	22 982 €
Ehpad Delphinelles	-66 394 €	-66 394 €
Ehpad L.Pellat	21 661 €	21 661 €
Ehpad S. Bruno	33 948 €	33 948 €
Lam Lhss	273 677 €	273 677 €
<b>Sous total B. Annexes</b>	<b>757 524</b>	<b>498 509</b>
<b>Total consolidé</b>	<b>- 1 564 333</b>	<b>- 1 823 349</b>



**- 64 333€**

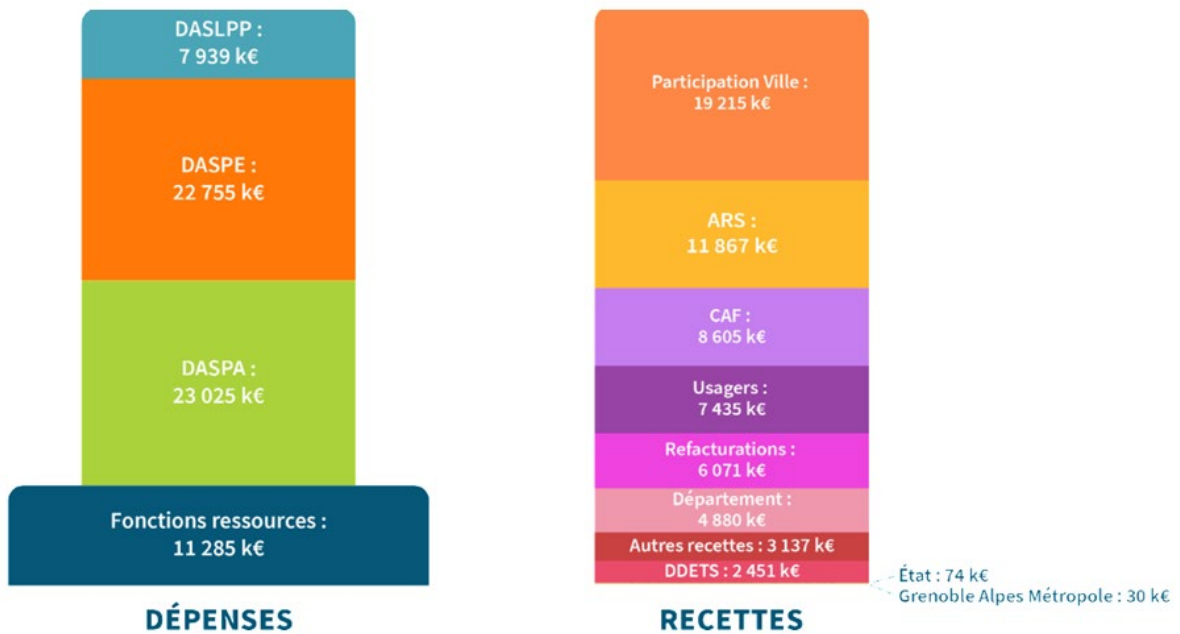
\*2 B.A de la DASLPP excédentaires avant affectation en investissement pour projets

## RATIOS D EPARGNE CONSOLIDÉE BUDGET PRINCIPAL -BUDGET ANNEXE

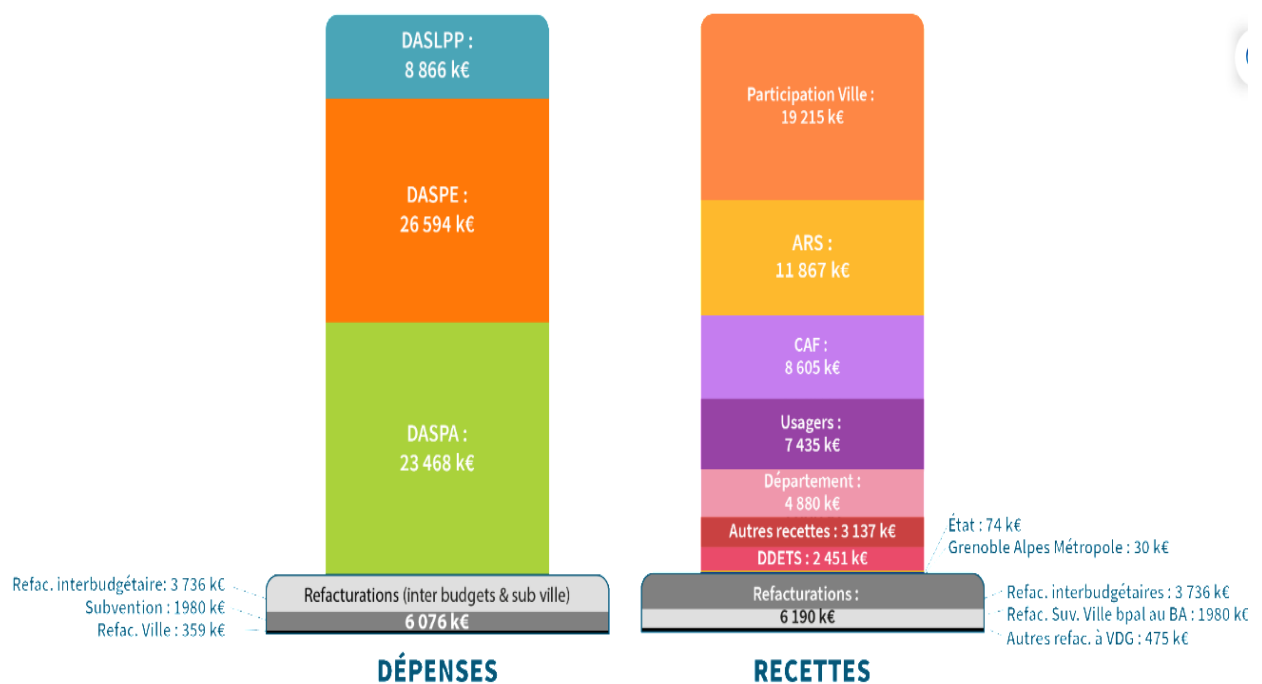
Une épargne nette consolidée, retraitée de la subvention ville exceptionnelle de 1,5M€ au titre de 2021, qui se redresse

Données de base de calcul	CA 2019	CA 2020	CA 2021	<i>Sim CA 2021 retraité demande sub ville 1,5M</i>
Dépenses réelles fonctionnement	60 048 966	63 228 085	62 508 687	62 508 687
Recettes réelles de fonctionnement	63 132 005	64 718 246	63 410 849	64 910 849
<b>Epargne brute Recettes réelles</b>	<b>3 083 039</b>	<b>1 490 161</b>	<b>902 162</b>	<b>2 402 162</b>
Remboursement annuel dette en capital	2 150 887	2 150 887	2 043 198	2 043 198
<b>Epargne nette Epargne brute moins annuité en capital des emprunts</b>	<b>932 151,40</b>	<b>-660 726,74</b>	<b>-1 141 035,75</b>	<b>358 964,25</b>

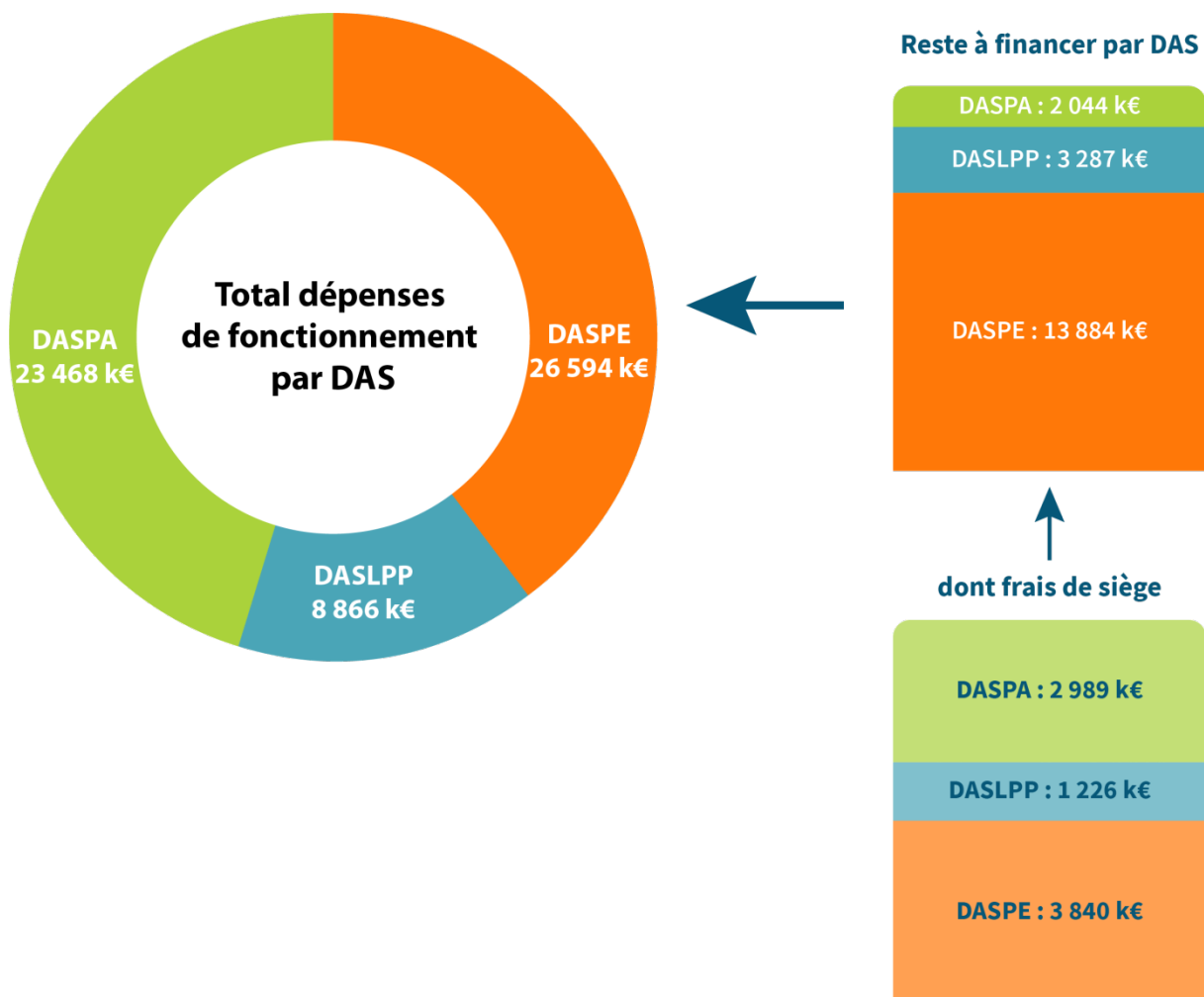
**Présentation budgétaire par DAS : Frais de siège comptabilisés en fonction ressources sauf part des Budgets annexes autorisée par les financeurs**



**Présentation analytique par DAS : incluant les frais de siège sauf les flux croisés entre budgets**



**Présentation analytique par DAS du financement par la subvention Ville des dépenses incluant les frais de siège sauf les flux croisés entre budgets**





## LES BUDGETS DE LA POLITIQUE SOCIALE DE LA PETITE ENFANCE



## LES PRINCIPALES REALISATIONS 2021 DE LA POLITIQUE SOCIALE DE LA PETITE ENFANCE

**L'accueil inconditionnel** : augmentation chaque année d'accueils d'enfants présentant des besoins spécifiques (soit reconnus comme étant en situation de handicap, soit en cours de repérage et nécessitant un accompagnement particulier de la part de l'équipe éducative) 17,7% en 2021, 13,5% en 2020 et 12% en 2019 : Expertise des professionnels, formations, concertation et partenariat permettent d'augmenter la qualité de prise en charge de ces enfants. Le Pole médico-social au sein de la DASPE, composé d'une cadre de santé, quatre psychologues et 9 médecins en convention avec l'AGECSA, collaborent pour un regard croisé autour des situations de ces enfants, dans le but de pouvoir faciliter leur parcours et leur prise en charge auprès d'autres spécialistes.

### **La Malle pédagogique « Le Monde en tous Genres »**

Malle créée par les professionnels de la Direction de l'Action Sociale Petite Enfance pour faire émerger un questionnement sur les postures professionnelles et les postures parentales à travers le jeu. Elle « tourne » au sein des différents équipements petite enfance et fait référence à la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant : « *Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces hommes et à ces femmes que je construis mon identité.* »

### **Le projet avec Musidauphins#MEDIARTS**

Projet de développement culturel, artistique et scientifique intitulé : « Langues et Musiques de Babylab » proposé en 2021 sur 2 EAJE et 1 RPE : « L'écoute de la voix, des sons et de la musique favorise-t-elle le développement du langage chez le tout petit » : Médiarts propose la mise en œuvre d'une résidence d'un musicien au sein d'une structure petite enfance et ce, sous l'œil observateur des scientifiques du Babylab.

### **Le projet PUR**

Projet PUR, projet d'envergure qui a permis durant toute l'année 2021, d'accompagner les agents d'entretien et plus largement toutes les équipes sur les enjeux du nettoyage et de la désinfection, en vue de faciliter la gestion de l'hygiène et l'entretien des sites. Ce projet a permis d'engager la démarche de prévention des risques chimiques, biologiques et physiques, d'adapter et de mettre en place un plan d'action permettant, utilisation raisonnée des produits d'entretien (usage de produits dits « naturels ») et l'apprentissage de méthode de bio-nettoyage dans le cadre d'un accompagnement sur site de chaque équipe.





## LES BUDGETS DE LA POLITIQUE SOCIALE DES PERSONNES ÂGÉES



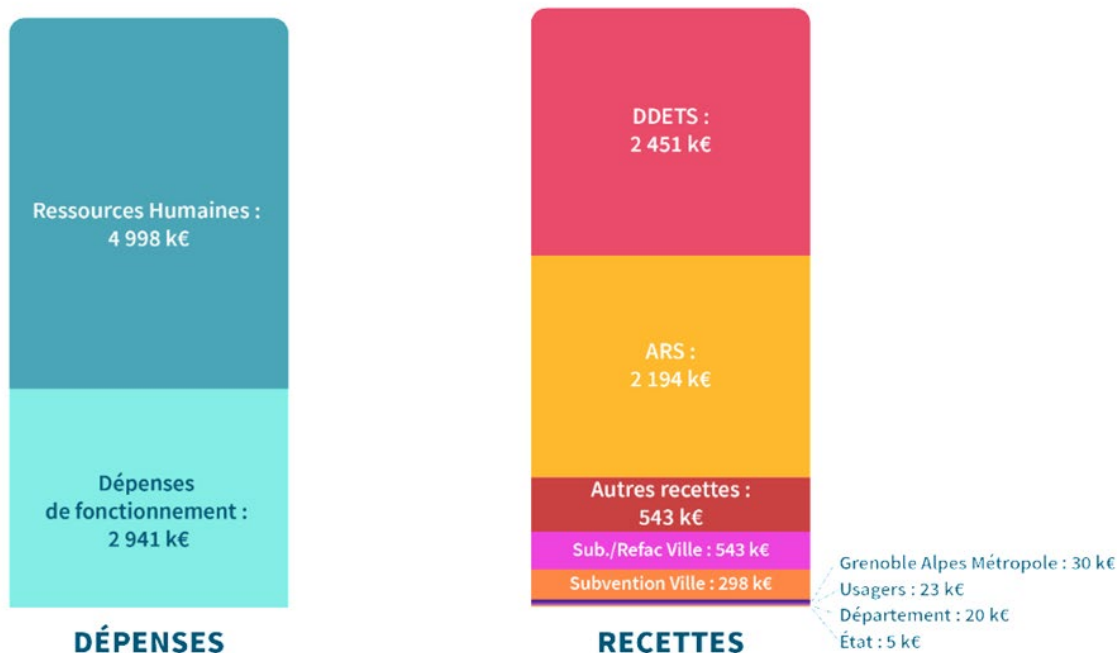
## LES PRINCIPALES REALISATIONS 2021 DE LA POLITIQUE SOCIALE DES PERSONNES AGEES

- **La poursuite des actions d'aller-vers et pour le développement de la veille sociale**
  - Expérimentation d'une veille différenciée pour les personnes inscrites au registre
  - Lancement de l'action triporteur de la mission lutte contre l'isolement
  - Poursuite de la sensibilisation à la veille sociale des agents de la RAD
- **La consolidation des actions en faveur des aidants, dans une Ville Aidante Alzheimer**
  - Développement des actions de la Maison des Aidants
  - Accompagnement aidants-aidés par les soignants du SSIAD
- **L'accompagnement des transformations à venir :**
  - **préparation de l'ouverture du nouvel EHPAD André Léo** : réunions de présentation aux résidents et familles, lancement du travail avec les équipes des EHPAD concernés
  - **décision de requalification de l'EHPAD St Bruno en résidence autonomie** à échéance 2025 et anticipation des changements en lien avec les RA
  - Expérimentation auprès de 50 usagers de la RAD : vers les **contenants réutilisables** en 2022
- **Des démarches projet et d'amélioration de la qualité au sein des différents services**
  - Projet de Service du Service Social Personnes Agées, après un diagnostic sur l'accueil social
  - Evaluations internes du SSIAD et des EHPAD
  - Evaluation interne du Centre d'accueil de jour
- **Reconnaissance de l'expertise situations complexes** : 5 places de **SSIAD renforcé** obtenues





## LES BUDGETS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET LA PRÉCARITÉ



## LES PRINCIPALES REALISATIONS 2021 DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE

### Développement Aller-vers / accès aux droits

- Pérennisation et consolidation des dispositifs Caravane des droits, Maraude et coordination errance et Cellule de veille jeunes majeurs
- Structuration d'un pôle hébergement temporaire et transitoire en charge du suivi des accueils temporaires hôteliers et autres et des lieux conventionnés

### Fluidification des parcours rue-logement

- Extension de places de Lits Halte Soins Santé (2 places) et diversification de l'offre (LHSS adossés aux CHRS et LHSS bénéficiant de la présence paramédicale de nuit des LAM)
- Extension de places en CHRS Insertion pour un public de femmes victimes de violence (6 places)
- Lancement de l'expérimentation « lieux d'habitat collectif pour personnes en situation de grande marginalité »

### Amélioration de la qualité des hébergements

- Réduction significative de l'accueil hôtelier au long cours et diversification des solutions d'accueil temporaire
- Déménagement et réaménagement impliquant l'équipe et les résidents du site du Rondeau

### Soutien des dynamiques de sortie de pauvreté

- Réorganisation et sécurisation de l'activité aides sociales, domiciliation et accompagnement RSA
- Lancement de l'expérimentation « Micro Epargne adaptée » et projet avec les MDH dans le cadre de l'accès aux vacances
- Déploiement d'actions collectives dans le cadre du Point Conseil Budget et de la Lutte contre la Précarité Énergétique
- Coordination du dispositif d'accueil convivial « La Petite Pause »
- Travail approfondi sur le projet de service de l'hébergement alternatif, poursuite de la structuration du service et développement des partenariats santé, sport/loisirs, citoyenneté
- Projet culturel d'ampleur « Passage comme une Image » aux CHRS/LHSS.



### 3. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR DIRECTION



DASPE



DASPA



DASLPP



Ressources



## LA PETITE ENFANCE - Présentation de la politique publique

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	846,8 K€	841 K€	846,2 K€	-0.07%	-0,6 K€
<b>ORDRE</b>	<b>846,8 K€</b>	<b>841 K€</b>	<b>846,2 K€</b>	<b>-0.07%</b>	<b>-0,6 K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 377,6 K€	1 729,6 K€	1 519,5 K€	10.30%	141,9 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	20 034,1 K€	20 237,5 K€	20 722,7 K€	3.40%	688.6 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140,6 K€	151,3 K€	39,8 K€	-71.67%	-100,7 K€
66 CHARGES FINANCIERES	0 K€	0 K€	0 K€	0.00%	0 K€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,9 K€	6 K€	91,2 K€	9 967.95%	90,3 K€
<b>REEL</b>	<b>21 553,2 K€</b>	<b>22 124,3 K€</b>	<b>22 373,2 K€</b>	<b>3.80%</b>	<b>820 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>22 399,9 K€</b>	<b>22 965,3 K€</b>	<b>23 219,4 K€</b>	<b>3.70%</b>	<b>819,5 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	130,1 K€	129,4 K€	129,4 K€	-0.53%	-0,7 K€
<b>ORDRE</b>	<b>130,1 K€</b>	<b>129,4 K€</b>	<b>129,4 K€</b>	<b>-0.53%</b>	<b>-0,7 K€</b>
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	20,4 K€	0 K€	148,1 K€	626.80%	127,7 K€
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 234 K€	3 055 K€	2 554,2 K€	14.33%	320,1 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 981,5 K€	12 569,1 K€	8 812,4 K€	-1.88%	-169,1 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39,2 K€	50 K€	50 K€	27.52%	10,8 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 540,6 K€	5 K€	643,3 K€	-74.68%	-1 897,3 K€
<b>REEL</b>	<b>13 815,7 K€</b>	<b>15 679,2 K€</b>	<b>12 207,9 K€</b>	<b>-11.60%</b>	<b>-1 607,8 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>13 945,8 K€</b>	<b>15 808,6 K€</b>	<b>12 337,4 K€</b>	<b>-11.53%</b>	<b>- 1 608.4 K€</b>
<b>Besoin en subvention Ville</b>	<b>8 454,1 K€</b>	<b>7 156,7 K€</b>	<b>10 882 K€</b>	<b>28,70 %</b>	<b>2 427,8 K€</b>

La Direction de l'Action Sociale Petite Enfance comprend l'ensemble de ses services dans le budget principal.

Les présentations comptables 2021 ci-dessous n'intègrent pas les frais des fonctions support (appelés également « frais de siège »).

La part de frais de siège, incluse au budget principal, pour l'ensemble des services de la DASPE qui y sont rattachés, ne peut en effet faire l'objet, dans ce même budget, de refacturations internes enregistrées comptablement selon la clé de répartition déterminée en 2016.

Toutefois, la répartition analytique des coûts des services ressources correspondants à ces services est évaluée à **3,8 M€**. Elle vous est également présentée dans une vue d'ensemble par politique d'action sociale, dans la partie « 2- Présentation par politique sociale ».

Elle regroupe 5 enveloppes budgétaires : une équipe de Direction Petite Enfance, les 28 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, les 6 Relais Petite Enfance, le Pôle Accueil Petite Enfance et le Pôle médico-psychologique, présentés ci-après.

Le budget de l'année 2021 s'inscrit dans une continuité de période de pandémie 2020 avec, notamment, une incidence sur l'activité des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant qui ont été fermés 3 semaines, du 5 avril 2021 au 23 avril 2021.

Dans un contexte contraint d'évolution des dépenses, nous notons comme en 2020, la poursuite de l'accueil expérimental d'enfants porteurs de handicap dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, initié en septembre 2019 et réalisé en année pleine en 2020 et en 2021, avec le maintien du nombre de postes (ETP) nécessaire. Ce dispositif s'inscrit dans les objectifs qualitatifs de la Direction.

Le budget réalisé 2021 de l'ensemble de la Direction d'Action Sociale présente en dépenses une augmentation de +819,5 K€, et + 3,70 % par rapport au CA 2020, pour atteindre un total de 23 M€ (hors frais de siège et charges à répartir).

La Masse Salariale a augmenté de +688,6 K€, soit + 3,40 % et les dépenses générales ont également progressé de +141,9 K€, soit + 10,30 %, majoritairement dû à des effets de refacturation de flux croisés avec les budgets annexes

Quant aux recettes totales de la petite enfance, nous constatons une reprise d'activité « post Covid » sans toutefois revenir à la situation précédente de l'année 2019, sans impact Covid. Malgré cette reprise, la recette 2021 de 12 M€ présente une baisse, dont les éléments d'explications seront abordés dans ce document.



### 3.1.1 FOCUS SUR LES RECETTES DE LA PETITE ENFANCE

Ces recettes se réalisent :

- Soit directement
  - dans les budgets des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (La Prestation de Service Unique payée par la CAF, la participation des familles aux frais de garde, une partie de l'aide exceptionnelle Covid payée par la CAF)
  - dans les budgets des Relais Petite Enfance (La Prestation de Service payée par la CAF et l'aide du Département)
- Soit dans le budget de la Direction Petite Enfance, à l'instar du Contrat Enfance Jeunesse, d'une partie de l'aide exceptionnelle CAF Covid, de la vente de places, d'appels à projets...

Une présentation des recettes des EAJE (notamment de la Prestation de Service Unique, du Contrat Enfance Jeunesse, de la recette exceptionnelle de la CAF) de façon globale permettra plus de pertinence et une meilleure appréciation / compréhension de la réalisation des recettes en 2021.

#### Les principales recettes de la Direction d'Action Sociale Petite Enfance

##### 1. La Prestation de Service Unique

###### **La Prestation de Service Unique :**

Elle correspond au forfait horaire fixé par la CAF. Ce forfait se décompose comme suit :

- Une participation des familles en fonction de leurs ressources
- Une participation complémentaire de la CAF correspondant à la différence entre le forfait horaire et la participation horaire des familles.

Sur une année, la CAF paye :

- 70 % de la prévision de l'activité année n
- Le solde de l'activité année n-1 réelle

###### **Forfait horaire et la participation horaire des familles**

3 forfaits sont appliqués au CCAS suivant le taux de facturation Ce taux de facturation correspondant à l'écart entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures réalisées :

- Taux de facturation inférieur ou égal à 107 % = 5,71 €
- Taux de facturation compris entre 107 % et 117 % = 5,29 €
- Taux de facturation supérieur à 117 % = 4,90 €

***Plus l'écart entre les heures réalisées et les heures facturées est faible, plus le forfait CAF accordé est important donc la recette associée est importante.***

###### **Concernant la participation des familles :**

- Un tarif horaire est calculé pour les usagers en tenant compte de leurs revenus imposables de l'année n-2 et du nombre d'enfants à charge.
- Un revenu plafond et plancher est fixé par la CAF. Ils sont actualisés toutes les années.



**Des éléments marquants à noter :**

- Malgré la mise en place des nouveaux bonus (détaillés ci-après), force est de constater un ralentissement de la dynamique de financement des établissements. Ce ralentissement est symbolisé par le forfait PSU, dont le taux d'évolution n'a cessé de baisser ces dernières années pour connaître une évolution nulle en 2019 et une reprise très modérée d'augmentation en 2020 et 2021. Les tableaux ci-dessous vous présentent le montant et l'évolution de ces taux de l'année 2016 à l'année 2021.

évolution des forfaits PSU 2016 - 2021				Forfaits PSU 2016 - 2021			
années	taux de facturation inférieur ou égal à 107 %	taux de facturation sup à 107 % et inf ou = à 117 %	taux de facturation sup à 117 %	Année	taux de facturation inférieur ou égal à 107 %	taux de facturation sup à 107 % et inf ou égal à 117 %	taux de facturation sup à 117 %
2016	4,98%	3,11%	1.08%	2016	5,27 €	4,97 €	4,69 €
2017	4,74%	3,02%	0.85%	2017	5,52 €	5,12 €	4,73 €
2018	1,63%	1,37%	1.48%	2018	5,61 €	5,19 €	4,80 €
2019	0,00%	0,00%	0.00%	2019	5,61 €	5,19 €	4,80 €
2020	0,89 %	0,96 %	1,04%	2020	5,66 €	5,24 €	4,85 €
2021	1,06 %	0,95 %	1,03%	2021	5,72 €	5,29 €	4,90 €

- L'impact de la pandémie Covid 19.

**A. Le droit à la Prestation de Service Unique (droit théorique)**

est directement lié à l'activité des Etablissements d'accueil du Jeune Enfant et des facturations que nous émettons.

***Il comprend deux recettes distinctes :***

1. La participation des familles
2. La participation de la CAF qui nous verse, pour chaque heure facturée, un forfait dont le montant varie (voir tableau ci-dessus) en fonction du taux de facturation

Au titre de 2021 :

1. La participation théorique due par les familles s'élève, à 2 725,1 K€ soit + 466,1 K€, (+ 20,63 %), par rapport à l'année 2020. L'écart de réalisation avec l'année 2019 est de - 162,6 K€ (- 5,63 %).
2. La participation théorique de la CAF s'établit à 7 702,9 K€ contre, 5 914,9 K€ en 2020, soit une hausse de +1 788 K€ (+ 30,2 %) et l'écart avec l'année 2019 est de -662,9 K€, soit - 7,9 %.

Le droit total théorique (usagers + CAF) à la Prestation de Service Unique est de 10 428 K€, au titre de l'année 2021.

## B. Les recettes comptabilisées au CA 2021 :

Le mode de comptabilisation annuel de la PSU, mis en place depuis plusieurs années ne permet pas toujours de coller à la stricte réalité des recettes de l'exercice en raison des années de versement des acomptes et du solde de l'année antérieure. Cela nous contraint à constater des écarts sur certaines années.

Nous avons perçu au titre de la participation de la CAF :

- 3 acomptes pour l'année 2021, d'un montant total de 5 079,6 K€
- Le solde de l'année 2020, d'un montant de 2 762,9 K€
- La participation des familles à hauteur de 2 544,5 K€

Or le solde de 2020 n'avait pas été rattaché intégralement à l'exercice 2020, mais seulement à hauteur de 447.9 K€. Il en résulte sur l'exercice 2021 la perception exceptionnelle de 2 315 K€ au titre de 2020, non rattaché à 2020.

La recette totale de la PSU (CAF & familles) comptabilisée dans notre Compte Administratif 2021 est de **9 939,1 K€**, dont ces 2 315 K€ au titre de 2020.

Elle est à comparer avec la recette totale de la PSU (CAF & familles) du compte administratif 2020 de **8 194,5 K€** (5 968,8 K€ PSU + aide Covid de 2 539 K€), soit une augmentation totale des recettes perçues entre 2021 et 2020 de + 1 744,53 K€ (+21%).

Nous ne sommes toutefois, pas revenus à une activité sans impact de cette pandémie. En effet, par rapport à l'activité 2019, nous sommes en baisse de **- 1 544 K€**, soit - 13%. Celle-ci est en partie compensée par une aide exceptionnelle (cf. ci- après).

Les principaux éléments qui ont impacté la Prestation de Service Unique en 2021 :

- ❖ Une reprise de l'activité a eu lieu après les importantes fermetures liées à la pandémie du Covid en 2020, sans toutefois atteindre l'activité de 2019. Les heures facturées :
  - En comparaison à l'année 2020 : + 349 612 heures (+ 22,5 %) et + 5,05 % du taux d'occupation heures facturées
  - En comparaison à l'année 2019 : - 238 920 heures (- 11,1 %) et - 4,24 % du taux d'occupation heures facturées
- La PSU versée par la CAF est directement liée à l'activité.
- ❖ L'ensemble des EAJE ont été fermés 3 semaines du lundi 5 avril 2021 au vendredi 23 avril 2021 contre 8 semaines en 2020. A cela s'ajoute les conséquences de l'application des différentes directives gouvernementales sur l'accueil des enfants en période de pandémie.
- ❖ L'évolution du forfait PSU connaît une faible hausse de 1,06 % à 0,95 %, par rapport à l'année 2020 (suivant le forfait appliqué) et ne permet pas de compenser la perte d'activité résiduelle sur l'année 2019.
- ❖ Le taux de facturation (écart entre le nombre d'heures réalisées et le nombre d'heures facturées) qui définit le niveau du forfait PSU (soit 5,72 € par heure, soit 5,29 € par heure) s'est amélioré, puisque seulement 9 EAJE en 2020 bénéficiaient du taux maximum, alors que 16 EAJE en 2021 ont rempli les conditions pour l'obtenir.

## **2. La recette exceptionnelle de la CAF**

Afin de palier à la perte de recettes liée à l'activité des EAJE, la CAF, principal financeur de ces structures, a mis en place une aide exceptionnelle. Cette mesure est entrée en vigueur en mars 2020 et s'est prolongée tout au long de l'année 2021.

Elle a pour objectif de soutenir financièrement les gestionnaires des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant dont l'activité est grandement impactée par la crise sanitaire de la Covid 19.

L'aide financière forfaitaire s'élève à **27 € par jour et par place fermée ou non pourvue**.

Les critères d'éligibilité sont, en application des diverses décisions gouvernementales :

- Places fermées sur décision administrative,
- Fermeture totale ou partielle à l'initiative du gestionnaire en application des consignes sanitaires en vigueur au moment où la situation se produit
- Places non pourvues du fait de la situation du parent à l'isolement
- Places non pourvues du fait de la situation du parent privé d'activité en raison de mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du virus
- Places non pourvues du fait de la situation de l'enfant « cas contact ».

Les familles ne sont pas facturées pour les heures non réalisées pendant cette période.

Au titre de l'année 2021, nous avons donc comptabilisé un montant d'aide exceptionnelle Covid de 603,9 K€ représentant :

- ✚ 93,9 K€ du solde de l'année 2020 impactant les recettes 2021
- ✚ 510 K€ en rattachement du droit 2021.

Cette recette est en baisse de -1 935,2 K€.

## **3. Le Contrat Enfance Jeunesse :**

Un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été signé en fin d'année 2019, pour les années 2019 – 2022. Il acte le financement de 47 actions Petite Enfance portées par le CCAS (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant associatifs ou CCAS – Lieu d'Accueil Enfants Parents – poste de coordination...). Ce contrat sera remplacé en 2022 pour une Convention Territoriale Globale impliquant la CAF, le CCAS et la Ville de Grenoble.

Nous avons perçu en 2021 :

- Au titre de l'année 2021 :  
Compte tenu du décalage de la notification et de l'encaissement du CEJ 2021 celui-ci est reporté sur l'exercice 2022.
- Au titre de l'année 2020 :
  - En prévisionnel, le Contrat Enfance Jeunesse 2020 était contractualisé à hauteur de 2 137,8 K€.  
De ce montant nous devons déduire, pour notre projection de recette réalisée, un poste de coordination Jeunesse à régler par la CAF à la Ville de Grenoble, soit -31,1 K€ et les réfections appliquées par la CAF (activité contractualisée non réalisée par les EAJE et donc non financé par la CAF) à hauteur de -126,5 K€. Le montant attendu pour l'année 2020 était donc de 1 980,1 K€. Ce montant a été rattaché comptablement à l'année 2020.
  - Nous avons perçu, en 2021, un acompte 2020 à hauteur de 1 131,7 K€ et le solde de 959,6 K€ soit un total de 2 091,3 K€

- Une fois le rattachement de 1 980,1 K€ imputé à cette recette, il reste 111,2 K€ constatés sur l'exercice 2021.
- Ces recettes de 111,2 K€ sont dues à :
  - Un paiement de dégressivité du contrat de 59,2 K€ pour les EAJE Villeneuve – André Abry – Eaux Claires – La Ribambelle) non prévu dans le calcul de notre recette réalisée
  - Les montants pour dégressivité non réglés par la CAF ont été de 106 K€ soit + 20 K€ de recettes
  - Le poste de coordination, à hauteur de 32 K€ n'est pas à déduire car affecté au CCAS

#### 4. Les Bonus :

##### ➤ Bonus Mixité Sociale : + 430 K€

Ce Bonus initié par la CAF s'applique lorsque les participations familiales perçues par la structure sont faibles afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires.

Il s'applique à l'ensemble des places de la structure et est calculé en fonction des participations familiales moyennes perçues par la structure. Il se déclenche dès lors que celles-ci sont inférieures à un seuil (1,31 € en 2021).

Les modalités de calcul de ce Bonus :

Montant total des participations familiales perçues au titre de l'année

Nombre total d'heures facturées au titre de l'année

Montant horaire moyen des participations familiales	Montant du bonus "mixité sociale" par place et par an
2021	
montant < ou = à 0,79 €	2 100 €
0,79 € < montant < ou = à 1,04 €	800 €
1,04 € < montant < ou = à 1,31 €	300 €
montant > à 1,31 €	0 €

Nous avons perçu en 2021 :

Comme pour le versement de la Prestation de Service Unique, le mode de comptabilisation annuel des Bonus, mis en place depuis plusieurs années ne permet pas toujours de coller à la stricte réalité des recettes de l'exercice en raison des années de versement des acomptes et du solde de l'année antérieure.

##### • **Au titre de l'année 2020 :**

- Nous avons perçu le solde de 413,5 K€ avec une écriture de rattachement sur l'exercice 2020 de 428,2 K€ soit – 14,7 K€ imputé à l'année 2021

- **Au titre de l'année 2021 :**
  - Nous avons perçu un acompte de 68,3 K€ et effectué une écriture de rattachement du solde prévisionnel à hauteur de 409,4 K€
  - Soit un total de 477,7 K€
- **Au titre des années 2020 et 2021 :**
  - *Un montant total comptabilisé de 463 K€*

➤ **Bonus « inclusion handicap » + 239 K€**

Ce Bonus, également initié par la CAF, s'applique dès le premier enfant en situation de handicap accueilli dans une structure : l'objectif est d'encourager une véritable politique d'inclusion dans les EAJE et à proximité des lieux de vie des enfants.

Son montant est croissant avec le pourcentage d'enfants en situation de handicap inscrits dans la structure.

Il s'applique à toutes les places de la structure.

Il est attribué pour les enfants :

- Percevant l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Présentant un handicap nécessitant une adaptation des modalités d'accueil

Les modalités de calcul de ce Bonus :

Le Bonus dépend du pourcentage d'enfants en situation de handicap accueillis et du coût par place. Il se calcule de la manière suivante :

Places agréées X [(% d'enfants porteurs de handicap x Taux de financement x Coût par place dans la limite du plafond de coût par place) plafonné à 1300€ par place]

Nous avons perçu en 2021 :

- **Au titre de l'année 2020 :**
  - Nous avons perçu le solde d'un montant de 276,9 K€ avec une écriture de rattachement sur l'exercice 2020 de 45,8 K€ soit 231,1 K€ imputé à l'année 2021
- **Au titre de l'année 2021 :**
  - Nous avons perçu un acompte de 7,4 K€ et effectué une écriture de rattachement du solde prévisionnel à hauteur de 25,3 K€
  - Soit un total de 32,7 K€
- **Au titre des années 2020 et 2021 :**
  - *Un montant total de 263,8 K€*

### 3.1.2 BUDGET DE DIRECTION

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	53.9 K€	53.1 K€	56.3 K€	4.5%	2.4 K€
<b>ORDRE</b>	<b>53.9 K€</b>	<b>53.1 K€</b>	<b>56.3 K€</b>	<b>4.5%</b>	<b>2.4 K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	133.3 K€	209.9 K€	139.3 K€	4.6%	6.1 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	615.7 K€	970.8 K€	688.3 K€	11.8%	72.6 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	140.6 K€	151.3 K€	39.7 K€	-71.7%	-100.8 K€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.0 K€	6.0 K€	91.0 K€	100.0%	91.0 K€
<b>REEL</b>	<b>889.6 K€</b>	<b>1 338.0 K€</b>	<b>958.4 K€</b>	<b>7.7%</b>	<b>68.8 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>943,5 K€</b>	<b>1 391,1 K€</b>	<b>1 014,7 K€</b>	<b>7.6%</b>	<b>71.2 K€</b>

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17.1 K€	17.1 K€	17.1 K€	0.0%	0.0 K€
<b>ORDRE</b>	<b>17 132.00 €</b>	<b>17 132.00 €</b>	<b>17 132.00 €</b>	<b>0.0%</b>	<b>0</b>
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	5.5 K€	0.0 K€	0.0 K€	-100.0%	-5.5 K€
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2.8 K€	0.0 K€	2.7 K€	-3.3%	-0.1 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 384.4 K€	2 868.9 K€	8.9 K€	-99.7%	-3 375.5 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37.5 K€	50.0 K€	50.0 K€	33.3%	12.5 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.9 K€	5.0 K€	512.1 K€	56 531.6%	511.2 K€
<b>REEL</b>	<b>3 431.1 K€</b>	<b>2 923.9 K€</b>	<b>573.8 K€</b>	<b>-83.3%</b>	<b>-2 857.3 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>3 448.2 K€</b>	<b>2 941.1 K€</b>	<b>590.9 K€</b>	<b>-82.9%</b>	<b>-2 857.3 K€</b>
<b>Besoin en subvention Ville</b>	<b>- 2 504,8 K€</b>	<b>- 1 550 K€</b>	<b>423.6 K€</b>	<b>117%</b>	<b>2 928.6 K€</b>

**Ce budget comprend les dépenses et les recettes rattachées :**

- ❖ A la Direction Petite Enfance,
- ❖ Aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant associatifs
- ❖ Aux dépenses de personnel des agent-es non affecté-es à un poste (PECPAR)

**Les dépenses (1 014,7 K€): soit +71.2 K€ et + 7.6 %****✓ Les charges à caractère général : (139,3 K€) + 6,1 k€ soit + 4,6 %**

Elles sont principalement composées des dépenses suivantes :

- un contrat de maintenance des jeux
- les dépenses pour les crèches associatives (subventions – fluides – contrôle électricité – entretien et maintenance des locaux – taxes ordures ménagères – location et charges immobilières)
- une convention nouée avec l'association Dépann'Familles : paiement de personnel mis à disposition par cette association pour garder des enfants dont les parents travaillent en horaires décalés
- des créances admises en non-valeur
- des frais téléphones portables des agent-es de la Petite Enfance
- certaines charges exceptionnelles

Nous pouvons noter les éléments principaux suivants :

*Qui induisent des augmentations de dépenses :*

- ✓ Le dispositif de garde atypique : convention avec l'association Dépann'Familles pour la garde d'enfants à domicile sur des horaires atypiques.  
Ce dispositif présente une hausse des dépenses de +18 K€ liée à l'augmentation en 2021 de l'activité (+ 520 heures réalisées) soit + 13,5 K€, ainsi qu'un reliquat de dépenses de 2020 + 4,5 K€ non rattaché à l'exercice 2020.
- ✓ Les frais d'électricité sont en hausse de +22 K€ pour des dépenses de factures dues concernant les années 2016 à 2019

*Qui induisent des baisses de dépenses :*

- ✓ Des taxes foncières ont été réglées en 2020 sur le non bâti de l'EAJE Chatelet pour un montant total de 13,2 K€. Nous n'avons pas eu de dépenses de cet ordre en 2021 soit une baisse de dépenses de 13,2 K€
- ✓ Les dépenses de frais de télécommunication sont en baisse de -11,5 K€
- ✓ Le CCAS est lié par convention au fonctionnement de 5 Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants associatifs et d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents. Suivant ces conventions, différentes d'un EAJE à un autre, nous sommes amenés à régler des dépenses :
  - liées au fonctionnement des bâtiments : fluides – taxes – loyer – charges locatives – entretien des bâtiments.  
Ces dépenses sont de l'ordre de 38 K€, en baisse de -9,4 K€ lié principalement à la baisse de -10 K€ sur les interventions de la DIM pour l'entretien des bâtiments

**✓ Les charges exceptionnelles : 91 K€ + 100 %**

La CAF a mené en 2021, 8 contrôles d'Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. Ces contrôles ont été effectués sur les données déclarées au titre de l'exercice 2019. Ils ont donné lieu à des indus sur le droit PSU précédemment perçu au titre de l'année 2019. Une dépense de 91 K€ a donc été engagée sur l'exercice 2021 pour faire face à cette décision de la CAF.



✓ **Autres charges de gestion courantes : 39,7 K€, soit – 100,8 K€ et - 71,7 %**

Comprend les dépenses et les variations suivantes :

- Créances éteintes ou admises en non-valeur : - 5,9 K€
- Charges de gestion courante : - 0,5 K€
- Subventions de fonctionnement aux EAJE associatifs : - 94,3 K€. 5 EAJE associatifs perçoivent une subvention de fonctionnement. Les subventions 2021 des EAJE Pom Flore Alexandre et Mahoud Minaud ont été réglées en 2021 et celles des EAJE Les Loupiots, La Trottinette et Les Petits Arlequins en 2022 expliquant ainsi la baisse de cette dépense.

✓ **Les charges de Masse Salariale : 688,3 K€ soit + 72,6 k€ et + 11,8 %**

Les dépenses de Masse Salariale rattachées au budget de la Direction se réalisent sur 3 périmètres distincts :

- ✚ Les agents-tes sans affectation de poste et les stagiaires gratifié-es
  - ✚ Les remplacements des agent-es de cette Direction
  - ✚ Les agent-es sur postes permanents de cette Direction
- **Les agent-es sans affectation de poste et les stagiaires gratifié-es : 108,2 K€, soit -31 K€ (- 22,3 %)**
    - Les stagiaires gratifié-es étaient 5 en 2021 à avoir bénéficié de ce dispositif (2 étudiants // année 2020), soit une progression de 3 étudiant-es
    - Les agent-es titulaires sans poste étaient 3 agent-es, dans cette situation pour un total de 2,4 ETP, en diminution de 1 ETP par rapport à 2020.
  - **Les remplacements : 0,1 K€, soit – 8,9 K€ (-98,9 %)**  
Sont quasi nuls sur cette Direction.
  - **Les agent-es sur postes permanents : 580 K€, soit + 112,5 K€ (+24,1 %)**

La masse salariale de ce groupe évolue du fait du pourvoi d'un poste de chargé-e de mission, ainsi que du déploiement temporaire d'un agent titulaire en renfort (réaffectation interne).

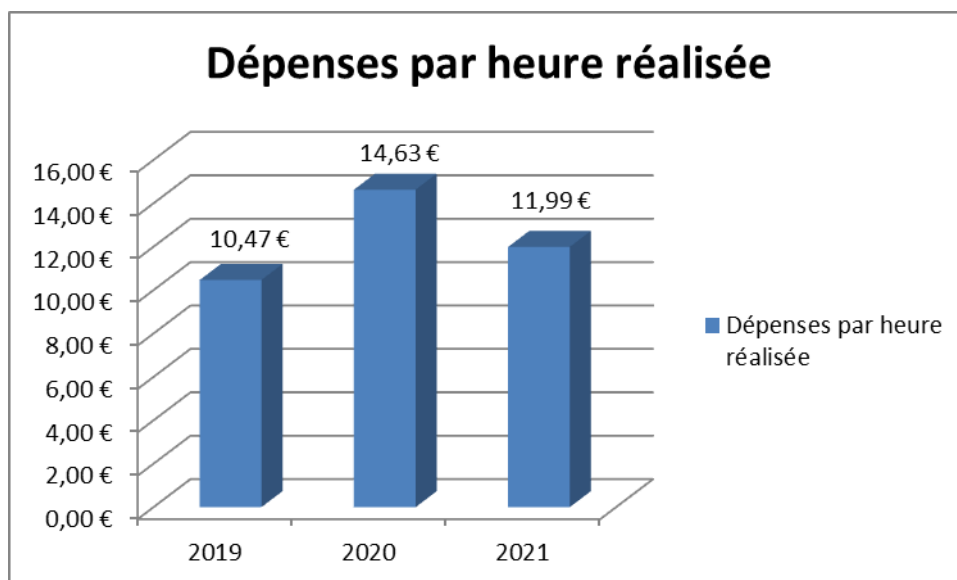
### 3.1.3 LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	782,1 K€	777,1 K€	779,4 K€	-0.3%	-2,7 K€
<b>ORDRE</b>	<b>782,1 K€</b>	<b>777,1 K€</b>	<b>779,4 K€</b>	<b>-0.4%</b>	<b>-2,7 K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 167,3 K€	1 440 K€	1 313,5 K€	12.5%	146,2 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 719,5 K€	18 553,7 K€	19 257,6 K€	2.9%	538.1 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 K€	0 K€	0,1 K€	100.0%	0,1 K€
66 CHARGES FINANCIERES	0 K€	0 K€	0 K€	0.0%	0 K€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,9 K€	0 K€	0,3 K€	-71.7%	-0,7 K€
<b>REEL</b>	<b>19 887,7 K€</b>	<b>19 993,7 K€</b>	<b>20 571.5 K€</b>	<b>3.4%</b>	<b>683.8 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>20 669,9 K€</b>	<b>20 770,8 K€</b>	<b>21 350,9 K€</b>	<b>3.3%</b>	<b>681 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	112,7 K€	112 K€	112 K€	-0.6%	-0,7 K€
<b>ORDRE</b>	<b>112,7 K€</b>	<b>112 K€</b>	<b>112 K€</b>	<b>-0.6%</b>	<b>-0,7 K€</b>
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	14,9 K€	0 K€	28,3 K€	90.5%	13,5 K€
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 231,2 K€	3 055 K€	2 551,5 K€	14.4%	320,2 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 526,4 K€	9 504,9 K€	8 578,3 K€	55.2%	3 051,9 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,5 K€	0 K€	0 K€	-100.0%	-0,5 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 539,1 K€	0 K€	131,1 K€	-94.8%	-2 408 K€
<b>REEL</b>	<b>10 312,1 K€</b>	<b>12 559,9 K€</b>	<b>11 289,3 K€</b>	<b>9.5%</b>	<b>977,1 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>10 424,8 K€</b>	<b>12 671,9 K€</b>	<b>11 401,3 K€</b>	<b>9.4%</b>	<b>976.5 K€</b>
<b>Besoin en subvention Ville</b>	<b>10 245 K€</b>	<b>8 098,9 K€</b>	<b>9 949,6 K€</b>	<b>-2.9 %</b>	<b>- 295.4 K€</b>

Le CCAS de la Ville de Grenoble comprend 28 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) :

- **7 structures de type collectif de 60 places et +** (Vieux Temple – New York – Marie Curie – Malherbe – Villeneuve – Anthoard – La Chrysalide)
- **11 structures de type collectif de 30 à 51 places** (Armand – Bizanet – Chapi Chapo – Elisée Chatin – Ilot Marmots – Jardin de Ville – La Goélette – La Voie Lactée – Les Frênes – Mille Pattes – 3 Pom)
- **5 structures de type collectif de 18 à 25 places** (André Abry – Eaux Claires – La Ribambelle – Les Genets – Mutualité)
- **5 structures de type accueil familial** (Vigny Musset – Les Castors – Anatole France – Charrel – Châtelet)

Données pluriannuelles :



Evolution de l'activité	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2021-2020
<b>Taux d'occupation</b>	67,65 %	58,24 %	64,40 %	+ 6,16 %
<b>Nombre d'heures enfants réalisées</b>	1 982 850	1 412 620	1 780 293	367 673

**Les Dépenses** : pour un total de 21 360,9 K€, en hausse de +681 K€ soit + 3.3 %

- **La Masse Salariale** : 19 257,6 K€, en hausse de 538,1 K€ soit + 2.9 %

Elle représente pour l'année 2021, 90.20 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement répartis :

- 17 431,6 K€ pour les agent-es sur postes permanents, soit + 325,6 K€ (+1,9 %)
- 1 806,1 K€ pour les agent-es en remplacements, soit + 204,5 K€ (+12,8 %)
- 19,9 K€ pour l'intervention des médecins de l'Agecsa, soit + 8 K€ (+67,2 %)

Les principaux éléments expliquant cette variation concernent :

### Les dépenses sur postes permanents + 325,6 K€ (+1,9 %)

✓ *Les assistant-es maternel-les :*

Entamé lors du déploiement du Plan de Sauvegarde, au cours du mandat précédent, le non remplacement des départs volontaires (retraite – changement de projet professionnel...) des assistant-es maternel-les vient diminuer de -392 K€ la Masse Salariale des effectifs permanents.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution pluriannuelle des dépenses de masse salariale de ces agent-es :

En K€	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>Evolution de la masse salariale Assistant-es maternel-les</b>	3 085	2 981	2 850	2 624	2 323	2 079	1687

✓ *Les Educateur-trices de Jeunes Enfants :*

Le cadre d'emploi de ces agent-es a évolué, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la catégorie B à la catégorie A, entraînant une refonte des grilles indiciaires de ces agent-es, ainsi qu'une revalorisation de leur rémunération.

Nous comptons 71,16 ETP d'Educateur-trice de Jeunes Enfants au 31 décembre 2021, répartis sur les 28 EAJE.

Cette évolution exogène se traduit par une augmentation de coût de 2% en moyenne par ETP, soit près de 65 K € pour le groupe.

✓ *Les interventions des médecins de l'Agecsa :*

Du fait de la pandémie Covid et de la fermeture temporaire des EAJE, ces interventions, dans les EAJE, étaient en baisse en 2020. Elles ont repris en 2021, sans évolution du tarif horaire qui est fixé à 46,60 €, soit une réalisation annuelle de 22,5 K€ (pour 10,5 K€ au CA 2020).

### Les dépenses de remplacement + 204.5 K€ (+12.8 %)

✓ *L'impact de la pandémie Covid :*

En 2020, du fait de la fermeture des EAJE du 16 mars 2020 au 11 mai 2020, une baisse du recours aux remplacements a eu lieu induisant une baisse des frais de remplacements de – 121 K€.

En 2021, ces structures ont été fermées du 5 avril 2021 au 23 avril 2021. L'effet vertueux sur le remplacement reste limité, dans un contexte d'absentéisme qui est resté marqué (+2% de taux d'absentéisme par rapport à 2019).

✓ *Le déploiement de postes de renforts :*

Du fait de la pandémie Covid, de nouvelles normes d'hygiène en matière d'entretien des locaux et des jouets ont été édictées.

Leur application a entraîné un déploiement d'agent-es de propretés des locaux dans certains EAJE.

Les EAJE ont ainsi vu leur nombre d'agent-es augmenter pour un total de 5,3 ETP, pour une dépense supplémentaire de +165 K€.

✓ *Le dispositif expérimental d'accueil des enfants en EAJE :*

Ce dispositif de déploiement de personnel supplémentaire a été mis en place progressivement, en septembre 2019 et s'est poursuivi les années suivantes.

Il impacte les EAJE Chapi Chapo, La Ribambelle, Malherbe et Vieux Temple. L'objectif est d'accueillir les enfants porteurs de handicap dans des conditions d'encadrement optimisées.

Ces EAJE se sont vu attribuer des temps supplémentaires d'auxiliaires de puéricultures, d'agent-es spécialisé-es, d'Éducatrices de Jeunes Enfants et de secrétaires dont la réalisation comptable s'est faite sur le budget de remplacement, soit +3,3 ETP.

Le budget total réalisé en 2021 est de 123,4 K€.

Il est à noter qu'à partir du budget prévisionnel 2022, ces postes ont été prévus sur des postes permanents ancrant ce dispositif dans la pérennité.

- **Les charges à caractère général : 1 313,5 K€, en hausse de +146.2 K€ soit +12,5 %**

Ce budget regroupe les dépenses liées :

- A l'exploitation des bâtiments : entretien – réparation – amortissements – maintenance – fluides – petit équipements – charges locatives – nettoyage des locaux
- Aux besoins pour l'accueil des enfants : alimentation – pharmacie – couches – matériel pédagogique
- Aux besoins des professionnel-les : fournitures administratives – produits d'entretien – documentation – frais de télécommunication – vêtements professionnels

Elles ont été impactées par la pandémie du Covid 2019 qui a entraîné une fermeture de ces équipements, pour 3 semaines, du 5 avril 2021 au 23 avril 2021.

En 2020, une période de fermeture de 8 semaines a eu lieu.

L'activité 2020 s'est réalisée, sur l'ensemble de ces structures, sur 5 218 jours contre 5 815 jours en 2021, soit une augmentation d'activité de + 367 673 heures réalisées représentant une hausse de 597 jours, ce qui a un impact sur les dépenses de fonctionnement.

Nous pouvons ainsi noter :

- Des hausses conséquentes pour les dépenses liées aux besoins des enfants :
  - +44.4 K€ pour l'alimentation
  - +121,7 K€ pour la Cuisine Centrale
  - +5 K€ pour les couches
- Des hausses liées aux besoins des professionnel-les :
  - +7,5 K€ pour le matériel d'entretien
  - + 9,6 K€ de frais de télécommunication
- Des baisses pour l'entretien des bâtiments :
  - –12,3 K€ pour l'entretien des espaces verts
  - –74,9 K€ pour le contrat d'entretien des bâtiments
- Une dépense imprévue de +25,8 K€ de frais de gardiennage, pour la mise en sécurité de l'EAJE Villeneuve, suite à des actes de malveillance qui ont entraîné la fermeture de cet EAJE durant le mois de janvier 2021.

### 3.1.4 LES RELAIS PETITE ENFANCE

Le CCAS gère 6 Relais Petite Enfance :

Prémol – Capuche – Vieux Temple – Chorier Berriat – Bajatière – Eaux Claires

Ils organisent, pour les assistant-es maternel-les indépendant-es, des temps de rencontre et d'échanges de pratiques, dans le but d'améliorer leur accueil.

Pour les enfants, ils proposent des temps d'animation et sont pour les parents un espace d'écoute et d'information.

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6,9 K€	6,8 K€	6,1 K€	-10.9%	-0,7 K€
ORDRE	6,9 K€	6,8 K€	6,1 K€	-10.9%	-0,7 K€
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	29,8 K€	39,7 K€	27,4 K€	-7.8%	-2,3 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	280,4 K€	303,5 K€	277,7 K€	-1.0%	-2,8 K€
REEL	310,2 K€	343,2 K€	305,1 K€	-1.6%	-5,1 K€
Frais de Siège				0.0%	0 K€
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>317,1 K€</b>	<b>350 K€</b>	<b>311,2 K€</b>	<b>-1.8%</b>	<b>- 5.9 K€</b>

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,3 K€	0,3 K€	0,3 K€	1.0%	0 K€
ORDRE	0,3 K€	0,3 K€	0,3 K€	1.0%	0 K€
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0 K€	0 K€	0 K€	0.0%	0 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	70,7 K€	195,4 K€	225,2 K€	218.4%	154,4 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,3 K€	0 K€	0 K€	-100.0%	-1,3 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,5 K€	0 K€	0 K€	-100.0%	-0,5 K€
REEL	72,5 K€	195,4 K€	225,2 K€	210.6%	152,7 K€
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>72,8 K€</b>	<b>195,6 K€</b>	<b>225,5 K€</b>	<b>209.8%</b>	<b>152.7 K€</b>
<b>Besoin en subvention Ville</b>	<b>244,3 K€</b>	<b>154,4 K€</b>	<b>85,7 K€</b>	<b>-64.9%</b>	<b>- 158.6 K€</b>

**Les Dépenses : 311.2 K€, soit - 5,9 K€ et – 1,8 %**

- **La Masse Salariale : 277,7 K€, soit -2,8 K€ et - 1 %**

Chacun des 6 Relais Petite Enfance bénéficie d'un poste de coordinateur-trice, pourvu par des agent-es ayant comme grade éducateur-trice de jeunes enfants ou assistant-e socio éducatif-tive.

En 2021, 6,10 ETP ont été rémunérés.

Les dépenses de Masse Salariale de ces structures sont globalement stables mais présentent toutefois des variations détaillées ci-dessous :

- Relais Petite Enfance Prémol : -18 K€ suite au départ à la retraite de la coordinatrice, ce poste n'a été pourvu que 8 mois sur l'exercice 2021
- Relais Petite Enfance Vieux Temple : +10,2 K€ du fait d'une absence longue remplacée
- Relais Petite Enfance Chorier Berriat : +15,6 K€ du fait de l'effet année pleine (8/12<sup>ème</sup> de CTE en 2020).

- **Les charges à caractère général : 27,4 K€, soit -2,3 K€ et -7,8 %**

En 2020, les Relais Petite Enfance ont été impactés par la pandémie du Covid, avec notamment l'arrêt des temps collectifs de mars 2020 à octobre 2020 et l'arrêt des formations de mars 2020 à septembre 2020.

L'année 2021 s'inscrit donc dans un contexte de reprise d'activité :

- Reprise des conférences, animations, ateliers a engendré une dépense supplémentaire de +7,8 K€
- Achat de matériel de pharmacie GHA pour accueil des usagers : + 262 €
- Achat d'alimentation est en hausse de 194 €

Avec un certain nombre de dépenses en baisse :

- Les dépenses de fournitures (entretien – administratives – pédagogiques) : -3,7 K€
- Entretien des espaces verts du Relai Petite Enfance Prémol : -2,6 K€
- Contrat de Quasi Régie : -396 €
- Formation Accompagnement à la Pratique : -739 €
- Les fluides des Relais Petite Enfance Bajatière et Prémol : -2,8 K€

**Les recettes : 225,5 K€, soit +152,7 K€ et +209,8 %**

Au titre de l'année 2021, les recettes financeurs sont :

- Une subvention du Département d'un montant de 3 049 € par RAM. Cette recette est liée à l'activité de ces structures et n'évolue pas depuis qu'elle a été instaurée. En 2021, le poste de coordinateur-trice du RPE Prémol, ayant été vacant 3 mois, suite à un départ à la retraite, la subvention perçue a été calculée sur 3 mois d'activité, soit une baisse de recettes de 825 €. La subvention totale perçue est de 17,5 K€.
- Une Prestation de Service de la CAF, en application de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2019-2022, calculée en fonction d'un barème fixé par le financeur qui prend en compte 43 % du montant des dépenses réalisées de l'année, avec un plafond fixé à 61 650 €. Le droit 2021 de cette recette est de 158,1 K€, au vu des Comptes de Résultat 2021.



- Un Bonus pour missions de la CAF de 3 K€ par RPE qui prend en compte des missions spécifiques :
  - Guichet unique
  - Promotion de l'activité des assistant-es maternel-les
  - Favoriser le départ en formation

Chacun des RPE du CCAS s'inscrit dans une de ces missions, soit 18 K€ de recettes au total.

Soit un total de recettes dues, par les financeurs de 193,5 K€, soit + 14,5 K€.

Les écritures comptables des recettes de la CAF (Bonus + Prestation de Service) ont été faites, en 2021, à hauteur de 207,1 K€, soit + 154,6 K€ // CA 2020.

La CAF verse 4 acomptes au titre de l'année N et un solde sur l'année N-1.

Le mode de comptabilisation annuel ne permet pas toujours de coller à la stricte réalité des recettes de l'exercice du fait de ce mode de versement.

Nous avons intégré : le bonus 2021, 3 acomptes de la Prestation de Service 2021 ainsi que le solde, ainsi que les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> acomptes de la Prestation de Service de l'année 2020.

A cela se rajoute une recette d'un montant total de 0,6 K€ d'un produit exceptionnel et du versement FCTVA.

#### RAPPEL DES DONNEES PLURIANNUELLES :

Evolution de l'activité	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>Nombre de RPE</b>	5	5.33	6	6	6	6
<b>Nombre total d'ETP</b>	5	5.44	6	6	6	6

Evolution du nombre d'AMI 2016-2021 sur Grenoble :

AMI en activité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021-2020	
<b>Nombre d'AMI actives au moins une fois dans l'année</b>	664	611	615	555	513	425	-88	-17.2 %

### 3.1.5 LE POLE ACCUEIL PETITE ENFANCE ET LE POLE MEDECINS PSYCOLOGUES

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3,9 K€	3,9 K€	4,3 K€	10.1%	0,4 K€
<b>ORDRE</b>	<b>3,9 K€</b>	<b>3,9 K€</b>	<b>4,3 K€</b>	<b>10.1%</b>	<b>0,4 K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	47,3 K€	40 K€	39,2 K€	-17.0%	-8 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	334 K€	409,5 K€	379,3 K€	+ 13,6 %	45,3 K€
<b>REEL</b>	<b>381,3 K€</b>	<b>449,5 K€</b>	<b>418,5 K€</b>	<b>+9,8 %</b>	<b>37,2 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>385,2 K€</b>	<b>453,3 K€</b>	<b>422,8 K€</b>	<b>+ 9,8 %</b>	<b>37,6 K€</b>

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0 K€	0 K€	0 K€	0.0%	0 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0 K€	0 K€	0 K€	0.0%	0 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 K€	0 K€	0 K€	0.0%	0 K€
<b>REEL</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0.0%</b>	<b>0 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0.0%</b>	<b>0 K€</b>
<b>Besoin en subvention Ville</b>	<b>385.2 K€</b>	<b>453.3 K€</b>	<b>422,8 K€</b>	<b>+ 9,8 %</b>	<b>37,6 K€</b>

Ces budgets regroupent deux Pôles au sein de la Direction d'Action Sociale Petite Enfance :

1 – Le Pôle Accueil Petite Enfance : service qui gère les inscriptions des familles pour les demandes d'accueil de leurs enfants au sein des 28 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant et qui attribue les places.

2 – Le Pôle Médecins Psychologues : service qui regroupe les psychologues et médecins qui interviennent dans les 28 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant du CCAS.

Ces deux Pôles n'ont pas de recettes propres.

**Les Dépenses** : 407.7 K€, soit +22,5 K€ et + 5,9 %

#### 1. Le Pôle Accueil Petite Enfance :

Ce service, précédemment hébergé dans des locaux privés en location, a intégré fin avril 2021, les locaux de Camille Claudel.

Ces dépenses sont principalement :

- ✓ De la Masse Salariale
- ✓ Des dépenses de fournitures diverses liées à l'activité

- **Les dépenses de Masse Salariale : 144,1 K€ soit -41,4 K€, et -22,3 %**

Ce service est composé de 4 agent-es :

- 2 postes de secrétaire Petite Enfance,
- 1 poste de secrétaire polyvalente
- 1 poste de chargé de gestion

Le poste de la responsable de service est, quant à lui, un poste d'adjointe de Direction Petite Enfance rattaché directement à cette Direction.

- Pour les postes permanents : 116,1 K€, soit -52,9 K€ (-31,3 %)
 

La baisse de ces dépenses est liée au déploiement sur poste d'agent-es en surnombre, restés rémunéré-es sur leur service d'origine.
- Pour les remplacements : 28 K€, soit + 11,5 K€ (+ 69,7 %)
 

Les dépenses de remplacement progressent de + 0,3 ETP, du fait de l'augmentation du besoin (2 agent-es absent-es durablement en 2021)

- **Les dépenses à caractère général : 39,2 K€ soit -8 K€, et -17 %**

Le déménagement a induit des économies à hauteur de -11,9 K€ réparties de la manière suivante :

- ✓ -2 K€ pour les fluides
- ✓ -6 K€ pour la location et les charges du local
- ✓ -1,2 K€ pour les taxes (foncières et ordures ménagères)
- ✓ -2,7 K€ pour les frais de nettoyage des locaux

Parallèlement, on constate les augmentations suivantes :

- ✓ +1,9 K€ pour les frais de télécommunications
- ✓ +443 € pour l'entretien du bâtiment via le contrat de quasi régie

## **2. Le Pôle Médecins Psychologues :**

Ce service est composé de médecins et de psychologues :

- 4 postes de psychologues,
- 1 poste de médecin
- 0.2 équivalent ETP de vacation médecin qui intervient dans les EAJE Les Castors et Anatole France

**Les dépenses de Masse Salariale totalisent 235,2 K€, soit +86,7 K€ (+58,4 %) :**

- Pour les postes permanents : 202,5 K€, soit + 72 K€ (+ 55,2 %)
 

L'augmentation de ces dépenses est liée aux pourvois de postes.
- Pour les remplacements : 24,6 K€, soit +6,7 K€ (+37,4 %)
 

Les dépenses de remplacement progressent du fait de l'absentéisme.



**3.2 DIRECTION ACTION SOCIALE  
PERSONNES AGEES (DASPA)**



**ccas**

-  DASPE
-  **DASPA**
-  DASLPP
-  Ressources

## Note d'introduction

Les effets de la crise sanitaire se poursuivent sur l'exercice 2021, à la fois sur l'organisation du fonctionnement global des équipements sur le premier trimestre, mais également sur l'ensemble de l'année avec un impact conséquent notamment sur les taux d'occupation (TO).

Les présentations comptables 2021 ci-dessous intègrent les frais des fonctions support (appelés également « frais de siège »), uniquement dans la proportion autorisée par les financeurs dans les budgets annexes **soit 2,5 M€**. Celle-ci résulte d'une contractualisation avec eux, existante, ou en cours, ou d'une autorisation de tarification.

La part de frais de siège incluse au budget principal pour les quelques services de la DASPA qui y sont rattachés, ne peut faire l'objet, dans un même budget, de refacturations internes enregistrées comptablement selon la clé de répartition déterminée en 2016.

Toutefois, la répartition analytique des coûts des services ressources correspondants à ces services est évaluée à 443 K€ ; soit un montant de frais de siège global pour la DASPA au titre de l'exercice 2021 de 3 M€. Elle vous est également présentée dans une vue d'ensemble par politique d'action sociale, dans la partie « Présentation par politique sociale ».

### 3.2.1 BUDGET DE DIRECTION

Le budget de la Direction Personnes Agées porte les postes de Directions au sens strict (Directrice d'Action Sociale, Directeur-trices délégué-es, Assistante de Direction), et également plusieurs postes à fonctions transversales support (Coordinateur Prendre soin, Coordinateur Lutte contre l'isolement des aîné-es, Psychologue et Ergothérapeute) ainsi que les indemnités de stagiaires rattachés à la Direction.

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3,6 K€	2,0K€	9,5K€	100,00%	5,9K€
<b>ORDRE</b>	<b>3,6K€</b>	<b>2,0K€</b>	<b>9,5K€</b>		<b>5,9K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5,3K€	9,6K€	31,9K€	601,88%	26,7K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	886,4K€	547,2K€	612,1K€	-30,95%	-273,9K€
<b>REEL</b>	<b>891,6K€</b>	<b>556,8K€</b>	<b>644,0K€</b>		<b>-247,2K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>895,2K€</b>	<b>558,8K€</b>	<b>653,5K€</b>	<b>-27,00%</b>	<b>-241,7K€</b>

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	33,0K€	0,0K€	0,0K€	-100,00%	-33K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	30,0K€	76,8K€	73,1K€	100,00%	43,1K€
<b>REEL</b>	<b>63,0K€</b>	<b>76,8K€</b>	<b>73,1K€</b>		<b>10,1K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>63,0K€</b>	<b>76,8K€</b>	<b>73,1K€</b>	<b>16,1%</b>	<b>10,1K€</b>

### **Les dépenses : 653,5 K€ réalisées en 2021, soit -27,00 % et -241,7 K€**

Les charges de la **Direction d'Action Sociale Personnes Agées** sont essentiellement composées de dépenses de personnel pour 612,1 K€, en forte baisse de -273,9 K€ soit -31 %.

Cette forte variation est principalement due aux éléments suivants :

- Après à la réorganisation de la Direction en 2019 qui avait engendré une forte augmentation, l'enveloppe associée se stabilise entre 2020 et 2021 : 523,1 K€ (soit +8,6 K€ et +1,7 %).
- L'enveloppe PNA (Personnels Non Affectés) s'établit à 89 K€ pour 2 ETP, soit - 123 K€ et -58 %, suite à un travail de fond lié à une démarche de reclassements et repositionnements professionnels mené par la DRH pour proposer aux personnels en recherche de nouvelles fonctions des postes correspondants.
- Contrairement à 2020, les renforts liés à la crise sanitaire n'ont pas été imputés sur la DIRPA en 2021, mais dans les budgets annexes concernés, ce qui réduit l'enveloppe de masse salariale de **-109 K€**.

Les **autres dépenses** (31,9 K€) augmentent fortement +26,7 K€ (soit +602%). Essentiellement en raison de régularisation de factures 2020 liées à l'augmentation de la flotte téléphonie en lien avec la pandémie qui a nécessité d'équiper l'ensemble de l'équipe en téléphones mobiles (19 K€ soit +16,5 K€).

A cela s'ajoute des prestations extérieures (+10 K€) :

- évaluation du projet « Tirer les enseignements de la crise sanitaire pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées » Phase 1 de l'étude pour 7 K€. Ce projet se poursuit sur 2022 et fait l'objet d'un financement intégral du même nom.
- La participation d'une psychologue clinicienne aux commissions d'admission en RA (Résidence Autonomie) sur le 1<sup>er</sup> semestre 2021 pour 3 K€.

**Les recettes : 73,1 K€ réalisées en 2021 soit +10,1 K€**

Cette recette correspond :

- d'une part à une subvention AG2R (40 K€), pour plusieurs projets tels que le Vélo Taxi, l'adaptation de logement, la lutte contre l'isolement des personnes fragiles...
- d'autre part à un 2<sup>ème</sup> acompte de subvention CNSA dans le cadre de l'appel à projet « Tirer les enseignements de la crise sanitaire pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées » (33,2 K€).

**3.2.2 POLE ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES AGEES***Service Social Personnes Agées (SSPA)*

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 K€	4 K€	4,2 K€	-5,00%	-0,2 K€
<b>ORDRE</b>	<b>4 K€</b>	<b>4 K€</b>	<b>4,2 K€</b>		<b>-0,7 K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	24,5 K€	35,8 K€	20 K€	-18,37%	-4,5 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 057,1 K€	1 043,0 K€	1 074 K€	1,60%	16,9 K€
<b>REEL</b>	<b>1 081,6 K€</b>	<b>1 078,8 K€</b>	<b>1 094 K€</b>		<b>110,6 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>1 085,6 K€</b>	<b>1 082,8 K€</b>	<b>1 098,2 K€</b>	<b>1,16%</b>	<b>12,6 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,1 K€	0 K€	0 K€	-60,00%	-0,1 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	474,8 K€	495 K€	413,2 K€	-12,97%	-61,6 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0 K€	12 K€	0 K€	0,00%	0 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
<b>REEL</b>	<b>474,9 K€</b>	<b>507 K€</b>	<b>413,2 K€</b>		<b>-61,6 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>474,9 K€</b>	<b>507 K€</b>	<b>413,2 K€</b>	<b>-12,98%</b>	<b>-61,6 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-610,8 K€</b>	<b>- 575,8 K€</b>	<b>- 685 K€</b>		<b>- 74,3 K€</b>

**Les dépenses : 1 098 K€ réalisées en 2021, soit +1,16% et +12,6 K€**

Les charges du **Service Social Personnes Agées** (SSPA) sont essentiellement composées des **dépenses de personnel** 1 074 K€ pour 16 ETP, soit +16,8 K€ et +1,6 %, essentiellement en lien avec le coût du GVT (*Glissement Vieillesse-Technicité*).

Les **autres dépenses** (20 K€) sont en baisse de -4,5 K€ (soit -18,37 %), essentiellement du fait de l'absence de facturation par les prestataires des dépenses de fluides 2020 n'a pas couvert le montant de rattachement 2020 de ces factures (-13,3 K€).

**Les recettes : 413 K€ réalisées en 2021, soit -12,98 % et -61,6 K€**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle convention relative à la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (APA) à domicile et l'accompagnement social global des personnes âgées a modifié les modalités de financement par le Département. Un forfait de 200 € est versé par dossier APA instruit par le Département (acte Solis), que la personne soit suivie ou non. Le nombre de dossiers de demande d'APA traités par le SSPA baisse depuis 2018. La crise sanitaire a accentué cette baisse en 2020 et se poursuit sur 2021 (-61,6K€, soit -12,98 %).

**3.2.3 POLE AUTONOMIE ET VEILLE SOCIALE****Budget 02 – Logements Foyers pour Personnes Agées  
– Résidences Autonomie**

Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 085,1 K€	855,2 K€	1 146,1 K€	5,62%	61 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	2 108,2 K€	1 960 K€	2 036,5 K€	-3,40%	-71,7 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	1 016,2 K€	958,4 K€	935,4 K€	-7,95%	-80,8 K€
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>4 209,5 K€</b>	<b>3 773,6 K€</b>	<b>4 118 K€</b>	<b>-2,17%</b>	<b>-91,5 K€</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	48,8 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Produits de la tarification	2 494,1 K€	2 796,9 K€	2 596,1 K€	4,09%	102,1 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	1 658,8 K€	922,8 K€	1 671,5 K€	0,76%	12,7 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	5,4 K€	5 K€	5,3 K€	-1,92%	-0,1 K€
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>4 158,2 K€</b>	<b>3 773,6 K€</b>	<b>4 272,8 K€</b>	<b>2,76%</b>	<b>114,6 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-51,3 K€</b>	<b>0,0 K€</b>	<b>154,8 K€</b>		<b>206,1 K€</b>



**Activités**

Activité	CA 2020	Exercice 2021			Evolution entre CA N et CA N-1
		BP proposé	BP retenu / autorité de tutelle	CA	
<b>Taux d'occupation</b>	85,16%	88,18%	86,86%	75,21%	-9,95%
<b>Nb de journées réalisées</b>	81 126	84 005	82 754	71 647	-9 479

Mois	févr-21	juil-21	déc-21
<b>Taux d'occupation</b>	77,75 %	75,68 %	72,34 %

Le taux d'occupation de début d'année était déjà bas du fait de la crise sanitaire, mais il a continué à décroître au fur et à mesure de l'année ; les nouvelles entrées ne compensant pas suffisamment les décès. Par conséquent, il reste bien en dessous des chiffres d'avant la crise sanitaire.

Lors de la préparation budgétaire, le CCAS avait intégré dans sa projection de TO la prolongation des effets et impacts de la crise sanitaire, en proposant un TO inférieur aux années antérieures.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et malgré l'alerte sur la persistance des conséquences de la crise, et de spécificités liées à certaines des résidences, **l'activité retenue par l'autorité tarifaire a pourtant été celle d'une année classique.**

Le TO moyen annuel réalisé est finalement inférieur -11,65 points par rapport aux attentes budgétaires **et -9,95 %** par rapport au réalisé 2020.

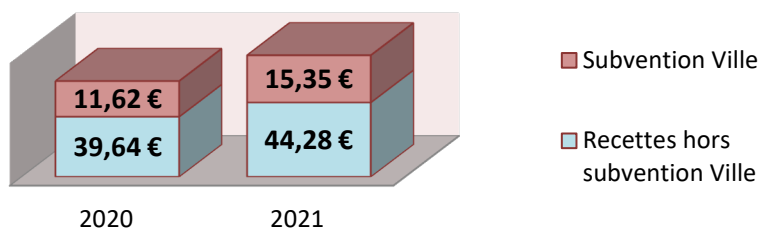
L'impact de la crise sanitaire va donc au-delà des prospectives CCAS déjà pessimistes. Malgré les efforts déployés par les Responsables d'équipement et la Direction d'Action Sociale dans la promotion de ces équipements et la recherche de résident-es, les nombreuses places disponibles sur le département ont laissé plus de libertés de choix aux futur-es résident-es, et une réticence, voire défiance vis-à-vis d'une entrée en institution suite aux divers confinements, expliquent cette forte baisse.

Les taux d'occupation se déclinent par résidence comme suit :

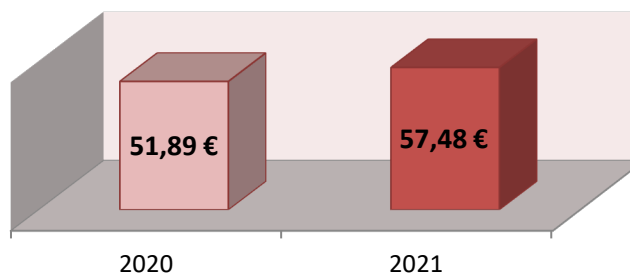
Résidence	Taux d'occupation CA 2020	Taux d'occupation BP 2021	Taux d'occupation CA 2021
<b>Le Lac</b>	72,10%	73,02%	63,82%
<b>Les Alpins</b>	90,52%	92,65%	78,04%
<b>Montesquieu</b>	92,46%	92,22%	80,17%
<b>Saint Laurent</b>	87,74%	96,76%	80,51%
<b>Total</b>	85,16%	88,18%	75,21%

## Evolution des recettes et dépenses de l'année

### Recettes par journée réalisée



### Dépenses par journée réalisée



Le ratio des recettes par journée (hors subvention Ville) augmente de +11,7% du fait de la baisse du nombre de journées réalisées, alors qu'une partie des CNR Covid ARS est maintenue ou encaissée en 2021 (et notamment les CNR surcoût ou soutien trésorerie par l'ARS pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et une partie des CNR Covid 2020 ont été comptabilisées en 2021).

Quant à celui de la subvention Ville, il augmente de +32,2 % car le montant de la subvention de la Ville est en forte progression +16,7 %, alors que le nombre de journées baisse de près de -10%<sup>2</sup>.

La recette brute (dont subvention Ville) ramenée à la place progresse de +2,8 % en 2021 pour atteindre à 15,2 K€. La part de subvention Ville incluse est de 3,9 K€ (soit +16,7 %).

Bien que les dépenses soient en baisse de -2,17%, le taux d'occupation baissant de près de -10 %, cela impacte directement le ratio des dépenses par journée facturée qui progresse de +10,8% par rapport à 2020, (soit +24,6 % par rapport à 2019 avant la crise sanitaire).

Le coût brut annuel d'une place diminue de -2,17 % en 2021 pour atteindre **14,6 K€**.

## Evolution des recettes (4 272 K€) : +114,6 K€ soit +2,8 %

Les principales variations des recettes entre les CA 2020 et 2021 sont :

- **Les produits de la tarification (2 596 K€)** sont en augmentation de **+ 102 K€, soit +4,1 %**
  - **Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur, et CNR Covid**

<sup>2</sup> cf. « Subvention Ville »

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2021 comptabilisées sur l'exercice 2021 par section, intégrant des CNR Covid 2020 :

731118	Section tarifaire			Total
	Hébergement	Dépendance	Soin	
<b>Sous-total Dotation soins hébergement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>436 029,16</b>	<b>436 029,16</b>
Permanent			436 029,16	436 029,16
Temporaire				0,00
<b>Sous-total CNR</b>	<b>30 946,90</b>	<b>16 985,46</b>	<b>13 449,04</b>	<b>61 381,40</b>
COVID perte de recette	0,00			0,00
COVID surcoût	29 925,97	16 985,46	10 429,90	57 341,33
COVID tests			454,07	454,07
Soutien crise sanitaire	1 020,93		2 565,07	3 586,00
Régularisation prime exceptionnelle				0,00
<b>Sous-total Prime</b>	<b>18 423,69</b>	<b>5 114,65</b>	<b>19 755,04</b>	<b>43 293,38</b>
Grand Age			14 079,46	14 079,46
SEGUR	18 423,69	5 114,65	5 675,58	29 213,92
<b>Total dotation ARS 2021</b>	<b>49 370,59</b>	<b>22 100,11</b>	<b>469 233,24</b>	<b>540 703,94</b>
Régularisation prime exceptionnelle				0,00
Covid Régul			59 832,50	59 832,50
<b>Sous-total CNR Régularisation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 832,50</b>	<b>59 832,50</b>
<b>Total</b>	<b>49 370,60</b>	<b>22 100,11</b>	<b>529 065,73</b>	<b>600 536,44</b>

- **Le forfait soins (cpte 731118 = 436 K€)** augmente de **+4,6 K€**, du fait d'un taux de reconduction de 1,07 %.
- **Prime Grand âge (cpte 731118 = 14 K€)** qui ne couvre pas totalement la dépense associée versée aux agent-es de 16,9 K€.
- **La Prime Ségur (cpte 7351118 = 29,2 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es.
- **CNR Covid (cpte 731118 = 121,2 K€)** soit 61,4 K€ notifiés au titre de 2021 et le solde de 62,9 K€ encaissés au titre de 2020, et déduction faite des indus 2021. Ils ont été affectés à la couverture des surcoûts déclarés lors des campagnes de recensement; à savoir, frais de personnels supplémentaires lié à la crise sanitaire, EPI et fournitures liées à la crise.

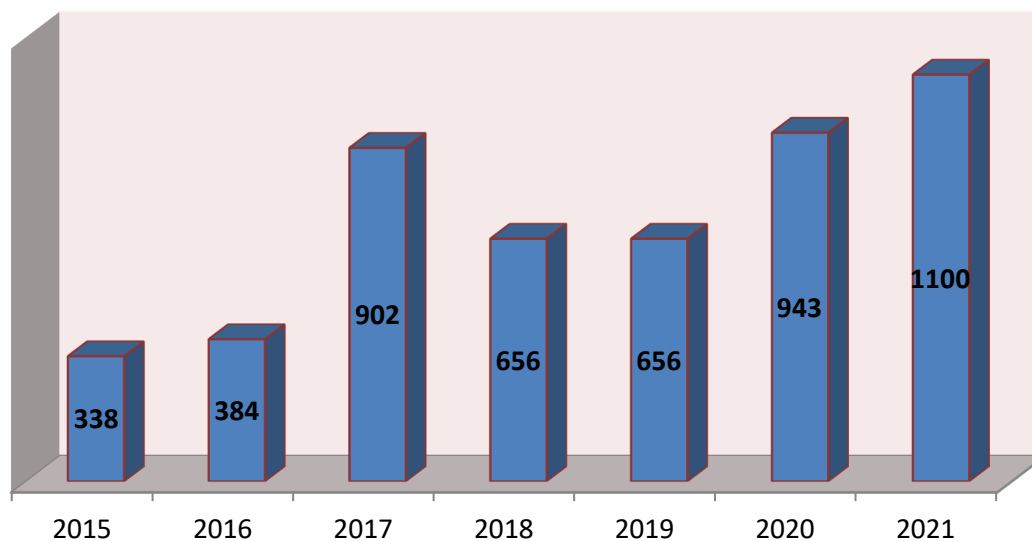
➤ **Les autres recettes**

- **La subvention Ville (1 100 K€) +157,5 K€, soit + 16,7%**

En 2020, la dotation de base de 656 K€ avait été maintenue et complétée par une dotation exceptionnelle de 287 K€ afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur le résultat des Résidences Autonomie.

Sur 2021, la subvention Ville est ajustée pour couvrir la part des frais de siège non acceptée par les financeurs et garantir un résultat excédentaire afin de couvrir les déficits antérieurs reportés.

## Evolution de la subvention Ville en K€



○ **Le forfait autonomie (95,5 k€)** continue de baisser légèrement (comme en 2019 et 2020) -1,1 K€ du fait de la baisse du forfait par place attribué par le Département.

○ **Refacturation de la mise à disposition de bâtiment (167,1 K€) +15,5 K€, soit +10%**. L'essentiel de cette progression découle de l'ajout d'un 14<sup>ème</sup> appartement (22 places) mis à disposition du service des LAM courant 2020 dans les locaux de la Résidence du Lac, soit + 12,4 K€ (soit 137K€ au total refacturés aux LAM).

○ **Refacturation (c/6419 = 1,1 K€) -22,4 K€**  
Exceptionnellement en 2020, une refacturation avait été comptabilisée suite à une erreur d'affectation de veilleurs de nuit aux équipements de la DASLPP<sup>3</sup> pour 23,7 K€.

### Evolution des dépenses (4 118 K€) : -91,5 K€ soit -2,17 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

#### ➤ **Les dépenses de personnel**

La masse salariale (2 030 K€) est en baisse de -74 K€ soit -3,5 % :

- celle des **permanents (1 726 K€) baisse de -74 K€** (soit -4,1 %) de même que les effectifs avec 40,89 ETP (soit -0,55 ETP par rapport au CA 2020 et -1,46 ETP par rapport au BP 2021) car, compte tenu des TO en baisse, les recrutements sur postes vacants ont été différés quand la rotation de planning le permettait.

Cette variation s'explique également par le recrutement de professionnel-les plus jeunes sur les postes vacants qui viennent faire baisser mécaniquement la masse salariale liée à ces postes budgétaires ; mais ce constat est toutefois pondéré par le versement de la prime

<sup>3</sup> En l'occurrence CAI 13,2 k€, CHRS 3,8 k€ et LHSS 6,6 k€

Grand Age (sur année pleine) pour un montant total de 16,9 K€ (par ailleurs totalement compensés par les dotations ARS correspondantes).

- L'enveloppe du **remplacement (304,6 K€) est stable -0,6 K€, soit -0,2 %** par rapport au CA 2020. Elle représente 17,65 % des dépenses de personnels permanents et 8 ETP (principalement sur les métiers d'Aide-soignante, d'Agent d'entretien et Veilleur de nuit). On notera toutefois que seul 5,85ETP avaient été prévu au BP 2021.

⇒ La part totale de remplacements, de renforts et mise à disposition de personnel liée à la crise sanitaire se porte à 56,6 K€ pour le premier trimestre 2021.

Ces variations s'expliquent par la difficulté de recruter des soignant-es pendant la crise Covid. Dans ce cadre, le CCAS avait fait le choix de proposer des périodes d'engagement plus importantes pour fidéliser le personnel employé, et ainsi faire face au processus de désinfection et la maîtrise du risque infectieux dans le cadre de protocole sanitaire.

Ce niveau de remplacement, similaire à celui de 2020, est pondéré par le non pourvoi de certains postes permanents.

➤ **Fournitures d'entretien et médicales (11,8 K€) -31,6 K€**

Les consommations de produits d'entretien 8,8 K€ (-2,6 K€) et de fournitures médicales 3 K€ (-28,9 K€) sont en forte diminution (la majeure partie des consommations relevées en 2020 correspondaient à des surcoûts liés aux protocoles sanitaire renforcés pendant les confinements). Ils retrouvent ainsi un niveau similaire à celui de 2019, avant crise sanitaire.

➤ **Les frais de fluides (307,8 K€) +50 K€, soit +19,4 %.**

Le changement de fournisseur dans le cadre de l'accord cadre en groupement avec la Ville, et la conjoncture énergétique a engendré une forte augmentation des coûts de l'électricité et du gaz, impactant fortement ce poste de dépense.

➤ **Alimentation et Alimentation extérieure (227,7 K€) -38,5 K€ soit -14,5 %**

Du fait de la crise sanitaire les résident-es ont privilégié la préparation des repas par leurs propres moyens et les animations, notamment les goûters collectifs, ont été annulés sur le 1<sup>er</sup> trimestre notamment.

➤ **Les frais de siège (554,6 K€) +85,4 K€ soit +14,5 %**

Malgré la non validation pour le CA 2020 par le Département du montant des frais de siège au-delà de 5,15 %, la volonté politique et l'obligation de sincérité financière conduisent à comptabiliser au CA 2021, sur le budget annexe concerné, l'intégralité des dépenses portées par le siège du CCAS relatives aux différentes actions qui le concernent ; le montant des frais de siège a donc été réalisé pour 554,6 K€ (au c/6287). Ce montant est supérieur à celui de 2020 de +85,4 K€.

Il est à noter que la part des frais de siège supérieure au taux accepté au BP (soit 381 K€) est totalement couverte par la subvention Ville (d'un montant de 1 100 K€ pour l'année 2021<sup>4</sup>).

➤ **L'exploitation du bâtiment**

- **Les charges de redevance des Résidences Autonomie (236 K€) -12,2 K€ (soit -4,9 %).**

<sup>4</sup> Cf. « Subvention ville »

Correspond à l'ajustement de la redevance la Résidence Saint Laurent par le bailleur, suite à une erreur d'estimation sur le dernier semestre 2020.

- **Maintenance appel malades (49,2 K€) -5,2 K€**

2020 avait été affectée par des régularisations de facturation 2019 pour 6 K€. Ce poste se stabilise.

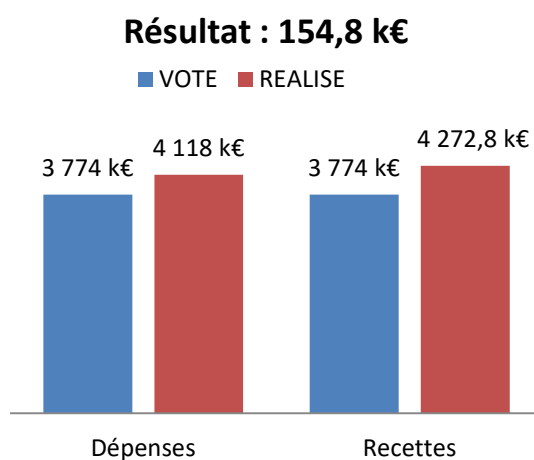
➤ **Les charges de gestion courante**

Les titres annulés et créances irrécouvrables (6,1 K€ au c/654 et 673) ont diminué de -26,6 K€ (soit -81,3 % après l'effacement de dette d'un résident des Alpains reconnu en situation de surendettement qui avait été comptabilisé en 2020).

### Affectation des résultats

La proposition d'affectation du résultat cumulé d'exploitation 2021 pour les Résidences Autonomie est la suivante :

- Hébergement : excédent de 92 400,04 € à inscrire en report à nouveau excédentaire (cpté 110) sur l'exercice 2022.
- Soins : excédent de 62 435 € à inscrire en report à nouveau excédentaire (cpté 110) sur l'exercice 2022.



<b>Résultats comptables</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	-51 309,30	154 835,04
<b>Résultats antérieurs</b>	-39 306,17	-90 615,47
<b>Résultat cumulé du budget</b>	-90 615,47	64 219,57

**Après une dégradation du résultat en 2020, le déficit cumulé est soldé par l'excédent de l'exercice 2021 généré et ce malgré un contexte de crise sanitaire qui se prolonge. L'amélioration du résultat de 2021 est due à l'augmentation exceptionnelle de la subvention Ville d'un montant de 1 100 K€ et l'encaissement de CNR (soldes 2020 et 2021).**

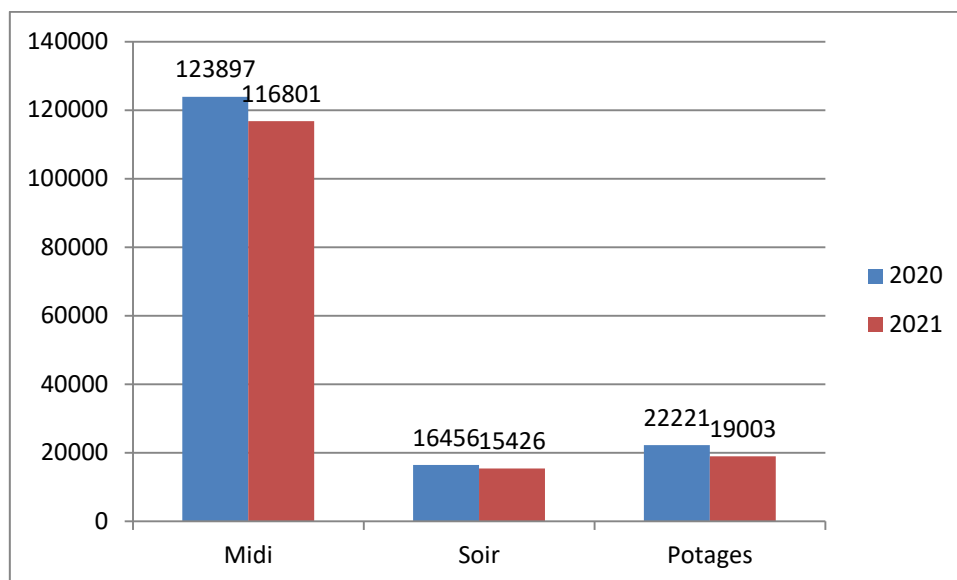
Le résultat de l'exercice 2021 pour les trois sections tarifaires fait ressortir un excédent de **154 835,04 €** (la section restauration étant à l'équilibre et la section soin et hébergement étant excédentaires).

### *Budget 04 – Restauration à Domicile*

Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	857,3 K€	821,5 K€	851,3 K€	-0,70%	-,6 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	577,4 K€	557,4 K€	592,1 K€	2,53%	14,6 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	70,8 K€	59,9 K€	53,5 K€	-24,44%	-17,3 K€
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>1 505,4 K€</b>	<b>1 438,8 K€</b>	<b>1 496,8 K€</b>	<b>-0,58%</b>	<b>-8,7 K€</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Produits de la tarification	48,8 K€	44,8 K€	68,1 K€	39,55%	19,3 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	1 553,1 K€	1 380,9 K€	1 427,3 K€	-8,10%	-125,8 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	16 K€	13,1 K€	14 K€	-12,5%	-2 K€
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>1 617,9 K€</b>	<b>1 438,8 K€</b>	<b>1 509,4 K€</b>	<b>-6,71%</b>	<b>-108,5 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>112,5 K€</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12,6 K€</b>		<b>-99,8 K€</b>

## Activité

	CA 2020	BP 2021	CA 2021
Nombre de repas	162 574	150 794	151 230

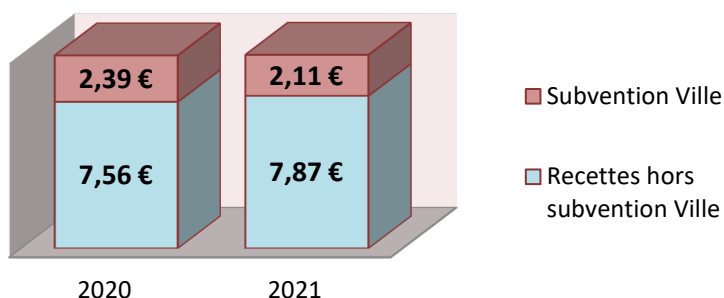


Le BP 2021 avait prévu une augmentation de +12,65 % par rapport au BP 2020 pour tenir compte des conséquences des effets de la crise sanitaire 2020 au vu de l'activité réalisée 2020, néanmoins pondéré par un retour d'activité à la « normale ». Les conséquences des effets de la crise sanitaire 2020 auront poursuivi son impact sur l'année 2021 avec une activité réalisée supérieure +0,29 % par rapport à l'activité prévue au BP 2021.

Il est à noter que l'ensemble des repas de la journée sont concernés par la baisse d'activité moyenne de -7% entre 2021 et 2020 (-5,73 % du nombre de repas du midi qui constitue la grande majorité des repas vendus (77,23 %), -6,26 % du nombre de repas du soir (10,2% des repas vendus) et -14,48 % pour les potages (12,57 % des repas vendus).

## Evolution des recettes et dépenses de l'année

### Recettes par repas

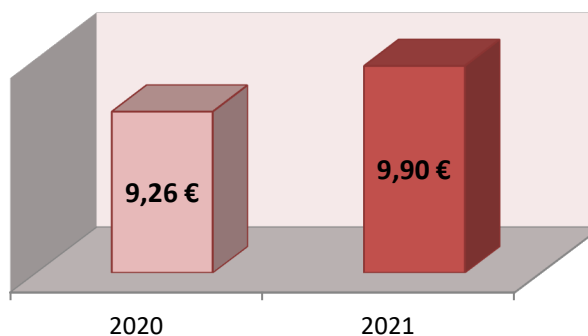




La recette hors subvention Ville diminue -3,17 % en raison de la réduction d'activité entre 2021 et 2020 de -7%.

Cependant, l'actualisation du tarif en mai 2021 permet de compenser cette baisse ; le ratio de recettes par repas hors subvention Ville progresse donc de +4,10 %.

### Dépenses par repas



Le ratio de dépenses par repas augmente de +6,89 % du fait d'un total de dépenses qui reste stable (-0,58%) alors que le nombre de repas baisse de 7% ; le maintien du niveau de dépenses étant lié principalement à des augmentations de charges non proportionnelles à l'activité (voir plus bas).

### **Evolution des recettes (1 509,4 K€): - 108,5 K€ soit -6,71 %**

Les principales variations des recettes entre les CA 2021 et 2020 sont :

- **Recettes de facturation de repas des usagers + ASL (1 176,4 K€) -36,8 K€** : les recettes liées à la vente de repas ont diminué du fait de la baisse de l'activité ; l'exceptionnelle activité de 2020 était en lien direct avec la crise sanitaire. Elles se composent principalement des recettes issues des usagers pour 1 108,3 K€ (-4,82 % et -56,1 K€). La participation du Département au titre du complément de l'Aide Sociale Légale (ASL) a augmenté (+19,2 K€, soit +39,44 %).

- **Subvention Ville (319 K€) -69,6 K€** : La dotation a diminué de -17,91 %.

Il est à noter que la subvention Ville reste supérieure au montant des frais de siège et permet de générer un excédent.

- **Produits exceptionnels (14 K€) -2 K€** : Lié à des régularisations conjoncturelles d'Admission en Non-Valeur (ANV) qui avait été comptabilisées sur l'exercice 2020

#### **Focus : Calcul de l'ASL**

Le Département prend en charge la différence entre le prix du repas (3,50 €) facturé aux usagers bénéficiaires de l'ASL et le prix de revient du repas (11,09 €) soit 7,59 € par repas.

### **Evolution des dépenses (1 496,8 K€) : -8,7 K€ soit -0,58 %**

Les principales variations de dépenses entre les CA 2021 et 2020 sont :

- **Achat de repas (703,4 K€) -10,5 K€** soit une baisse de -1,47 % en lien avec la diminution de la fréquentation par rapport à 2020 précédemment détaillée.
- **Location de véhicules (3,4 K€) -10 K€** : en 2020, la mise en place d'une 9<sup>ème</sup> tournée du fait de l'augmentation de l'activité avait entraîné la nécessité de louer un véhicule en attendant l'acquisition du véhicule supplémentaire en avril 2021.
- **Achat de sacs papier jetables (15,6 K€) -1,4 K€** en lien avec la diminution des repas livrés.
- **EPI (0,1 K€) -1,9 K€** soit le constat d'une baisse de -94,05 % car en 2020, l'achat d'équipements de protection individuelle (masques) avait été nécessaire afin d'équiper le personnel et ce en lien direct et unique avec la crise sanitaire.

**Concernant la masse salariale** : 592,1 K€ (+14,7 K€ soit +2,5 %)

- **celle des permanents** représente 470,1 K€ et 10,70 ETP (+13,6 K€ soit +2,8 %). Il est à noter que le nombre d'ETP permanent actuel ne permet pas de couvrir les besoins de remplacement pendant les congés payés.
- **celle des remplacements** – dont intérimaires – reste relativement stable avec 121,9 K€ et 4,53 ETP (+1 K€ soit +0,8 %). Elle représente 26 % des dépenses de personnels permanents.

### **Affectation des résultats**

La tendance au retour à des résultats excédentaires amorcée en 2019 est confirmée en 2021 puisque le résultat atteint + 12 502,54 €, presque identique à 2019, grâce au maintien d'une activité plutôt soutenue.

**Il est proposé d'affecter le résultat cumulé excédentaire de +79 143,07 € en report à nouveau excédentaire sur l'exercice 2022.**

	CA 2020	CA 2021
<b>Résultats de l'exercice</b>	112 468,83	12 502,54
<b>Résultats reporté</b>	45 828,30	<b>66 640,53</b>
<b>Cumul</b>	66 640,53	<b>79 143,07</b>

**Budget 06 – Centre de Jour et Maison des aidants**

Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	135,9 K€	0 K€	0,00%	0 K€
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	187,3 K€	150 K€	172,5 K€	-7,88%	-14,8 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	553,5 K€	573,9 K€	521,4 K€	-5,79%	-32,1 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	59,4 K€	53,3 K€	41 K€	-30,99%	-18,4 K€
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>800,1 K€</b>	<b>913,1 K€</b>	<b>734,9 K€</b>	<b>-8,15%</b>	<b>-65,2 K€</b>
Gpe I : Produits de la tarification	563,4 K€	669,7 K€	639,2 K€	13,45%	75,8 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	175,4 K€	236,4 K€	92,6 K€	-47,22%	-82,8 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	7,3 K€	7 K€	8,4 K€	15,03%	1,1 K€
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>746,1 K€</b>	<b>913,1 K€</b>	<b>740,2 K€</b>	<b>-0,79%</b>	<b>-5,9 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 54 K€</b>	<b>- €</b>	<b>5,2 K€</b>		<b>59,2 K€</b>

**Activité réalisée**

Activité	CA 2020	Exercice 2021			Evolution entre CA N et CA N-1
		BP proposé	BP retenu / autorité de tutelle	CA	
<b>Taux d'occupation</b>	41,01%	68 %	78,93%	39,21 %	-1,8%
<b>Nb de journées réalisées</b>	2 490	4 145	4 736	2 390	-100

Mois	févr-21	juil-21	déc-21
<b>Taux d'occupation</b>	23,96%	42,76%	44,57%

Le taux d'occupation de début d'année est extrêmement bas, et bien qu'il s'améliore à partir du mois de mai, il reste bien en dessous des chiffres d'avant la crise sanitaire.

Lors de la préparation budgétaire, le CCAS avait intégré dans sa projection de TO la prolongation des effets et impacts de la crise sanitaire, en proposant un TO inférieur aux années antérieures.

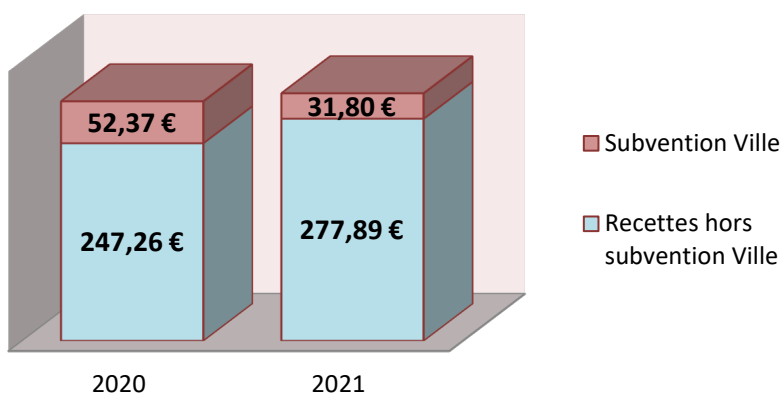
Dans le cadre de la procédure contradictoire et malgré l'alerte sur la persistance des conséquences de la crise, l'activité retenue par l'autorité tarifaire a été celle d'une année classique.

Le TO moyen annuel réalisé est finalement inférieur -39,72 points par rapport aux attentes budgétaires et -1,8 % par rapport au réalisé 2020.

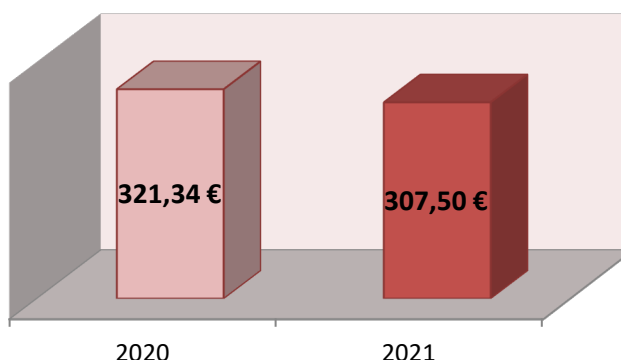
L'impact de la crise sanitaire va donc au-delà des perspectives du CCAS déjà pessimistes. Malgré les efforts déployés par la Responsable d'équipement et la Direction d'Action Sociale dans la promotion de l'équipement et la recherche d'usager-ères, les nombreuses places disponibles sur le département ont laissé plus de libertés de choix aux futur-es usager-ères, et une réticence, voire défiance, expliquent cette forte baisse.

### Evolution des recettes et dépenses de l'année

#### Recettes par journée réalisée



#### Dépenses par journée réalisée



Le ratio des recettes par journée (hors subvention Ville) progresse de +12,4 % du fait du maintien du faible nombre de journées réalisées, alors qu'une partie des CNR Covid ARS est maintenue ou encaissée en 2021 (et notamment la perte de recettes hébergement accordée par l'ARS pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et une partie des CNR Covid 2020 ont été comptabilisées en 2021).

Quant à celui de la subvention Ville, il diminue de -39 % car le montant de la subvention de la Ville est ajusté à la couverture des frais de siège au-delà des 5,15% autorisés<sup>5</sup>.

La recette brute (dont subvention Ville) ramenée à la place diminue de - 0,8 % en 2021 pour atteindre à 30,8 K€. La part de subvention Ville incluse est de 3,2 K€ (soit -41,7%).

Bien que les dépenses soient en baisse de -8%, le taux d'occupation étant très faible, cela impacte directement le ratio des dépenses qui bien que s'améliorant de - 4,31% par rapport à 2020, reste à +81,03% par rapport à 2019 avant la crise sanitaire.

Le coût brut annuel d'une place diminue de -8 % en 2021 pour atteindre 30,6 K€.

### **Evolution des recettes (740 K€) : -5,9 K€ soit - 0,8 %**

➤ **Les produits de la tarification** (639 k€) augmentent de +75,8 K€ soit + 13,5 %

➤ **Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur, et CNR Covid**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2021 comptabilisées sur l'exercice 2021 par section, intégrant des CNR Covid 2020.

	Section tarifaire			Total
	Hébergement	Dépendance	Soin	
<b>Sous-total Dotation soins hébergement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>397 383,65</b>	<b>397 383,65</b>
CDJ			288 192,48	288 192,48
MDA			109 191,17	109 191,17
<b>Sous-total CNR</b>	<b>28 111,54</b>	<b>8 491,32</b>	<b>18 913,75</b>	<b>55 516,61</b>
COVID perte de recette	19 897,81			19 897,81
COVID surcoût	1 172,28	1 770,47	2 288,82	5 231,56
COVID tests			414,92	414,92
Soutien trésorerie ségur	3 764,59	6 720,85	16 210,02	26 695,46
Soutien crise sanitaire	3 276,86			3 276,86
<b>Sous-total Prime</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 856,56</b>	<b>12 856,56</b>
Grand Age			12 856,56	12 856,56
SEGUR				60 927,72
<b>Total dotation ARS 2021</b>	<b>28 111,54</b>	<b>8 491,32</b>	<b>429 153,96</b>	<b>465 756,82</b>
Régularisation prime exceptionnelle			440,00	440,00
Autres régularisations 2020			2 979,38	2 979,38
Covid régularisation 2020	16 225,92		23 896,10	40 122,02
<b>Sous-total CNR Régularisation 2020</b>	<b>16 225,92</b>	<b>0,00</b>	<b>27 315,48</b>	<b>43 541,40</b>
<b>Total</b>	<b>44 337,46</b>	<b>8 491,32</b>	<b>456 469,44</b>	<b>509 298,22</b>

Les CNR 2020 de 43,5 K€ rendent le résultat de l'exercice excédentaire.

Les dépenses liées aux primes Grand âges sont intégralement compensées en recettes grâce à un soutien exceptionnel de l'ARS.

<sup>5</sup> cf. « Subvention Ville »

- **Le forfait soins** (397K€) progresse de +3 K€ du fait du taux de reconduction de 1,07%.
- **La Prime Grand âge (cpte 731118 = 12,8 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es de 3,8 K€.
- **Les CNR Covid (cpte 731118 = 195,5 K€)**

Soit 56 K€ notifiés au titre de 2021 et le solde de 43 K€ encaissés au titre de 2020.

Ils ont été affectés à la couverture des surcoûts déclarés lors des campagnes de recensement ; à savoir, perte de recettes (accordée sur le 1er trimestre 2021 seulement), frais de personnels supplémentaires liés à la crise sanitaire, EPI et fournitures liées à la crise.

- **La recette d'hébergement et dépendance** (130 K€) augmente de + 3K€ soit +2,36% qui s'explique par l'augmentation tarifaire de + 1,3 % (+2 K€).

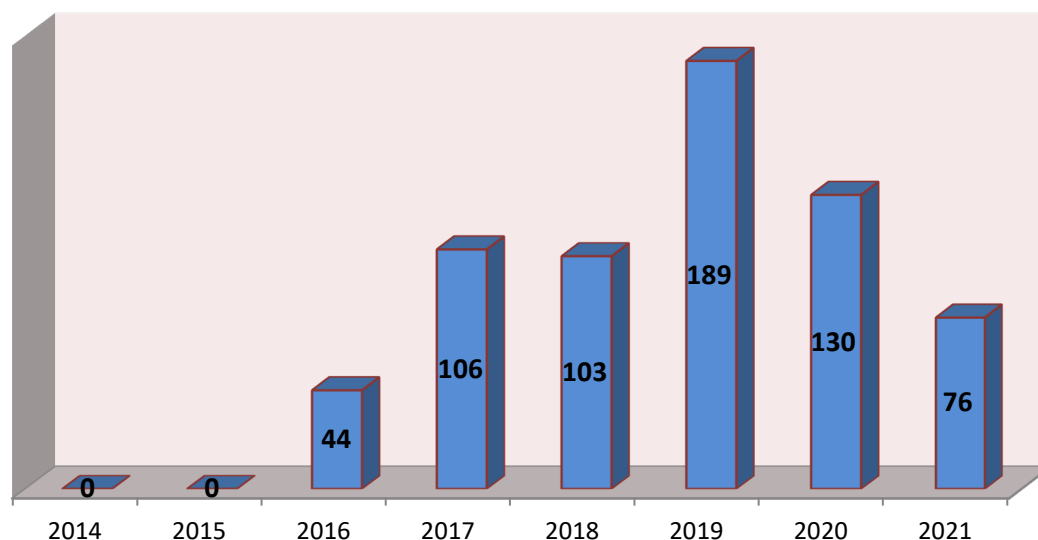
#### ➤ Les autres recettes

- **La subvention Ville (76 K€) -54,4 K€**

En 2020, la dotation de base de 103,4 K€ avait été maintenue et complétée par une dotation exceptionnelle de 27 K€ afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur le résultat du Centre de Jour<sup>6</sup>.

Sur 2021, la subvention Ville est ajustée pour couvrir la part de frais de siège non acceptée par les financeurs et garantir un résultat excédentaire.

### Evolution de la subvention Ville en K€



- **Remboursement de frais : 9,3K€**

Il s'agit du remboursement de la mise à disposition d'un agent dans le cadre de la crise Covid auprès de la Ville de Grenoble.

<sup>6</sup> Cf. Dépenses de personnel

- **Subvention AG2R : 7K€**

Ce financement concerne une action d'accompagnement pour une approche non médicamenteuse à la Maison des Aidants.

### **Evolution des dépenses : -65 K€ soit -8 %**

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

- **Les dépenses de personnels**

**La masse salariale (521 K€) évolue de -32 K€ soit -5,8 % :**

- celle des **permanents (438K€) diminue de-22K€ (soit -4,8%)** de même que les effectifs avec 9,69 ETP (soit -0,55 ETP et -5,37%). En effet, compte tenu des TO en baisse, les recrutements sur postes vacants ont été différés quand la rotation de planning le permettait.

La variation de masse salariale associée n'est toutefois pas proportionnelle à cette baisse d'ETP, du fait qu'elle est pondérée par le versement de la prime grand âge (3,8 K€) en 2021.

- la masse salariale du **remplacement (46,6 K€) baisse de -23,4 K€**, soit -33,4 %. Elle représente 10,6 % des dépenses de personnels permanents, du fait du non remplacement des absences lorsque cela été possible en lien avec le TO très faible.

On notera l'absence du recours à l'intérim sur 2021.

- Celle des **Intervenant-es extérieur-es (29 K€) +9,5 K€ soit +32,8%**

Cette augmentation est liée à la réalisation d'animations qui sont financées notamment par une subvention de 7K€ versée par AG2R.

- **Fournitures médicales et EPI (4,7 K€) -3,9 K€ soit -45,3%**

Ce poste est en très nette baisse pour revenir à son montant d'avant crise sanitaire. Il est en lien avec le TO et à l'allègement des protocoles sanitaires.

- **Alimentation (8,6 K€) identique à 2020.**

Ce poste de dépenses reste stable en corrélation avec le niveau d'activité lié à la crise sanitaire, similaire à celui de 2020.

- **Participation transport usagers (25,3 K€) -4,4 K€ soit -14,8%**

Ce poste de dépenses diminue en corrélation avec la baisse du niveau d'activité liée à la crise sanitaire.

- **Les frais de siège**

- *Du Centre d'Accueil de jour*

Malgré la non validation pour le CA 2020 par le Département du montant des frais de siège au-delà de 5,15 %, la volonté politique et l'obligation de sincérité financière conduisent à comptabiliser au CA 2021, sur le budget annexe concerné, l'intégralité des dépenses portées par le siège du CCAS relatives aux différentes actions qui le concernent ; le montant des

frais de siège inhérent au Centre d'Accueil de Jour a donc été réalisé pour 103,7 K€ (au c/6287). Ce montant est inférieur à celui de 2020 de 0,8 K€.

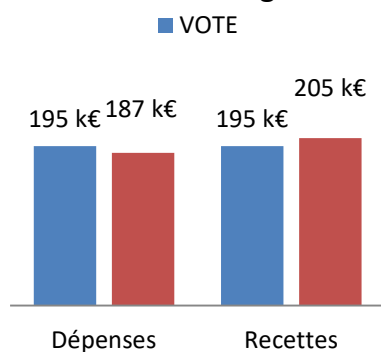
○ *De la Maison des Aidants*

Malgré la non validation pour le CA 2020 par le Département du montant des frais de siège au-delà de 5,15 %, la volonté politique et l'obligation de sincérité financière conduisent à comptabiliser au CA 2021, sur le budget annexe concerné, l'intégralité des dépenses portées par le siège du CCAS relatives aux différentes actions qui le concernent ; le montant des frais de siège inhérent à la Maison des aidants a donc été réalisé pour 13,8 k€ (au c/6287). Ce montant est inférieur à celui de 2020 de 6,8 K€.

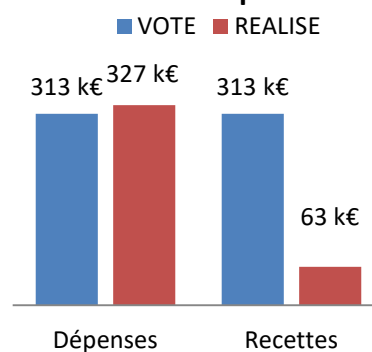
Il est à noter que la part des frais de siège supérieure au taux accepté au BP (soit 81,9k€) est majoritairement couverte par la subvention Ville (d'un montant de 76 K€ pour l'année 2021<sup>7</sup>).

### Affectation des résultats

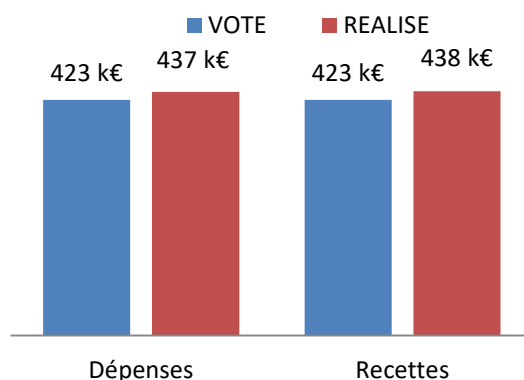
#### Résultat section hébergement : +18 k€



#### Résultat section dépendance : -61 k€



#### Résultat section Soins et Maison des aidants : +48 k€



Depuis 2014, le résultat cumulé d'exploitation pour les trois sections tarifaires fait ressortir un déficit.

Au titre de l'exercice 2021, l'excédent est de **5 229,57 €** et se décompose par section comme suit :

- Hébergement = 18 335,77 € ; se maintient excédentaire pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive
- Dépendance = -60 721,53 € ; se maintient déficitaire pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive
- Soins = 47 615,33 € ; est excédentaire pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive.

<sup>7</sup> Cf. « Subvention ville »



	CA 2020	CA 2021
Résultat de l'exercice	-54 052,00	5 229,57
Résultat antérieurs	-180 988,95	-235 040,95
Réserves	105 646,77	105 646,77
Dépenses refusées	-85 580,28	-85 580,28
<b>Cumul</b>	<b>-214 974,46</b>	<b>-209 744,89</b>

**Après une dégradation du résultat en 2020, le déficit cumulé diminue légèrement malgré un contexte de crise sanitaire qui se prolonge.**

L'amélioration du résultat de 2019 été due au fait de la subvention Ville exceptionnelle qui avait été accordée.

Compte tenu des résultats antérieurs repris, la proposition d'affectation du résultat d'exploitation 2021 par section tarifaire pour le Centre de Jour et la Maison des Aidants est la suivante :

- Hébergement Centre de jour : excédent de 18 335,77 € à inscrire en réduction des charges d'exploitation (c/110)
- Dépendance Centre de jour : déficit de -60 721,53 € à inscrire en report à nouveau déficitaire (c/119).
- Soins : excédent de 47 615,33€ à inscrire en réduction des charges d'exploitation (c/110).

Comme évoqué lors des échanges en réunions préparatoires dans le cadre des négociations pour la signature du CPOM, puis confirmés par courriers adressés au Département et l'ARS, le CCAS propose l'apurement des dépenses refusées (cpte 114) en utilisant la réserve de compensation.

Le CPOM amenant à une gestion consolidée des équipements composant son périmètre, il est proposé d'analyser ces comptes de réserve de compensation et 114, également de manière globalisée.

L'écart entre le montant à solder du 114 et celui disponible sur les réserves serait, dans cette hypothèse, couvert par une subvention exceptionnelle de la Ville.

Le Département a déjà répondu favorablement à cette proposition et le CCAS attend la confirmation écrite de l'ARS pour réaliser les écritures comptables.

### 3.2.4 POLE DÉPENDANCE ET SOINS

#### Budget 05 – Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	565,3 K€	501,4 K€	534,2 K€	-5,50%	-31,1 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	3 346,6 K€	3 298,6 K€	3 576,3 K€	6,86%	229,7 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	24,8 K€	25,3 K€	24 K€	-3,01%	-0,7 K€
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>3 936,7 K€</b>	<b>3 825,3 K€</b>	<b>4 134,5 K€</b>	<b>5,03%</b>	<b>197,9 K€</b>
Gpe I : Produits de la tarification	3 742 K€	3 724,1 K€	4 239,2 K€	13,29%	497,2 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	158,1 K€	101,2 K€	28,8 K€	-81,80%	-129,3 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0 K€	0 K€	0 K€	100,00%	0 K€
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>3 900,1 K€</b>	<b>3 825,3 K€</b>	<b>4 268 K€</b>	<b>9,43%</b>	<b>368 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-36,6 K€</b>	<b>0,00 €</b>	<b>133,5 K€</b>		<b>170 K€</b>

#### Activité

Activité	CA 2020	Exercice 2021		Evolution entre CA N et CA N-1
		BP	CA	
<b>Nombre de places installées</b>	259	259	259	0,00%
<b>Nombre de places occupées</b>	190	221	173	-17
<b>Taux d'occupation</b>	73,4%	85,3%	66,8%	-8,9%

	Places installées	Places Occupées 2021	Places Occupées 2020	Places Occupées 2019
<b>Personnes Agées</b>	240	152	174	191
<b>Personnes Handicapées</b>	9	12	6	6
<b>Equipe Spéciale Alzheimer</b>	10	9	10	10
<b>Totaux</b>	<b>259</b>	<b>173</b>	<b>190</b>	<b>207</b>

Après 2 années de baisse d'activité en 2016 et 2017 en lien avec la réorganisation du service, le SSIAD a su ajuster sa politique d'admission et ainsi augmenter son nombre d'interventions sur les exercices 2018 et 2019.

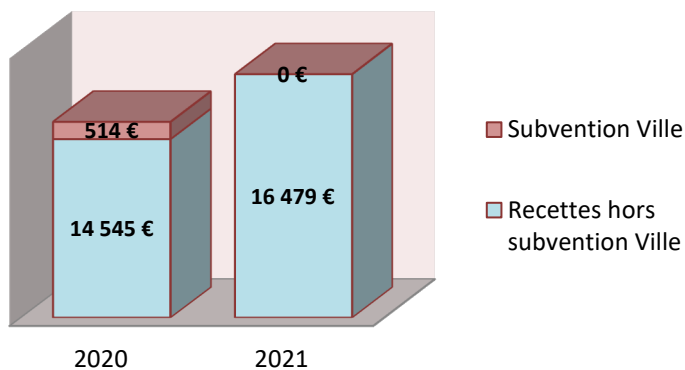
Les années 2020 et 2021 sont quant à elles marquées par la crise sanitaire Covid.

En conséquent, l'activité 2020 est en baisse de -18,5% par rapport aux attendus budgétaires et -8,9% par rapport au réalisé 2021.

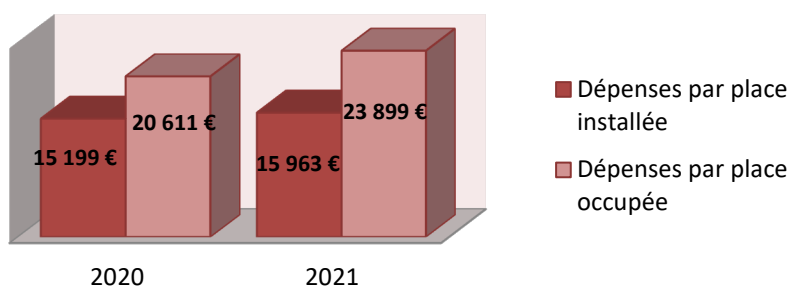
L'action « SSIAD renforcé » a été remise en œuvre suite à l'obtention de la dotation à savoir à compter de novembre 2021.

### Evolution des recettes et dépenses de l'année

#### Recettes par place installée



#### Dépenses par personne suivie



Le ratio des recettes par place installée progresse significativement du fait qu'une partie des CNR Covid ARS est maintenue ou encaissée en 2021 (et notamment la compensation des surcoûts par l'ARS pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et une partie des CNR Covid 2020 ont été comptabilisées en 2021), alors que le nombre de places installées reste stable.

Il n'y a pas de subvention Ville cette année, le résultat étant excédentaire.

Le ratio de dépenses par place installée augmente de 764 € par place, soit + 5% ; tandis que la baisse du taux d'occupation impacte directement le ratio des dépenses par place occupée qui progresse de +16%.

### **Evolution des recettes (4 268 K€) : + 368 K€ soit + 9,4 %**

➤ **Les produits de la tarification (4 239 K€) +497 K€ soit +13,2 %**

➤ **Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur, et CNR Covid**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2021 comptabilisées sur l'exercice 2021, intégrant des CNR Covid 2020.

	Montant
<b>Sous-total Dotation soins</b>	<b>3 730 333,90</b>
Psy MND	25 000,00
PA et ESA	3 597 522,55
PH hors Alzheimer	107 811,35
<b>Sous-total CNR</b>	<b>222 953,05</b>
COVID surcoût	51 332,83
COVID tests	13 859,99
Soutien trésorerie Ségur	127 394,31
Soutien crise sanitaire	30 365,92
<b>Sous-total Prime</b>	<b>189 735,37</b>
Grand Age	116 073,51
SEGUR	73 661,86
<b>Total dotation ARS 2021</b>	<b>4 143 022,32</b>
Régularisation prime exceptionnelle	345,00
Covid Régul	95 835,11
<b>Sous-total CNR Régularisation</b>	<b>96 180,11</b>
<b>Total</b>	<b>4 239 202,43</b>

○ **La Dotation soins (cpte 731112 = 3 705 K€) augmente de +39 K€ du fait du taux de reconduction de 1,06%.**

- **Prime Grand âge (cpte 731112 = 116 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es de 97,2 K€.

- **La Prime Ségur (cpte 7351128 = 73,6 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es.

- **Les CNR Covid (cpte 731112 = 319 K€)**

Soit 223 K€ notifiés au titre de 2021 et le solde de 96 K€ encaissés au titre de 2020.

Ils ont été affectés à la couverture des surcoûts déclarés lors des campagnes de recensement ; à savoir, perte de recettes (accordée sur le 1er trimestre 2021 seulement), frais de personnels supplémentaires liés à la crise sanitaire, EPI et fournitures liées à la crise.

- **CNR Psychologue MND<sup>8</sup> (731112 = 25 K€)**

L'action démarrée en novembre 2020, se poursuit sur l'année 2021. Cette dotation couvre les frais du poste à 0,5 ETP associé.

- **CNR SSIAD Renforcé (73112 = 0 K€)**

Les CNR attribués au titre du SSIAD renforcé à compter de novembre 2021 seront comptabilisés sur l'exercice 2022. En effet, l'action ayant débuté en fin d'exercice, l'essentiel des dépenses sera réalisé sur 2022.

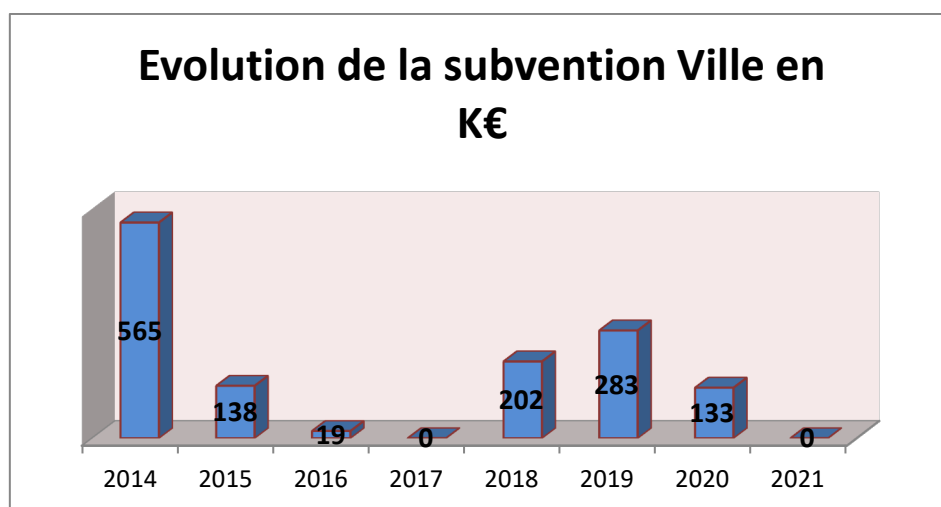
➤ **Les autres recettes**

- **Remboursement sur rémunération personnel non médical (27,5 K€) +9,6 K€ soit + 53%**

Il s'agit d'une régularisation d'un trop versé de paies 2020 et 2021.

- **Subvention Ville (0K€)**

Le budget étant excédentaire, aucune subvention Ville n'est attribuée au titre de 2021.



<sup>8</sup> Maladies Neuro Dégénératives

- **Subvention AG2R : 1,1 K€**

Ces subventions financent des actions concernant de la zoothérapie et la santé bucco-dentaire à domicile.

### **Evolution des dépenses (4 134 K€) : +198 K€ soit +5 %**

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels**

La masse salariale (3 576 K€) évolue de **+230 K€ soit +6,86 %**, couvrant 68,3 ETP (soit -9,32 ETP) :

- La masse salariale des **permanents (3 016 K€) augmente de +33,4 K€, soit +1,12 %**, tandis que les effectifs passent de 63 ETP (année 2021) contre 62,5 ETP (année 2020) du fait :
  - d'une modification des quotités de temps partiel de certain-es agent-es entraînant une légère augmentation de 0,5 ETP à l'échelle du SSIAD ;
  - du versement de la prime Grand Age (97,2 K€) sur l'année pleine en 2021 (dépense par ailleurs totalement compensée par les dotations ARS correspondantes).
- La masse salariale du **remplacement - dont intérimaires - (376 K€) évolue de +58 K€, soit +18,3 %**. Elle représente 0,6 ETP et 12,46 % des dépenses de personnels permanents. Cette augmentation est relativement limitée du fait d'un recours quasi nul à l'intérim sur le service du SSIAD au cours de l'année.

➤ **Fournitures d'entretien et médicales (27,2 K€) -13 K€ soit -32,3 %**

Ce poste est en très nette baisse, mais reste supérieur à son montant d'avant crise sanitaire. Il est en lien avec l'allègement des protocoles sanitaires.

➤ **Déchets DASRI (86 €) -492 € soit -85 %**

Ce poste retrouve son niveau d'avant crise sanitaire.

➤ **Frais de télécommunication (25,2 K€) + 8,1 K€ soit +47,4 %**

Cette augmentation concerne des régularisations de factures de 2019 et 2020.

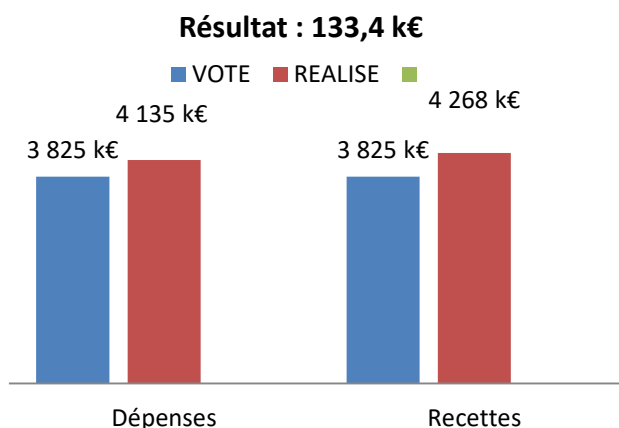
➤ **Voyages et déplacements (5,7 K€) – 4,6 K€ soit -44,6%**

Cette baisse est également en lien direct avec la baisse du TO.

➤ **Les frais de siège (440,4 K€) – 15,6 K€ soit -3,4%**

Conformément à la volonté politique d'une inscription réelle du coût de fonctionnement des différentes actions portées par le CCAS pour le compte administratif 2021, le montant des frais de siège inhérent au SSIAD a été réalisé pour 440,4 K€ (au c/6287) soit 12,59% des dépenses. Ce montant diminue de -15,6 K€ soit – 3,42 %.

## Affectation des résultats



	CA 2020	CA 2021
<i>Résultats de l'exercice</i>	-36 617,12	133 477,39
<i>Résultats antérieurs</i>		
<i>Réserves</i>	61 266,42	24 649,30
<i>Dépenses refusées</i>	-85 234,81	-85 234,81
<b>Cumul</b>	-60 585,51	72 891,88

**Après une dégradation du résultat en 2020, le cumul devient bénéficiaire malgré un contexte de crise sanitaire qui se prolonge. L'amélioration du résultat de 2021 est due au fait de la subvention Ville exceptionnelle qui avait été accordée.**

Le résultat global d'exploitation fait ressortir un excédent de **133 477,39 €** au titre de l'exercice 2021.

La proposition d'affectation du résultat cumulé d'exploitation 2021 pour les SSIAD est la suivante :

- Résultat Soins : excédent de 133 477,39€ à inscrire report à nouveau excédentaire (c/110).

Comme évoqué lors des échanges en réunions préparatoires dans le cadre des négociations pour la signature du CPOM, puis confirmés par courriers adressés au Département et l'ARS, le CCAS propose l'apurement des dépenses refusées (cpte 114) en utilisant la réserve de compensation.

Le CPOM amenant à une gestion consolidée des équipements composant son périmètre, il est proposé d'analyser ces comptes de réserve de compensation et 114, également de manière globalisée.

L'écart entre le montant à solder du 114 et celui disponible sur les réserves serait, dans cette hypothèse, couvert par une subvention exceptionnelle de la Ville.

Le Département a déjà répondu favorablement à cette proposition et le CCAS attend la confirmation écrite de l'ARS pour réaliser les écritures comptables.

**BUDGETS 9, 10, 11 ET 12 : LES EHPAD****Données générales**

- **Subvention Ville**

En 2019, la subvention Ville a été affectée pour la première année par section pour couvrir les dépenses refusées de chaque section des exercices antérieurs (cpte 114) qui apparaissaient au bilan. Cette attribution n'a pas permis comptablement de solder le compte des dépenses refusées.

Cependant, cette dotation supplémentaire exceptionnelle a permis une amélioration significative du fond de roulement net global des budgets EHPAD et marque la volonté du CCAS de présenter un bilan global sur lequel ces dépenses refusées sont neutralisées indirectement par un financement propre, et obtenir un « résultat cumulé » plus sain permettant ainsi d'envisager les prochaines années de façon plus sereine notamment dans la perspective du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

Les années précédentes, la subvention Ville n'était affectée qu'en section hébergement. C'est à nouveau le cas sur les exercices 2020 et 2021.

L'affectation de la subvention Ville 2021 a été validée par délibération du Conseil d'Administration de janvier 2022 sur la base, hors cas particuliers :

- Pour les budgets soumis aux financements ARS / Département : la subvention Ville vient compenser la différence entre les frais de siège réels et les frais de siège acceptés par l'ARS et le Département. En effet, dans un but de transparence comptable, il avait été acté par les financeurs, depuis 2017, que les frais de siège pouvaient être réalisés à leur taux réel, à condition qu'une subvention Ville soit versée au budget annexe concerné pour couvrir l'écart entre le montant accepté par les financeurs et le montant réel. Nous sommes donc tenus à cette obligation vis-à-vis des financeurs. Toutefois, ce montant de subvention Ville est plafonné à la mise à l'équilibre du budget.

Équipement	Subv Ville 2018 (1)	Montant des Dépenses refusées (2)	Subv Ville 2019 (1)+(2)	Subv base 2020 (3)	Dotations Complémentaires Covid (1) (4)	Subv Ville 2020 (3)+(4)	Subv Ville 2021
Narvik	248 200,00 €	109 965,56 €	358 165,56 €	248 200,00 €	23 672,60 €	271 872,60 €	100 000 €
Delphinelles	266 500,00 €	594 200,13 €	860 700,13 €	266 500,00 €	190 625,20 €	457 125,20 €	108 000 €
Lucie Pellat	334 600,00 €	139 576,00 €	474 176,00 €	334 600,00 €	39 454,30 €	374 054,30 €	230 000 €
St Bruno	419 500,00 €	24 675,94 €	444 175,94 €	419 500,00 €	261 402,20 €	680 902,20 €	0 €
<b>Totaux</b>	<b>1 268 800,00 €</b>	<b>868 417,63 €</b>	<b>2 137 217,63 €</b>	<b>1 268 800,00 €</b>	<b>515 154,30 €</b>	<b>1 783 954,30 €</b>	<b>438 000 €</b>

(1) Dont 401 K€ issus du soutien exceptionnel de 900K€ de la Ville et 114 K€ issus de la subvention Ville annuelle.



- **Résultats de l'exercice 2021 des EHPAD**

- Par section

Sections	Hébergement	Dépendance	Soins	Totaux
Narvik	47 205,57 €	-39 656,24 €	15 432,73 €	<b>22 982,06 €</b>
Delphinelles	-10 360,12 €	-51 454,10 €	-4 579,78 €	<b>-66 394,00 €</b>
Lucie Pellat	-199 637,99 €	48 087,76 €	173 211,57 €	<b>21 661,34 €</b>
St Bruno	113 411,54 €	-153 310,09 €	73 846,16 €	<b>33 947,61 €</b>
<b>Totaux</b>	<b>-49 381,00 €</b>	<b>-196 332,67 €</b>	<b>257 910,68 €</b>	<b>12 197,01 €</b>

- **Résultats cumulés des EHPAD**

1- PRESENTATION CONSOLIDEE 4 EHPAD				
	SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
	DEPENSE	781 200,00	315 253,52	
	RECETTE	781 200,00	500 631,61	
	<b>Résultat de l'exercice 2021 consolidé</b>		<b>185 378,09</b>	<b>0,00</b>
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé investissement consolidé</b>		<b>185 378,09</b>	
Bilan	<i>Réserves de compensation</i>		<b>50 000,00</b>	
	<i>Résultat cumulé d'investissement réserves incluses</i>		<b>235 378,09</b>	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	DEPENSE	10 776 350,00	10 674 652,50	
	RECETTE	10 776 350,00	10 686 849,51	
	<b>Résultat de l'exercice 2021 consolidé</b>		<b>12 197,01</b>	
	Résultat reporté		0,00	
	<b>Résultat cumulé fonctionnement consolidé</b>		<b>12 197,01</b>	
Bilan	<i>Report à nouveau non repris durant l'exercice</i>		<b>-1 405 707,53</b>	
	<i>Réserves de compensation</i>		<b>750 204,17</b>	
	<i>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</i>		<b>-868 417,63</b>	
	<b>Résultat cumulé consolidé 4 EHPAD</b>		<b>-1 511 723,98</b>	
	<b>Résultat Total de l'exercice 2021 consolidé</b>		<b>197 575,10</b>	

Comme évoqué lors des échanges en réunions préparatoires dans le cadre des négociations pour la signature du CPOM, puis confirmé par courriers adressés au Département et l'ARS, **le CCAS propose l'apurement des dépenses refusées (cpte 114) en utilisant la réserve de compensation.**

Le CPOM amenant à une gestion consolidée des équipements composant son périmètre, il est proposé d'analyser ces comptes de réserve de compensation et 114, également de manière globalisée.

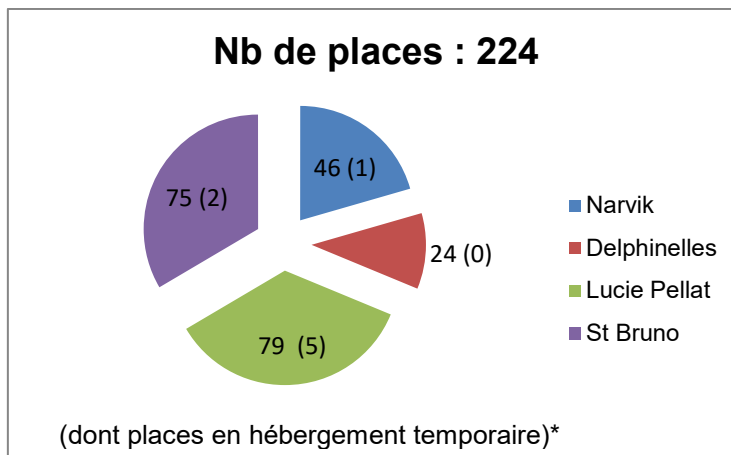
L'écart entre le montant à solder du 114 et celui disponible sur les réserves serait, dans cette hypothèse, couvert par une subvention exceptionnelle de la Ville.

Le Département a déjà répondu favorablement à cette proposition, **et le CCAS attend la confirmation écrite de l'ARS pour réaliser les écritures comptables dès 2022, afin de clarifier la situation financière avant la signature du CPOM.**

De plus, dans le cadre des discussions du CPOM, reste également à obtenir la confirmation de nos financeurs du **transfert des déficits reportés des 2 EHPAD fermés Narvik et Delphinelles sur le nouvel EHPAD André Léo.**

De même, la question se posera du devenir de celui St Bruno lors de sa fermeture provisoire en 2023 pour travaux de réhabilitation, puis après ouverture en une Résidence Autonomie.

- **Activité réalisée**



Activité		CA 2020	Exercice 2021			Evolution entre CA N et CA N-1
			BP proposé	BP retenu par la tutelle	CA	
EHPAD Narvik	<b>Taux d'occupation</b>	86,91%	93,92%	98,24%	68,74%	-18,17%
	<b>Nb de journées réalisées</b>	14 592	15 427	16 136	11 290	-3 302
EHPAD Delphinelles	<b>Taux d'occupation</b>	89,77%	96,07%	99,04%	61,80%	-27,97%
	<b>Nb de journées réalisées</b>	7 864	8 416	8 676	5 414	-2 450
EHPAD Lucie Pellat	<b>Taux d'occupation</b>	79,32%	84,01%	91,30%	71,14%	-8%
	<b>Nb de journées réalisées</b>	22 934	24 224	26 325	20 512	-2 422
EHPAD St Bruno	<b>Taux d'occupation</b>	92,69%	94,80%	96,15%	81,84%	-10,85%
	<b>Nb de journées réalisées</b>	25 375	25 952	26 321	22 403	-2 972
<b>TOTAL</b>	<b>Taux d'occupation</b>	<b>86,55%</b>	<b>90,85%</b>	<b>94,74%</b>	<b>72,92%</b>	<b>-13,63%</b>
	<b>Nb de journées réalisées</b>	<b>70 765</b>	<b>74 019</b>	<b>77 458</b>	<b>59 619</b>	<b>-11 146</b>

Lors de la préparation budgétaire, le CCAS avait intégré dans sa projection de TO la prolongation des effets et impacts de la crise sanitaire, en proposant un TO inférieur aux années antérieures.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et malgré l'alerte sur la persistance des conséquences de la crise, l'activité retenue par l'autorité tarifaire a été celle d'une année classique.

Le TO moyen annuel réalisé est finalement inférieur -17,93 points par rapport aux attentes budgétaires proposées, -21,82 points par rapport au budget retenu par l'autorité de tutelle et -13,63 % par rapport au réalisé 2020.

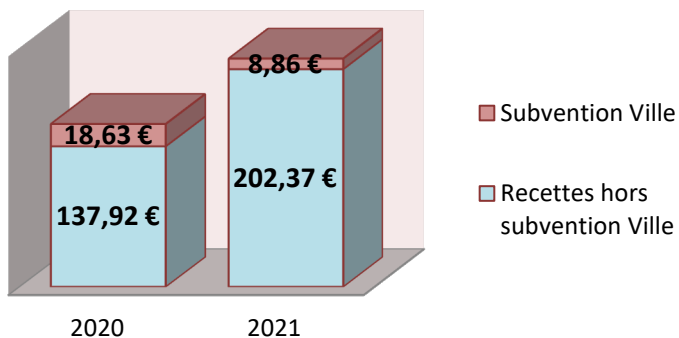
L'impact de la crise sanitaire va donc au-delà des perspectives du CCAS déjà pessimistes. Malgré les efforts déployés par les Responsables d'équipement et la Direction d'Action Sociale dans la promotion des équipements et la recherche de résident-es, les nombreuses places disponibles sur le département ont laissé plus de libertés de choix aux futur-es résident-es, et une réticence, voire défiance, à entrer en institution suite aux mesures sanitaires et confinements liés à la crise qui ont perduré, et expliquent cette forte baisse.

**Budget 09 – EHPAD Narvik**

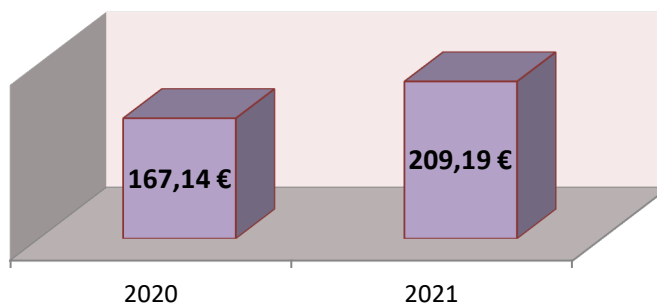
Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant	Résultats par section		
		BP	CA			Hébergement	Dépendance	Soins
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	749 K€	571,7 K€	651,5 K€	-13,03%	-97,6 K€			
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 519,2 K€	1 495,4 K€	1 566,7 K€	3,13%	47,6 K€			
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	170,8 K€	152,7 K€	143,6 K€	-15,94%	-27,2 K€			
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>2 439 K€</b>	<b>2 219,8 K€</b>	<b>2 361,8 K€</b>	<b>-3,17%</b>	<b>-77,2 K€</b>	<b>1 217 K€</b>	<b>391 K€</b>	<b>754 K€</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Produits de la tarification	1 971,9 K€	2 043,9 K€	2 248,7 K€	14,04%	276,8 K€			
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	308,4 K€	171,8 K€	131,9 K€	-57,22%	-176,5 K€			
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	4,1 K€	4,1 K€	4,1 K€	0,00%	0 K€			
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>2 284,4 K€</b>	<b>2 219,8 K€</b>	<b>2 384,8 K€</b>	<b>4,39%</b>	<b>100,3 K€</b>	<b>1 264 K€</b>	<b>351 K€</b>	<b>769 K€</b>
Résultat de l'exercice	-154,6 K€	0,00 €	23 K€		177,5 K€	47,2 K€	-39,6 K€	15,4 K€

**Evolution des recettes et dépenses de l'année**

**Recettes par journée réalisée**



**Dépenses par journée réalisée**



Le ratio des recettes par journée progresse de +46,73 % du fait comme en 2020 de la baisse du nombre de journées facturées alors qu'une partie des recettes a été compensée par les CNR Covid accordés par l'ARS, et que le tarif usagers augmente de +0,4%.

Quant à celui de la subvention Ville, il baisse de -52,44 % car le montant de la subvention de la Ville est ajusté en fonction de l'équilibre budgétaire<sup>9</sup>.

La recette brute (dont subvention Ville) ramenée à la place augmente de +4,39 % en 2021 pour atteindre 51,8 K€. La part de subvention Ville incluse est de 2,1 K€ (soit -63,22 %).

Malgré une baisse des dépenses<sup>10</sup> le taux d'occupation<sup>11</sup> très bas dégrade fortement le ratio des dépenses par journée qui augmente de +25.15%.

Le coût brut annuel d'une place baisse de -3.17 % en 2021 pour atteindre 51,3 K€.

### **Evolution des recettes : +100,3 K€ soit +4,39 %**

- **Les produits de la tarification** (2 249 K€) augmentent de +276.8 K€ soit +14,04%

- **Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur et CNR Covid**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2021 comptabilisées sur l'exercice 2021 par section, intégrant des CNR Covid 2020 :

7351	Section tarifaire			Total
	Hébergement	Dépendance	Soin	
<b>Sous-total Dotation soins hébergement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>656 712,56</b>	<b>656 712,56</b>
Permanent			642 790,80	642 790,80
Temporaire			13 921,76	13 921,76
<b>Sous-total CNR</b>	<b>90 192,18</b>	<b>11 739,36</b>	<b>25 040,91</b>	<b>126 972,45</b>
COVID perte de recette	70 474,58			70 474,58
COVID surcoût	11 693,00	11 739,36	22 536,93	45 969,29
COVID tests			2 503,98	2 503,98
Soutien crise sanitaire	8 024,60			8 024,60
<b>Sous-total Prime</b>	<b>35 827,47</b>	<b>26 801,36</b>	<b>72 543,81</b>	<b>135 172,65</b>
Grand Age			21 192,20	21 192,20
SEGUR	35 827,47	26 801,36	51 351,61	113 980,45
<b>Total dotation ARS 2021</b>	<b>126 019,65</b>	<b>38 540,73</b>	<b>754 297,28</b>	<b>918 857,66</b>
Régularisation prime exceptionnelle				0,00
Covid Régul			15 035,75	15 035,75
<b>Sous-total CNR Régularisation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 035,75</b>	<b>15 035,75</b>
<b>Total</b>	<b>126 019,65</b>	<b>38 540,73</b>	<b>769 333,03</b>	<b>933 893,41</b>

Le CNR 2020 de 15 K€ contribue à l'obtention du résultat positif.

<sup>9</sup> cf. « Subvention Ville »

<sup>10</sup> cf « Evolution des dépenses »

<sup>11</sup> cf « Activité réalisée »

Les dépenses liées aux primes Grand âge et Ségur sont intégralement compensées en recettes grâce à un soutien exceptionnel de l'ARS.

- **Le forfait soins (cpte 735111 et 7351121 = 656,7 K€)** augmente de +35.9 K€ du fait d'un taux de reconduction de 1,1 % cumulé à la dernière année de convergence tarifaire.

- **Prime Grand âge (cpte 7351128 = 21 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es de 19,8 K€

- **Revalorisation Ségur (cpte 7351128 = 114 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es de 60,6 K€.

- **Le forfait dépendance (313 K€)** est stable avec une faible baisse de -2 K€ par rapport au réalisé 2020 et de -53 K€ par rapport au BP2021. L'application de la convergence tarifaire et celle d'un taux de reconduction de 1,1% compensent la régression du TO.

Tout comme en 2020 il est à noter que le changement de mode de financement de la section dépendance avec la mise en place de la péréquation impacte l'équilibre de la section dépendance ; l'indexation sur le degré de dépendance n'étant pas proportionnelle aux variations des dépenses nécessaires à la tenue du service.

- **Les recettes d'hébergement (1 002 K€)** sont en hausse de 349 K€ par rapport à 2020 et sont inférieures de 11 K€ aux attendus du BP 2021.

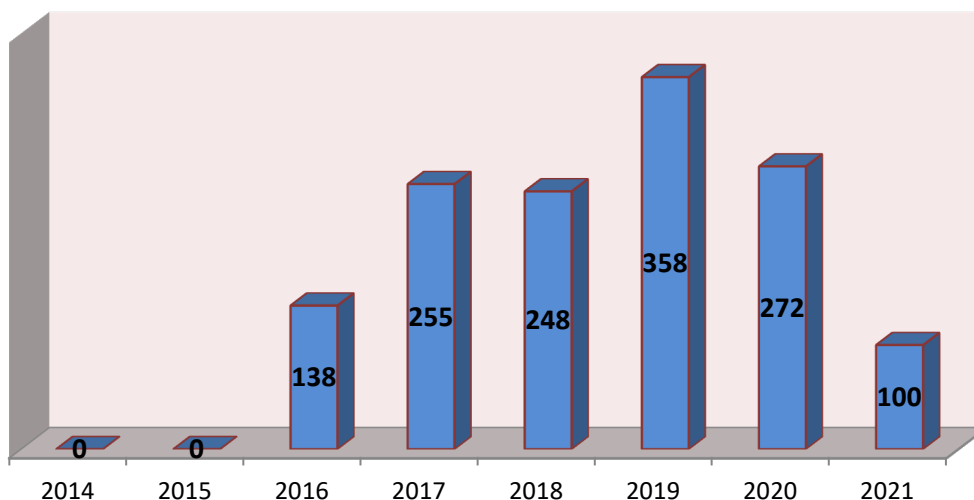
L'impact de la baisse du taux d'occupation (BP 2021 de 98,24 % pour 68,74 % réalisé) est de -297,5 K€. Il est compensé à la fois par l'augmentation du tarif hébergement de + 1,3 % et plus particulièrement par l'encaissement conjoncturel d'une régularisation de versement de l'ASL 2019 et 2020 (pour 293 K€).

#### ➤ Les autres recettes

- **La subvention Ville (100 K€)** diminue de -172 K€

Sur 2021, la subvention Ville est ajustée pour équilibrer le budget

### Evolution de la subvention Ville en K€



## **Evolution des dépenses : -77,2 K€ soit -3,17 %**

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

### ➤ **Les dépenses de personnels**

La masse salariale (1 566 K€) évolue de **+ 47,6 K€ soit + 3,13 %** :

- celle des **permanents (1 265 K€) progresse de +67 K€**, soit +5,6 %, alors que les effectifs sont en légère baisse avec 26,5 ETP (-0,85 ETP).

Cette hausse s'explique par le versement de la prime grand âge pour un montant de 19,8 K€ et le Ségur sur la section santé pour 60,6K€, soit un total de 80,4 K€.

- L'enveloppe du **remplacement - dont intérimaires - (254 K€) évolue de -55 K€**, soit - 18 %, malgré un recours plus important à l'intérim (+10,4 K€).

La baisse s'explique par la baisse du montant des remplacements de 65,4 K€.

Le taux d'occupation étant faible, il n'a pas été nécessaire de remplacer toutes les absences.

Ces variations s'expliquent par la difficulté de recruter des soignant-es pendant la crise Covid.

Dans ce cadre, le CCAS avait fait le choix de proposer des périodes d'engagement plus importantes pour fidéliser le personnel employé, et ainsi faire face au processus de désinfection et la maîtrise du risque infectieux dans le cadre de protocole sanitaire.

La répartition par métier du recours à l'intérim 33,1 K€ :

- des infirmières 11,9 K€,
- des aides-soignantes 14,4 K€,
- des auxiliaires de vie 6,8 K€.

- **L'enveloppe des intervenant-es extérieur-es (29 K€) est en nette hausse +16,3 k€ (+128,34 %).**

- Notamment avec la mise en place de nouvelles animations subventionnées comme la méditation avec animaux et clowns
- Des séances de psychomotricités (section soins) = 6,3 K€. Il est à noter que ces activités s'inscrivent notamment dans le cadre du plan sport santé bien-être subventionné par l'ARS et sont destinées pour une part aux résident-es et pour une autre part à accompagner les agent-es dans le développement de ces activités ludiques en direction des personnes âgées.
- Des prestations d'animation (section hébergement) = 1,9 K€.
- Des séances d'art thérapie (section dépendance) = 3,8 K€.

### ➤ **Fournitures d'entretien et médicales (32,7 K€) soit -31,8 K€**

Les consommations de produits d'entretien 15.7 k€ (-2.3 K€) et de fournitures médicales 17 K€ (-29.5 k€) sont en forte baisse, le montant 2020 étant élevé pour cause de crise sanitaire.

➤ **Déchets DASRI (747€) soit - 2,7 K€**

Rapprochement vers la normale de ce poste, dont 167€ sont des dépenses de 2020 non rattachées.

La crise sanitaire ayant impacté ce poste qui était passé de 170 € en 2019 à 3,5 k€ sur 2020.

➤ **Alimentation à l'extérieur (251 K€) soit -23,3 K€**

La baisse du montant est liée directement à la baisse du taux d'occupation.

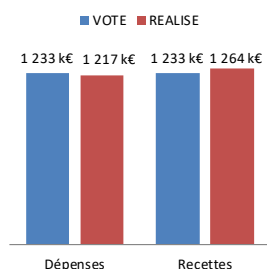
➤ **Les frais de siège (249,5 k€) soit + 3,7K€**

Malgré la non validation pour le CA 2020 par le Département du montant des frais de siège au-delà de 5,15 %, la volonté politique et l'obligation de sincérité financière conduisent à comptabiliser au CA 2021, sur le budget annexe concerné, l'intégralité des dépenses portées par le siège du CCAS relatives aux différentes actions qui le concernent ; le montant des frais de siège inhérent à l'EHPAD Narvik a donc été réalisé pour 249,5 K€ (au c/6287). Ce montant est légèrement supérieur à 2020.

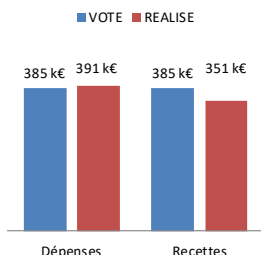
Il est à noter que la part des frais de siège supérieure au taux accepté au BP (soit 146,5 k€) est couverte par la subvention Ville (de 100 K€<sup>12</sup>).

## Affectation des résultats

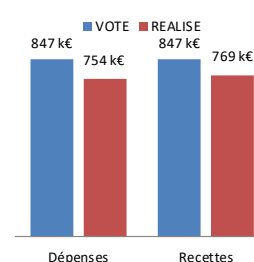
Résultat section hébergement : 47,2 k€



Résultat section dépendance : -39,6 k€



Résultat section Soins : 15,4 k€



**Le déficit cumulé diminue légèrement malgré un contexte de crise sanitaire, après une hausse en 2020. La baisse de 2019 été due au fait de la subvention Ville exceptionnelle qui avait été accordée.**

**Depuis 2014**, le résultat cumulé d'exploitation pour les trois sections tarifaires fait ressortir un déficit. Un plan d'action est à l'étude dans le cadre du futur CPOM, dans un contexte de la fermeture de l'EHPAD en lien avec l'ouverture de l'EHPAD André Léo pour déterminer, en partenariat avec les financeurs, les pistes à envisager pour redresser cette situation.

Au titre de l'exercice 2021, le bénéfice est de **22 982,06 €** et se décompose par section comme suit :

- Hébergement = + 47 205,57 € ; redevient excédentaire après 1 année en déficit.
- Dépendance = -39 656,24 € ; déficitaire pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.
- Soins = 15 432,73 € ; excédentaire pour la deuxième année consécutive.

<sup>12</sup> Cf « Subvention Ville »

La proposition d'affectation des résultats d'exploitation 2021 par section tarifaire pour l'EHPAD Narvik est la suivante :

- Hébergement : bénéfice de 47 205,57 € à inscrire en report à nouveau bénéficiaire.
- Dépendance et soins : déficit de 24 223,51 € à inscrire en report à nouveau déficitaire.

Enfin, on constate une amélioration du Fonds de Roulement Net Global qui atteint - 250,6 K€ au 31/12/2021 (soit + 82,8 K€ par rapport au 31/12/2020).

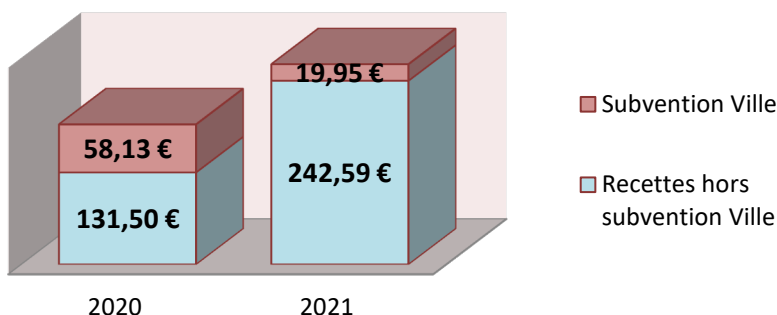
### Budget 10 – EHPAD Delphinelles

Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant	Résultats par section		
		BP	CA			Hébergement	Dépendance	Soins
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	373,5 K€	257,5 K€	308,7 K€	-17,34%	-64,8 K€			
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 000,5 K€	951,1 K€	987,2 K€	-1,32%	-13,3 K€			
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	193,3 K€	219,9 K€	191,9 K€	-0,73%	-1,4 K€			
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>1 567,2 K€</b>	<b>1 428,5 K€</b>	<b>1 487,8 K€</b>	<b>-5,07%</b>	<b>-79,4 K€</b>	<b>782,6 K€</b>	<b>226,6 K€</b>	<b>478,5 K€</b>
Gpe I : Produits de la tarification	999,9 K€	1 131,8 K€	1 262,4 K€	26,25%	262,5 K€			
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	491,2 K€	296,7 K€	158,8 K€	-67,67%	-332,4 K€			
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,2 K€	0 K€	0,2 K€	-11,70%	0 K€			
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>1 491,3 K€</b>	<b>1 428,5 K€</b>	<b>1 421,4 K€</b>	<b>-4,69%</b>	<b>-69,9 K€</b>	<b>772 K€</b>	<b>175 K€</b>	<b>474 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-75,9 K€</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-66,4 K€</b>		<b>9,5 K€</b>	<b>-10,3K€</b>	<b>- 51,4 K€</b>	<b>- 4,5 K€</b>

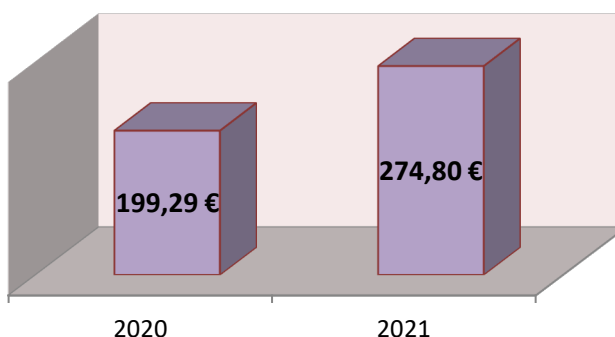


## Evolution des recettes et dépenses de l'année

### Recettes par journée réalisée



### Dépenses par journée réalisée



Le ratio des recettes par journée augmente de 84 % du fait de la baisse du nombre de journées facturées alors qu'une partie des CNR Covid ARS est maintenue ou encaissée en 2021 (et notamment la perte de recettes hébergement accordée par l'ARS pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et une partie des CNR Covid 2020 ont été comptabilisées en 2021). Quant à celui de la subvention Ville, il diminue de -65,7 % car le montant de la subvention de la Ville est ajusté à la couverture des frais de siège au-delà des 5,15% autorisés<sup>13</sup>.

La baisse du taux d'occupation<sup>14</sup> continue de dégrader fortement le ratio des dépenses par journée qui augmente de +37,9%.

Le coût brut annuel d'une place diminue de -5,1 % en 2021 pour atteindre **62 K€**, grâce à une maîtrise des dépenses de masse salariale et de consommables en adéquation avec la baisse TO

### Évolution des recettes : (1 421 K€) - 70 K€ soit - 4,69 %

- **Les produits de la tarification** (1 262 K€) augmentent de +262,5 K€ soit (+26,3 %)

- **Dotation soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur, et CNR Covid**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2021 comptabilisées sur l'exercice 2021 par section, intégrant des CNR Covid 2020 :

<sup>13</sup> cf. « Subvention Ville »

<sup>14</sup> cf. « Activité réalisée »

7351	Section tarifaire			Total
	Hébergement	Dépendance	Soin	
<b>Sous-total Dotation soins hébergement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>356 516,50</b>	<b>356 516,50</b>
Permanent			356 516,50	356 516,50
Temporaire				0,00
<b>Sous-total CNR</b>	<b>63 914,01</b>	<b>20 415,03</b>	<b>18 323,72</b>	<b>102 652,76</b>
COVID perte de recette et dépendance	52 382,85	10 671,90		63 054,75
COVID surcoût	11 531,16	9 743,13	12 636,49	33 910,78
COVID tests			1 354,10	1 354,10
Soutien crise sanitaire			4 333,13	4 333,13
<b>Sous-total Prime</b>	<b>20 014,76</b>	<b>13 477,21</b>	<b>38 940,61</b>	<b>72 432,58</b>
Grand Age			11 504,86	11 504,86
SEGUR	20 014,76	13 477,21	27 435,75	60 927,72
<b>Total dotation ARS 2021</b>	<b>83 928,77</b>	<b>33 892,24</b>	<b>413 780,83</b>	<b>531 601,84</b>
Régularisation prime exceptionnelle				0,00
Covid Régul 2020	32 704,28		60 139,37	92 843,65
<b>Sous-total CNR Régularisation</b>	<b>32 704,28</b>	<b>0,00</b>	<b>60 139,37</b>	<b>92 843,65</b>
<b>Total</b>	<b>116 633,05</b>	<b>33 892,24</b>	<b>473 920,20</b>	<b>624 445,49</b>

Les CNR 2020 de 92K€ limitent significativement le résultat déficitaire de l'exercice.

Les dépenses liées aux primes Grand âge et Ségur sont intégralement compensées en recettes grâce à un soutien exceptionnel de l'ARS.

- **Le forfait soins (cpte 735111 et 7351121 = 356 K€)** augmente de +21 K€ du fait d'un taux de reconduction de 1,07 % (+ 3,6 K€) cumulé à la dernière convergence tarifaire (+17,5 K€). (Il est à noter que l'ARS a conservé une dotation pour 25 places malgré le passage à 24 places au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour des raisons de sécurité incendie.)

- **La Prime Grand âge (cpte 7351128 = 11,4 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es de 9,6 K€.

- **La Prime Ségur (cpte 7351128 = 60,9 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es de 52,7 K€.

- **Les CNR Covid (cpte 7351128 = 195,5 K€)**  
Soit 102,7 K€ notifiés au titre de 2021 et le solde de 92,8 K€ encaissés au titre de 2020. Ils ont été affectés à la couverture des surcoûts déclarés lors des campagnes de recensement; à savoir, perte de recettes (accordée sur le 1er trimestre 2021 seulement), frais de personnels supplémentaires liés à la crise sanitaire, EPI et fournitures liées à la crise.

- **Le forfait dépendance (141,2 K€)** est quant à lui en baisse de – 39,9 K€ (-22 %) par rapport au réalisé 2020 et de –41,7 K€ par rapport au BP 2021. L'application de la

convergence tarifaire (-2,8 K€) est partiellement compensée par un taux de reconduction de 1,1% (+2 K€). A cela s'ajoute la différence de reprise de déficit antérieur (-31,6 K€ repris sur 2020 pour 0 K€ en 2021) et la régression du TO qui engendre une baisse sur la facturation des Gir 5 et 6.

Tout comme en 2020, il est à noter que le changement de mode de financement de la section dépendance avec la mise en place de la péréquation impacte l'équilibre de la section dépendance ; l'indexation sur le degré de dépendance n'étant pas proportionnelle aux variations des dépenses nécessaires à la tenue du service.

- **Les recettes d'hébergement (496,7 K€)** augmentent de +63,6 K€ (+14,7 %) par rapport à 2020 et baissent de -79,4 K€ (-13,8%) par rapport au BP 2021. L'impact de la baisse du taux d'occupation (BP 2021 de 99,04 % pour 61,80 % réalisé) est de -216 K€. Il est compensé à la fois par l'augmentation du tarif hébergement de + 1,3 % (+ 6 K€), et l'encaissement conjoncturel d'une régularisation de versement ASL 2019 et 2020 (pour 122 K€).

➤ **Les autres recettes**

- **Emplois aidés (48 K€) +21,2 K€**

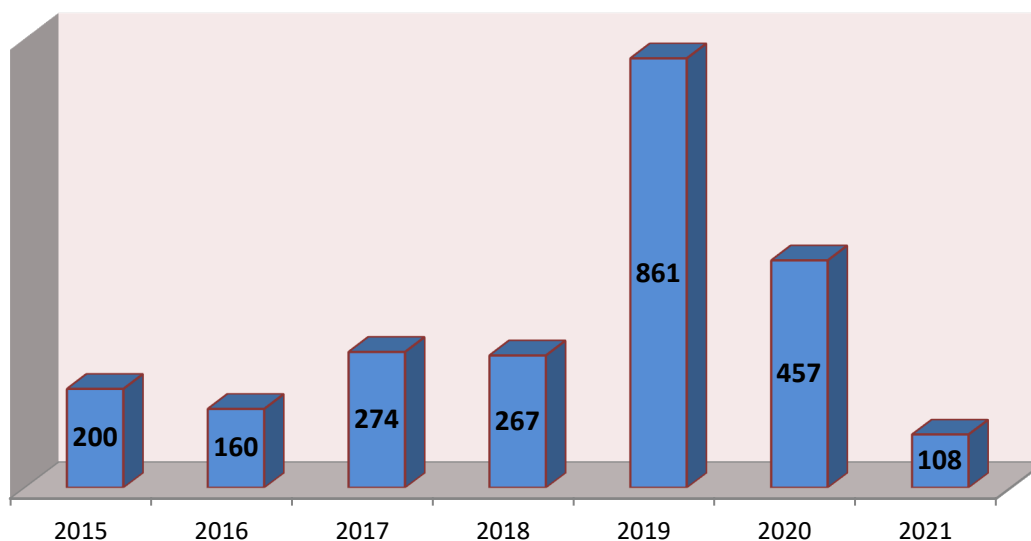
Cette recette correspond au versement des fonds d'aides de l'Etat pour l'embauche d'un emploi aidé PEC. Cette somme n'avait pas été budgétée au BP 2021 dans l'attente de la signature effective de ces contrats.

- **La subvention Ville (108 K€) - 349,1 K€**

En 2020, la dotation de base de 266,5 K€ avait été maintenue et complétée par une dotation exceptionnelle de 190,6 K€ afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur le résultat de l'EHPAD<sup>15</sup>.

Sur 2021, la subvention Ville est ajustée pour couvrir la part de frais de siège non acceptée par les financeurs.

### Evolution de la subvention Ville en K€



<sup>15</sup> Cf. Dépenses de personnel

## **Evolution des dépenses : (1 488 K€) - 79 K€ soit - 5,1 %**

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

### ➤ **Les dépenses de personnels**

**La masse salariale (987 K€) évolue de - 13 K€ soit - 1,32 % :**

- celle des **permanents (745 K€) évolue de -12 K€**, soit -1,6 %. Les effectifs diminuent de -1,75 ETP par rapport à 2020 pour atteindre 16,30 ETP, car compte tenu des TO en baisse, les recrutements sur postes vacants ont été différés quand la rotation de planning le permettait.

La variation de masse salariale associée n'est toutefois pas proportionnelle à cette baisse d'ETP, du fait qu'elle est pondérée par le versement des primes Ségur et Grand Age (sur année pleine) pour un montant total de 62 K€ (par ailleurs totalement compensés par les dotations ARS correspondantes).

- la masse salariale du **remplacement - dont intérimaires - (231 K€)** reste stable (-2K€) par rapport à 2020. Elle représente 31 % des dépenses de personnels permanents.

On note une diminution de -11% concernant le recours à l'intérim. Par ailleurs le remplacement en recrutement direct baisse légèrement pour atteindre 5,7 ETP (soit -0,35 ETP) alors que la masse salariale progresse du fait des versements de primes Ségur et PGA notamment.

Ces variations s'expliquent par la difficulté de recruter des soignant-es pendant la crise Covid. Dans ce cadre, le CCAS avait fait le choix de proposer des périodes d'engagement plus importantes pour fidéliser le personnel employé, et ainsi faire face au processus de désinfection et la maîtrise du risque infectieux dans le cadre de protocole sanitaire.

Ce niveau de remplacement, similaire à celui de 2020, est pondéré par le non pourvoi des postes de certains postes permanents.

Les métiers principalement remplacés sont les aides-soignant-es, auxiliaires de vie et infirmier-ères.

En ce qui concerne le recours à l'intérim (24 K€ soit environ 0,6ETP), les métiers représentés sont :

- infirmier-ères 9,9 k€
- aide-soignant-es 10,7 k€
- auxiliaires de vie 0,8 K€.

- **Intervenant-es extérieur-es (10 K€) :**

- Des séances de psychomotricité (section soins) = 3,1 K€. Il est à noter que ces activités s'inscrivent notamment dans le cadre du plan sport santé bien-être subventionné par l'ARS et sont destinées pour une part aux résident-es et pour une autre part à accompagner les agent-es dans le développement de ces activités ludiques en direction des personnes âgées.
- Des prestations d'animation (section hébergement) = 6,3 K€
- Des séances d'art thérapie (section dépendance) = 0,5 K€

### ➤ **Achat de fluides (36,5 K€) +12,4 K€ soit +51%**

Forte hausse des dépenses liées à l'augmentation des prix de l'énergie dans son ensemble et plus particulièrement sur le poste de chauffage (20,5 k€), + 6,3 k€ soit + 44,1 % (dont 5K€ d'écart s'expliquent par l'affectation de la facture de décembre 2020 sur 2021 - non rattachée - pour 2,5K€)

➤ **Fournitures de produits absorbants (7,4 K€) -6,6 K€ soit -47%**

La dépense en fournitures de produits absorbants diminue presque de moitié par rapport à 2020 en lien avec le profil des résident-es, la baisse du TO (et la sécurisation sous clé du stock).

➤ **Fournitures d'entretien et médicales (19 K€) -18,7 K€ soit -48%**

Les consommations de produits d'entretien 4,9 k€ (-1,6 K€) et de fournitures médicales 14,1 K€ (-17,1 K€) sont en forte diminution (plus de 14K€ des consommations relevées en 2020 correspondaient à des surcoûts liés aux protocoles sanitaires renforcés pendant les confinements).

➤ **Déchets DASRI (1,7 K€) +0,4 K€ soit + 28,2 %**

Ce poste progresse de +370 € par rapport à 2019 et 2020.

➤ **Blanchissage et alimentation à l'extérieure (58,2K€) -29,3 K€ soit -33,5%**

Ces 2 prestations sont en baisse de -33,5 % en corrélation avec la baisse du TO.

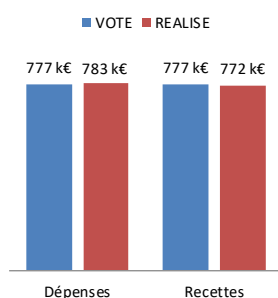
➤ **Les frais de siège (175,7 K€) -5,7 K€ soit -3,1 %**

Malgré la non validation pour le CA 2020 par le Département du montant des frais de siège au-delà de 5,15 %, la volonté politique et l'obligation de sincérité financière conduisent à comptabiliser au CA 2021, sur le budget annexe concerné, l'intégralité des dépenses portées par le siège du CCAS relatives aux différentes actions qui le concernent ; le montant des frais de siège inhérent à l'EHPAD Delphinelles a donc été réalisé pour 175,7 k€ (au c/6287). Ce montant est inférieur à celui de 2020.

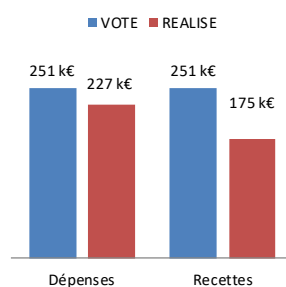
Il est à noter que la part des frais de siège supérieure au taux accepté au BP (soit 107,8 K€) est intégralement couverte par la subvention Ville (de 108 K€).

### Affectation des résultats

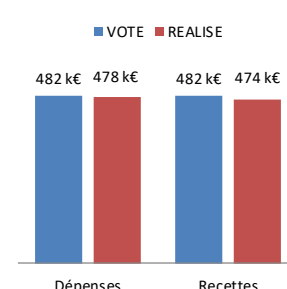
Résultat section hébergement : -10,3 k€



Résultat section dépendance : -51,4 k€



Résultat section Soins : -4,5 k€



**Le déficit cumulé s'accroît de nouveau à hauteur de 584K€ dans le contexte de crise sanitaire qui se prolonge et ses conséquences sur l'activité, après une amélioration ponctuelle en 2019 du fait de la subvention Ville exceptionnelle qui avait été accordée.**

**Depuis 2012**, le résultat cumulé d'exploitation pour les trois sections tarifaires fait ressortir un déficit. Un plan d'action est à l'étude dans le cadre du futur CPOM, dans un contexte de la fermeture de l'EHPAD Delphinelles en lien avec l'ouverture de l'EHPAD André Léo

pour déterminer, en partenariat avec les financeurs, les pistes à envisager pour redresser cette situation.

Au titre de l'exercice 2021, il atteint **-66 394 €** et se décompose par section comme suit :

- Hébergement = -10 360,12 € ; devient déficitaire du fait de la forte baisse de TO non intégralement compensée, alors qu'un excédent était constaté les 2 années précédentes
- Dépendance = -51 454,10 € ; le niveau de déficit se maintient pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive
- Soins = -4 579,78 € ; reste déficitaire mais de manière moins importante grâce aux CNR 2020 et 2021

La proposition d'affectation du résultat d'exploitation 2021 par section tarifaire pour l'EHPAD Delphinelles est la suivante :

- Hébergement : déficit de -10 360,12 € à inscrire en report à nouveau déficitaire.
- Dépendance et soins : déficit de -56 033,88 € à inscrire en report à nouveau déficitaire.

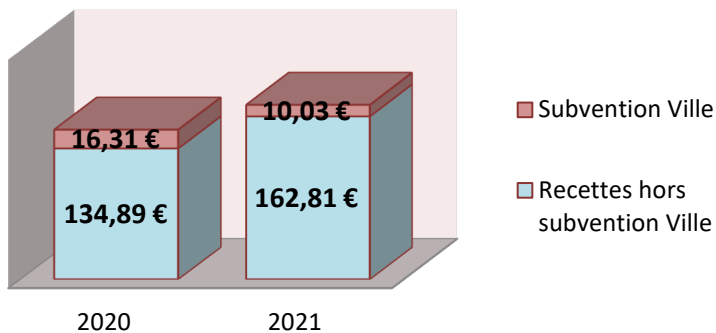
**Enfin, on constate une nouvelle dégradation du Fonds de Roulement Net Global qui atteint -305 K€ au 31/12/2021 (soit – 51 K€ par rapport au -254 K€ au 31/12/2020).**

**Budget 11 – EHPAD Lucie Pellat**

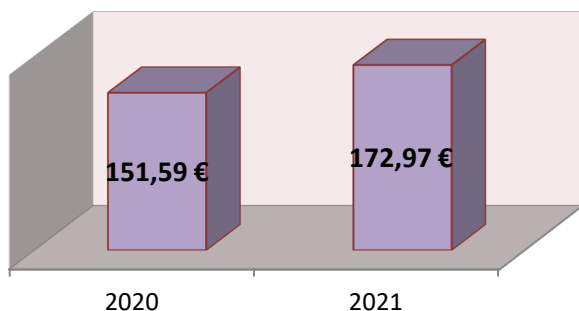
Libellés des Groupes	CA 2019	2020		Évolution entre CA 2020 et CA 2019 en %	Évolution entre CA 2020 et CA 2019 en montant	Résultats par section		
		BP	CA			Hébergement	Dépendance	Soins
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	996,9 K€	777,5 K€	946,3 K€	-5,08%	-50,6 K€			
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	2 120,7 K€	2 158,4 K€	2 186,7 K€	3,12%	66,1 K€			
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	359,1 K€	470,1 K€	414,9 K€	15,53%	55,8 K€			
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>3 476,7 K€</b>	<b>3 406,1 K€</b>	<b>3 547,9 K€</b>	<b>2,05%</b>	<b>71,2 K€</b>	<b>1 982K€</b>	<b>526 K€</b>	<b>1 040 K€</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Produits de la tarification	3 058,9 K€	3 088,5 K€	3 320,2 K€	8,54%	261,3 K€			
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	408,4 K€	317,6 K€	244,8 K€	-40,06%	-163,6 K€			
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,4 K€	0 K€	4,6 K€	1 057,25%	4,2 K€			
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>3 467,7 K€</b>	<b>3 406,1 K€</b>	<b>3 569,6 K€</b>	<b>2,94%</b>	<b>101,9 K€</b>	<b>1 782,4 K€</b>	<b>574 K€</b>	<b>1 123,6 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-9 K€</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21,6 K€</b>		<b>30,6 K€</b>	<b>-199,6 K€</b>	<b>48 K€</b>	<b>173,2 K€</b>

**Evolution des recettes et dépenses de l'année**

**Recettes par journée réalisée**



**Dépenses par journée réalisée**



Le ratio des recettes par journée augmente de +20,70 % du fait de la baisse du nombre de journées facturées alors qu'une partie des CNR Covid sont maintenues ou encaissées en 2021 (et notamment la perte de recettes hébergement accordée par l'ARS pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et une partie des CNR Covid 2020 ont été comptabilisées en 2021).

Quant à celui de la subvention Ville, il diminue de -38,5 car le montant de la subvention de la Ville est ajusté à la couverture des frais de siège au-delà des 5,15 % autorisés<sup>16</sup>.

La recette brute (dont subvention Ville) ramenée à la place augmente +2,9 % en 2021 pour atteindre 45,2 K€. La part de subvention Ville incluse est de 2,9 K€ (soit -38 %).

La hausse des dépenses<sup>17</sup> combinée à la baisse du taux d'occupation<sup>18</sup> dégrade fortement le ratio des dépenses par journée qui augmente de +14 %.

Le coût brut annuel d'une place augmente de +2,1 % en 2021 pour atteindre à **44,9 K€** notamment en raison d'une augmentation des dépenses de personnels et des frais de siège partiellement équilibrée par une maîtrise des dépenses de consommables en adéquation avec la baisse TO.

### **Evolution des recettes : (3 570 K€) + 102 K€ soit + 2,94 %**

- **Les produits de la tarification** (3 320 k€) augmentent de + 261,3 k€ soit +8,5 %
  - **Dotations soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur et CNR Covid**

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des recettes ARS 2021 comptabilisées sur l'exercice 2021 par section, intégrant des CNR Covid 2020 :

7351	Section tarifaire			Total
	Hébergement	Dépendance	Soin	
<b>Sous-total Dotation soins hébergement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 039 919,11</b>	<b>1 039 919,11</b>
Permanent			981 738,52	981 738,52
Temporaire			58 180,59	58 180,59
<b>Sous-total CNR</b>	<b>159 340,63</b>	<b>14 516,32</b>	<b>35 281,66</b>	<b>209 138,61</b>
COVID perte de recette et dépendance	144 233,57			144 233,57
COVID surcoût	15 107,06	14 516,32	18 764,34	48 387,72
COVID tests			3 970,23	3 970,23
Soutien crise sanitaire			12 547,09	12 547,09
<b>Sous-total Prime</b>	<b>61 115,09</b>	<b>39 744,29</b>	<b>106 657,50</b>	<b>207 516,88</b>
Grand Age			33 558,41	33 558,41
SEGUR	61 115,09	39 744,29	73 099,09	173 958,47
<b>Total dotation ARS 2021</b>	<b>220 455,72</b>	<b>54 260,61</b>	<b>1 181 858,27</b>	<b>1 456 574,60</b>
Régularisation prime exceptionnelle	91 568,80		27 416,88	118 985,68
Covid Régul SEGUR 2020			35 438,91	35 438,91
<b>Sous-total CNR Régularisation</b>	<b>91 568,80</b>	<b>0,00</b>	<b>62 855,79</b>	<b>154 424,59</b>
<b>Total</b>	<b>312 024,52</b>	<b>54 260,61</b>	<b>1 244 714,06</b>	<b>1 610 999,19</b>

<sup>16</sup> cf. « Subvention Ville »

<sup>17</sup> cf. « Evolution des dépenses »

<sup>18</sup> cf. « Activité réalisée »



Les CNR 2020 de 154 K€ limitent significativement le résultat déficitaire de l'exercice. Les dépenses liées aux primes Grand âge et Ségur sont, quant à elles, totalement compensées par les recettes ARS.

- **Le forfait soins (compte 735111 et 7351121 : 1 040 K€)** augmente de +52,2 K€ du fait d'un taux de reconduction de 1,07 % (+11,3 K€) cumulé à la dernière convergence tarifaire (+40,9 K€).

- **La Prime Grand âge (compte 7351128 = 33,5 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es de 23,6 K€.

- **La Prime Ségur (compte 7351128 = 174 K€)** qui couvre la dépense associée versée aux agent-es de 115,3 K€.

- **Les CNR Covid (compte 7351128 = 363,6 K€)** soit 209,1 K€ notifiés au titre de 2021 et le solde de 154,4 K€ encaissés au titre de 2020.

Ils ont été affectés à la couverture des surcoûts déclarés lors des campagnes de recensement ; à savoir, perte de recettes (accordée sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 seulement), frais de personnels supplémentaires liés à la crise sanitaire, EPI et fournitures liées à la crise.

- **Le forfait dépendance (495,3 K€)** est quant à lui en diminution de -15,9 K€ (-3,1 %) par rapport au réalisé 2020 et de +19,9 K€ par rapport au BP 2021. Le taux de reconduction de 1,1% ne suffit pas à compenser la régression du TO qui engendre une baisse sur la facturation des Gir 5 et 6.

A cela s'ajoute la différence de reprise de déficit antérieur (-23 K€ repris sur 2021). Comme en 2020, il est à noter que le changement de mode de financement de la section dépendance avec la mise en place de la péréquation impacte l'équilibre de la section dépendance ; l'indexation sur le degré de dépendance n'étant pas proportionnelle aux variations des dépenses nécessaires à la tenue du service.

- **Les recettes d'hébergement (1 214 K€)** régressent de -106 K€ (-8 %) par rapport à 2020 et baissent de - 231,1 K€ par rapport au BP 2021. L'impact de la baisse du taux d'occupation (BP 2021 de 91,3 % pour 71,1 % réalisé) est de -334,9 K€. Il est compensé par l'augmentation du tarif hébergement de 1,3 % (+ 20 K€), et surtout l'encaissement de versement ASL 2019 et 2020 (pour 30 K€).

➤ **Les autres recettes**

- **Régularisation +4,6 K€**

Régularisation de 3 mois de factures d'hébergement et de prévention d'un résident de l'EHPAD suite au refus de la demande de prise en charge par le CD 38.

- **La subvention Ville (230 K€) -100 K€**

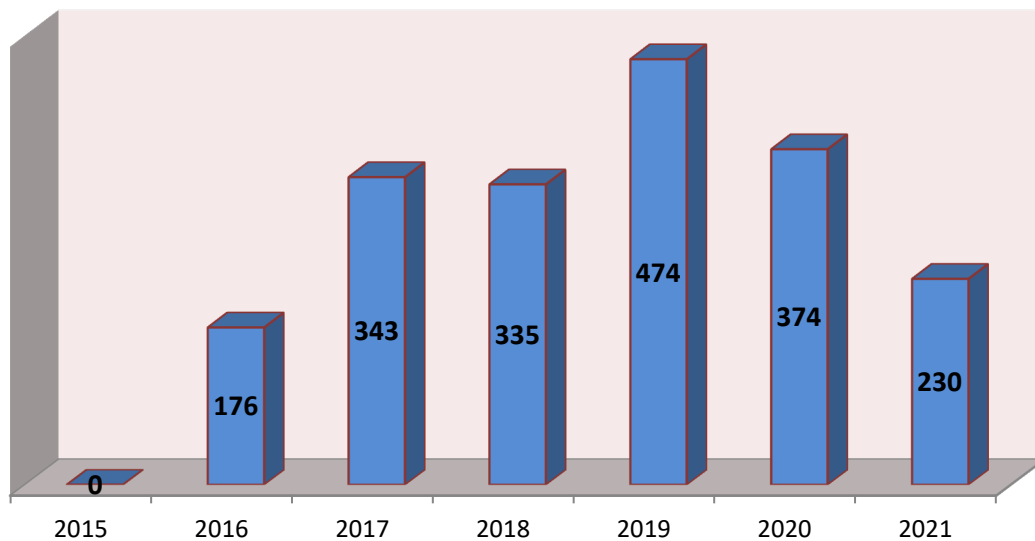
En 2020, la dotation de base de 334,6 K€ avait été maintenue et complétée par une dotation exceptionnelle de 38,4 K€ afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur le résultat de l'EHPAD<sup>19</sup>.

Sur 2021, la subvention Ville est ajustée pour couvrir la part de frais de siège non acceptée par les financeurs.

---

<sup>19</sup> Cf. Dépenses de personnel

## Evolution de la subvention Ville en K€



### **Evolution des dépenses : (3 548 K€) + 71,2 K€ soit +2,1 %**

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

#### ➤ **Les dépenses de personnels**

La masse salariale (2,2 K€) évolue de **+66 K€ soit +3,12 %** :

- celle des **permanents (1 710 K€ hors médecin mis à disposition) augmente de +208 K€**, soit +13,9 %, alors que les effectifs diminuent légèrement à 36,64 ETP (-1,12 ETP).

Cette variation s'explique principalement par :

- le recrutement différé d'un chargé d'hôtellerie prévu initialement au budget au profit du recrutement d'un renfort au secrétariat
- compte-tenu des TO en baisse, les recrutements sur postes vacants ont été différés quand la rotation de planning le permettait
- la présence dans les effectifs d'un agent légionnelle jusqu'au 30/04/2021 puis sur l'ensemble du siège en raison d'une mission étendue sur les bâtiments personnes âgées et petite enfance.
- La variation de masse salariale associée n'est pas proportionnelle à la baisse d'ETP, du fait qu'elle est pondérée par le versement des primes Ségur et Grand âge (sur année pleine) pour un montant de 139 K€ (par ailleurs, totalement compensés par les dotations ARS correspondantes).

- La masse salariale du **remplacement - dont intérimaires - (398,5 K€) présente une diminution -152,5 K€**, soit -27,7 %. Elle représente 23,3 % des dépenses de personnels permanents.

On note une diminution de -9,9 % concernant le recours à l'intérim. Par ailleurs, le remplacement en recrutement direct baisse pour atteindre 9,18 ETP (soit -5,64 ETP) alors que la masse salariale progresse du fait des versements de primes Ségur et PGA notamment.

Ces variations s'expliquent par la difficulté de recruter des soignant-es pendant la crise Covid. Dans ce cadre, le CCAS avait fait le choix de proposer des périodes d'engagement

plus importantes pour fidéliser le personnel employé, et ainsi faire face au processus de désinfection et la maîtrise du risque infectieux dans le cadre de protocole sanitaire. Ce niveau de remplacement, similaire à celui de 2020, est pondéré par le non pourvoi des postes de certains postes permanents.

Les métiers principalement remplacés sont les Aide-soignant-es, Auxiliaires de Vie et Agent-es de propreté.

En ce qui concerne le recours à l'intérim (37,9K€ soit environ 1 ETP) les métiers représentés sont :

- Infirmier-ères : 16,5 K€
- aide-soignant-es : 17 K€
- auxiliaires de vie : 4,2 K€.

- **L'enveloppe des Intervenant-es extérieur-es (40,5 K€) est en hausse +14 K€**
  - Des séances de psychomotricité (section soins) = 13 K€. Il est à noter que ces activités s'inscrivent notamment dans le cadre du plan sport santé bien-être subventionné par l'ARS et sont destinées pour une part aux résident-es et pour une autre part à accompagner les agent-es dans le développement de ces activités ludiques en direction des personnes âgées.
  - Des prestations d'animation (section hébergement) = 17,2 K€,
  - Des séances d'art thérapie (section dépendance) = 5,6 K€,
  - Des interventions d'infirmier-ères libéraux-ales (section soins) = 4,7 K€.

➤ **Fournitures d'entretien et médicales (55 K€) -49 K€ : soit -47,4 %**

Les consommations de produits d'entretien 13 K€ (-9,5 K€) et de fournitures médicales 41 K€ (-40 K€) sont en forte diminution en raison de l'absence de refacturation médicale d'EPI en 2021.

➤ **Déchets DASRI (0,6 K€) -5 K€ : soit -89 %**

Ce poste de dépense est revenu « à la normale » suite à l'impact de la crise sanitaire il était de 173 € en 2019 puis à 6 K€ sur 2020.

➤ **Alimentation à l'extérieur (328 K€) -22,3 K€ : soit -6,4 %**

Consécutif au nouveau prestataire depuis février 2020 pour assurer la fourniture des repas des résident-es. La hausse tarifaire des conditions du nouveau contrat avait été constatée sur 2020 par rapport à 2019. Cependant, sur 2021, contrairement à 2020, il n'y a pas l'ajout de régularisation de factures sur exercice antérieur mais le nouveau contrat est en année pleine.

➤ **Gardiennage (11 K€) -6,2 K€ : soit -36,4 %**

Réduction de plus du tiers du coût de ce poste de dépense par rapport à 2020.

➤ **Les frais de siège (378,5 K€) +38,8 K€ : soit +11,4 %**

Malgré la non validation pour le CA 2020 par le Département du montant des frais de siège au-delà de 5,15%, la volonté politique et l'obligation de sincérité financière conduisent à comptabiliser au CA 2021, sur le budget annexe concerné, l'intégralité des dépenses portées par le siège du CCAS relatives aux différentes actions qui le concernent ; le montant des frais de siège inhérent à l'EHPAD Lucie Pellat a donc été réalisé pour 378 480 € (au c/6287). Ce montant est supérieur à celui de 2020.

Il est à noter que la part des frais de siège supérieure au taux accepté au BP (soit 230 K€ K€) est intégralement couverte par la subvention Ville (de 230 K€).

➤ **La location du matériel médical (27,1 K €) -12,6 K€ : soit -31,7 %**

Ce poste de dépenses est en diminution de 31,7 % par rapport à 2020.

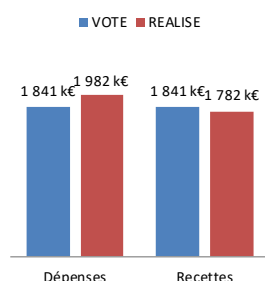
➤ **L'exploitation du bâtiment (161,9 K€) -45,2 K€ : soit -21,8 %**

Les charges de redevance du bâtiment Lucie Pellat (143,6K€) se réalisent conformément à l'attendu du BP 2021.

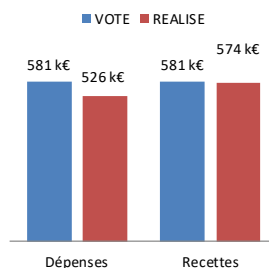
Les frais d'entretien des bâtiments et la maintenance (18,2 K€) régressent encore fortement (-61,4 K€) au regard du volume de travaux de maintenance facturé en 2020 dans le cadre du contrat de quasi régie passé avec la Ville (travaux réalisés en 2019).

### Affectation des résultats

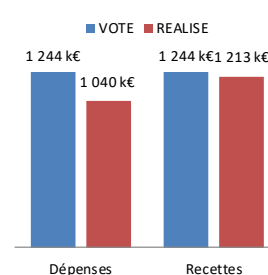
Résultat section hébergement : -200 k€



Résultat section dépendance : +48 k€



Résultat section Soins : +173 k€



**Le déficit cumulé s'accroît légèrement malgré le contexte de crise sanitaire qui se prolonge et ses conséquences sur l'activité.**

**Depuis 2018**, le résultat cumulé d'exploitation pour les trois sections tarifaires fait ressortir un déficit. Un plan d'action est à l'étude dans le cadre du futur CPOM pour déterminer, en partenariat avec les financeurs, les pistes à envisager pour redresser cette situation.

Au titre de l'exercice 2021, le résultat est excédentaire **21 661,34 €** et se décompose par section comme suit :

- Hébergement = -199 637,99 € ; déficitaire pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive et du fait de la forte baisse de TO non intégralement compensée
- Dépendance = 48 087,76 € ; le niveau excédentaire se maintient pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive
- Soins = 173 211,57 € ; excédentaire pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, notamment grâce aux CNR 2020 et 2021.

La proposition d'affectation des résultats d'exploitation 2021 pour l'EHPAD Lucie Pellat est la suivante :

- Hébergement : déficit de -199 637,99 € à inscrire en report à nouveau déficitaire.
- Dépendance et soins : excédent de 221 299,33 € à inscrire en report à nouveau excédentaire.

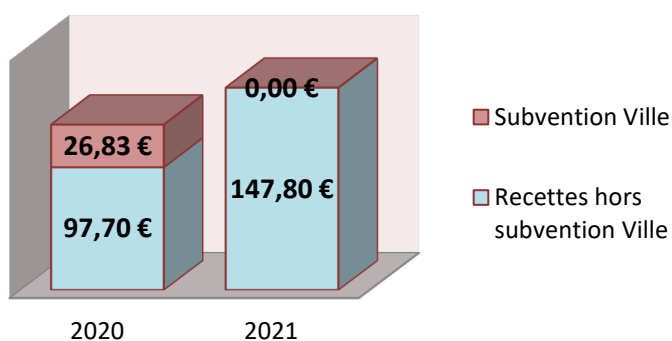
**Enfin, on constate une amélioration du Fonds de Roulement Net Global qui devient positif et atteint + 84,8 K€ au 31/12/2021 (soit +221,5 K€ par rapport au 31/12/2020).**

**Budget 12 – EHPAD Saint-Bruno**

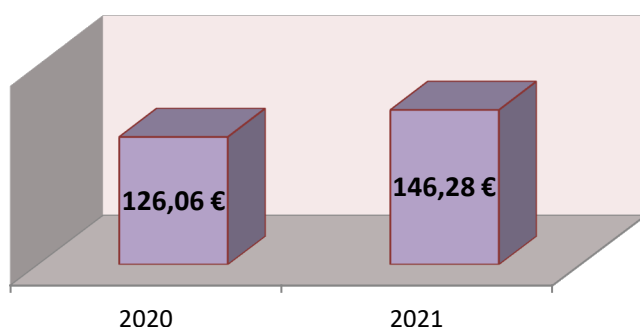
Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant	Résultats par section		
		BP	CA			Hébergement	Dépendance	Soins
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	736,9 K€	545,8 K€	701,8 K€	-4,76%	-35,1 K€			
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 999,1 K€	1 875,4 K€	2 131 K€	6,59%	131,8 K€			
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	462,8 K€	408,4 K€	444,4 K€	-3,98%	-18,4 K€			
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>3 198,8 K€</b>	<b>2 829,6 K€</b>	<b>3 277,2 K€</b>	<b>2,45%</b>	<b>78,3 K€</b>	<b>1 855,5 K€</b>	<b>533 K€</b>	<b>888,7 K€</b>
Résultat de l'exercice antérieur	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€			
Gpe I : Produits de la tarification	2 390 K€	2 536 K€	3 208,6 K€	34,25%	818,6 K€			
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	769,5 K€	293 K€	83,7 K€	-89,13%	-685,9 K€			
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,4 K€	0,5 K€	18,9 K€	4 488,42%	18,4 K€			
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>3 159,9 K€</b>	<b>2 829,6 K€</b>	<b>3 311,1 K€</b>	<b>4,79%</b>	<b>151,2 K€</b>	<b>1 969 K€</b>	<b>379,7 K€</b>	<b>962,5 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-38,9 K€</b>	<b>0,00 €</b>	<b>34 K€</b>		<b>72,9 K€</b>	<b>113,4 K€</b>	<b>- 153,3 K€</b>	<b>73,8 K€</b>

**Evolution des recettes et dépenses de l'année**

**Recettes par journée réalisée**



**Dépenses par journée réalisée**



Le ratio des recettes par journée présente une forte hausse de +51.29 %.

La baisse du nombre de journées facturées associée aux CNR Covid 2020 imputés en 2021 explique cette forte hausse, ainsi que la hausse du tarif usagers de +1,1%.

La recette brute ramenée à la place augmente +4.79 % en 2021 pour atteindre à 44,1 K€. Il n'y a pas de subvention Ville en 2021.

La hausse des dépenses<sup>20</sup> combinée à la baisse du taux d'occupation<sup>21</sup> dégrade fortement le ratio des dépenses par journée qui augmente de +16,04 %.

Le coût brut annuel d'une place augmente de + 2,45 % en 2021 pour atteindre **43,7K€**.

### **Evolution des recettes : + 113 K€ soit + 3,71 %**

- **Les produits de la tarification** (3 208 K€) augmentent de 818,6 K€ par rapport au CA 2020 (+34 %)

- **Dotations soins, Prime Grand âge, Revalorisation Ségur et CNR Covid**

Ci-dessous un tableau récapitulatif des recettes ARS 2021 comptabilisées sur l'exercice 2021 par section, intégrant des CNR Covid 2020 :

7351	Section tarifaire			Total
	Hébergement	Dépendance	Soin	
<b>Sous-total Dotation soins hébergement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>765 805,39</b>	<b>765 805,39</b>
Permanent			743 381,72	743 381,72
Temporaire			22 423,67	22 423,67
<b>Sous-total CNR</b>	<b>111 498,23</b>	<b>22 878,71</b>	<b>33 653,67</b>	<b>168 030,62</b>
COVID perte de recette	73 674,34			73 674,34
COVID surcoût	28 223,43	22 878,71	30 708,23	81 810,38
COVID tests			2 945,44	2 945,44
Soutien crise sanitaire	9 600,46			9 600,46
<b>Sous-total Prime</b>	<b>55 185,92</b>	<b>33 865,25</b>	<b>78 487,72</b>	<b>167 538,89</b>
Grand Age			24 712,63	24 712,63
SEGUR	55 185,92	33 865,25	53 775,09	142 826,26
<b>Total dotation ARS 2021</b>	<b>166 684,16</b>	<b>56 743,96</b>	<b>877 946,78</b>	<b>1 101 374,90</b>
Régul CNR covid 2020	35 710,79	6 899,05	83 339,28	125 949,11
Indus Régul			1 249,74	1 249,74
<b>Sous-total CNR Régularisation</b>	<b>35 710,79</b>	<b>6 899,05</b>	<b>84 589,02</b>	<b>127 198,85</b>
<b>Total</b>	<b>202 394,94</b>	<b>63 643,01</b>	<b>962 535,80</b>	<b>1 228 573,75</b>

Les CNR 2020 de 127 K€ perçus en 2021 masquent le résultat négatif de l'exercice. Les dépenses liées aux primes Grand âge et Ségur sont intégralement compensées en recettes grâce à un soutien exceptionnel de l'ARS.

<sup>20</sup> cf « Evolution des dépenses »

<sup>21</sup> cf. « Activité réalisée »

- **Le forfait soins (cpte 735111 et 7351121 = 765,8 K€)** augmente de + 37,2 K€ du fait d'un taux de reconduction de 1,07 % (+7,5 K€) cumulé à la dernière convergence tarifaire (29,7 K€).

- **Prime Grand âge (cpte 7351128 = 24,7 K€)** qui couvre intégralement la dépense associée versée aux agent-es de 25 K€.

- **Revalorisation Ségur (cpte 7351128 = 142,8 K€)** qui couvre intégralement la dépense associée versée aux agent-es de 103 K€.

- **Les CNR Covid (cpte 7351128 = 295 K€)**

Soit 168 K€ notifiés au titre de 2021 et le solde de 127 K€ encaissés au titre de 2020.

Ils ont été affectés à la couverture des surcoûts déclarés lors des campagnes de recensement ; à savoir, perte de recettes (accordée sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 seulement), frais de personnels supplémentaires liés à la crise sanitaire, EPI et fournitures liées à la crise.

- **Le forfait dépendance (316 K€)**

Il est quant à lui en baisse de - 42 K€ (-11,73 %) par rapport au réalisé 2020 et de -89,9 K€ par rapport au BP 2021. Le taux de reconduction de 1,1% ne suffit pas à compenser la régression du TO qui engendre une baisse sur la facturation des Gir 3 et 4.

A cela s'ajoute la différence de reprise de déficit antérieur (-23 K€ repris sur 2021).

Tout comme en 2020, il est à noter que le changement de mode de financement de la section dépendance avec la mise en place de la péréquation impacte l'équilibre de la section dépendance ; l'indexation sur le degré de dépendance n'étant pas proportionnelle aux variations des dépenses nécessaires à la tenue du service.

- **Les recettes d'hébergement (1 663,5 K€)**

Elles augmentent de +612,5 K€ (+58,27 %) par rapport à 2020 et +362,5 K€ (+27,86 %) par rapport au BP 2021.

Il s'agit pour l'essentiel d'une hausse conjoncturelle due à une régularisation exceptionnelle de versement de l'ASL des exercices antérieurs 2019 et 2020 (+487 K€).

Celle-ci masque l'impact de la baisse du taux d'occupation (BP 2021 de 96,15 % pour 81,84 % réalisés soit -193,6 K€), compensé partiellement par l'augmentation du tarif hébergement de +1,1 %.

➤ **Les autres recettes**

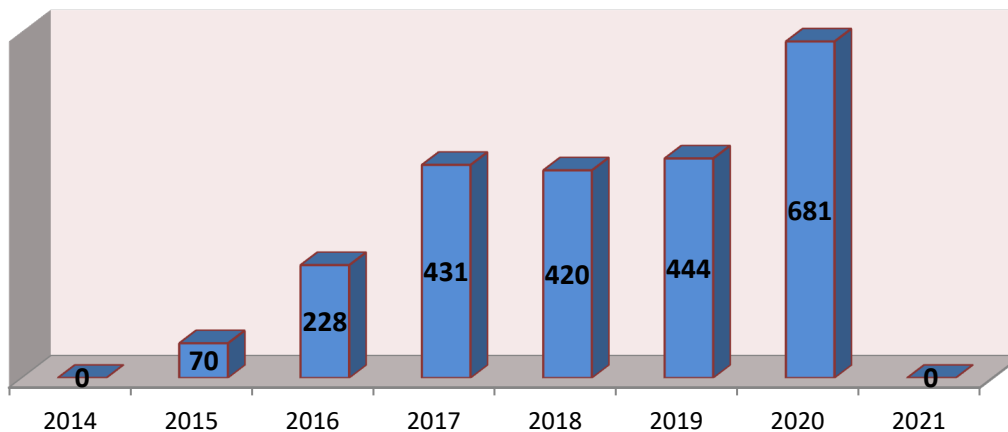
- **Subventions activités (34 K€)**

Divers subventions ont été obtenues pour des activités comme l'épanouissement personnel.

- **La subvention Ville (0 K€)**

Pas de subvention Ville 2021.

## Evolution de la subvention Ville en K€



### Évolution des dépenses : + 78,3 K€ soit + 2,45 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

#### ➤ Les dépenses de personnels

La masse salariale (2 131 K€) évolue de **+ 132 K€ soit + 6,6 %** :

- celle des **permanents (1 541 K€) augmente de +90 K€**, soit 5.86 %, alors que les effectifs baissent pour atteindre 32,3 ETP (-2,5 ETP) car compte tenu des TO en baisse, les recrutements sur postes vacants ont été différés quand la rotation de planning le permettait.

Cette hausse s'explique par :

- le versement de 25 K€ de primes Grand âge et 103 K€ de Ségur (par ailleurs totalement compensés par les dotations ARS correspondantes).
- impossibilité de recruter un médecin coordonnateur sur l'année 2021.

- la masse salariale du **remplacement - dont intérimaires - (498,4 K€) présente une baisse – 28,1 K€**, soit – 5,34 %.

Le recours à l'intérim baisse car le recours au remplacement de l'année 2020 avait été important du fait de la crise sanitaire d'une part par la difficulté de recruter des soignants pendant la crise Covid. Dans ce cadre, le CCAS avait fait le choix de proposer des périodes d'engagement plus importantes pour fidéliser le personnel employé, et ainsi faire face au processus de désinfection et la maîtrise du risque infectieux dans le cadre de protocole sanitaire.

Les remplacements en recrutement direct se concentrent principalement sur les métiers d'auxiliaire de vie, d'aide-soignant-e, d'infirmier-ère et d'agent-e de propreté.

Le recours à l'intérim progresse de +5,4 K€ pour atteindre 39,7 K€.

La répartition par métier du recours à l'intérim :

- des infirmier-ères 16,5 K€,
- des aide-soignant-es 14,2 K€,
- des auxiliaires de vie 9 K€.



- **L'enveloppe des intervenant-es extérieur-es (32,4 K€) progresse de 10,8 K€ soit + 50,3 %**
    - Des séances de psychomotricité (section soins) = 12 K€. Il est à noter que ces activités s'inscrivent notamment dans le cadre du plan sport santé bien-être subventionné par l'ARS et sont destinées pour une part aux résident-es et pour une autre part à accompagner les agent-es dans le développement de ces activités ludiques en direction des personnes âgées.
    - Des prestations d'animation (section hébergement) = 4,2 K€
    - Des prestations d'animation subventionnées (section hébergement) = 11,3 K€
- Mise en place de nouvelles animations subventionnées comme la méditation avec animaux
- Des séances d'art thérapie (section dépendance) = 4,6 K€ mises en place et financées en 2020 dans le cadre d'un appel à projets.

➤ **Fournitures d'entretien et médicales (47 K€) soit -49,6 K€**

Les fournitures médicales 32,5 K€ (-45,5 K€) sont en forte baisse pour retrouver le montant d'avant la crise sanitaire liée aux protocoles sanitaires renforcés pendant les confinements.

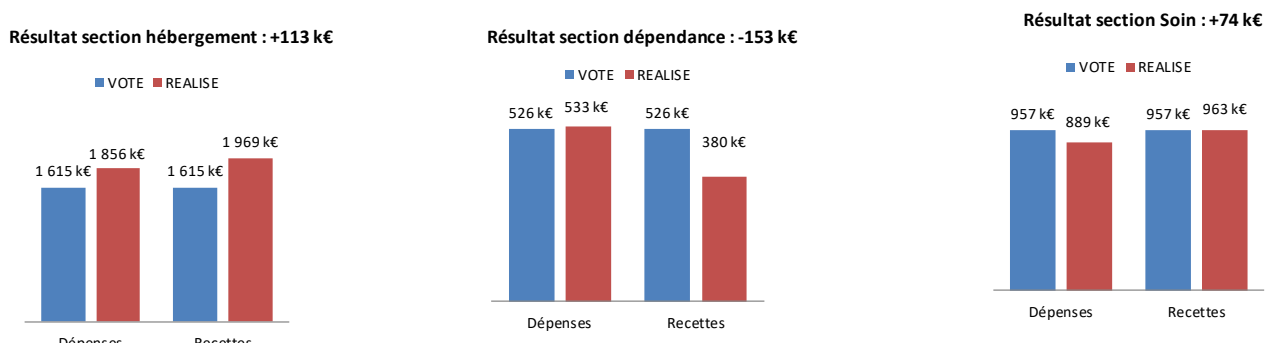
➤ **Déchets DASRI (2,3 K€) soit + 0,9 K€**

La hausse s'explique par une imputation de 1.1K€ de dépenses de 12/2020 sur l'année 2021.

➤ **Les frais de siège (331,3 K€) + 23,1 K€ soit +7,5 %**

Malgré la non validation pour le CA 2021 par le Département du montant des frais de siège au-delà de 5,15%, la volonté politique et l'obligation de sincérité financière conduisent à comptabiliser au CA 2021, sur le budget annexe concerné, l'intégralité des dépenses portées par le siège du CCAS relatives aux différentes actions qui le concerne ; le montant des frais de siège inhérent à l'EHPAD St Bruno a donc été réalisé pour 331,3 K€ (au c/6287). Ce montant est supérieur à celui de 2020.

### Affectation des résultats



**Le déficit cumulé s'accroît de nouveau dans un contexte de crise sanitaire qui se prolonge et ses conséquences sur l'activité, après une amélioration ponctuelle en 2019 du fait de la subvention Ville exceptionnelle qui avait été accordée.**

**Depuis 2016**, le résultat cumulé d'exploitation pour les trois sections tarifaires fait ressortir un déficit. Un plan d'action est à l'étude dans le cadre du futur CPOM, dans un contexte de la fermeture de 13 places de l'EHPAD en lien avec l'ouverture de l'EHPAD André Léo pour déterminer, en partenariat avec les financeurs, les pistes à envisager pour redresser cette situation.

Au titre de l'exercice 2021, le résultat atteint 33 947,41 € et se décompose par section comme suit :

- Hébergement = 113 411,54 € ; excédentaire pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive,
- Dépendance = -153 310,09 € ; déficitaire pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive,
- Soins = 73 846,16 € ; excédentaire pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive.

La proposition d'affectation des résultats d'exploitation 2021 pour l'EHPAD St Bruno est la suivante :

- Hébergement : excédent de 113 411,54 € à inscrire en report à nouveau excédentaire.
- Dépendance et soins : déficit de -79 463,93 € à inscrire en report à nouveau déficitaire.

**Enfin, on constate une amélioration du Fonds de Roulement Net Global qui devient positif et atteint 47,4 K€ au 31/12/2021 (soit +99.6 K€ par rapport au 31/12/2020).**



**3.3 DIRECTION ACTION SOCIALE  
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET  
LA PRÉCARITÉ (DASLPP)**



DASPE DASPA **DASLPP** Ressources

La Direction d'Action Sociale de Lutte contre le Pauvreté et la Précarité (DASLPP) est en charge des activités liées à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté et de précarité. Elle compte : une **direction, une direction déléguée « Accueil, accès aux droits, accompagnement » et une direction déléguée « Hébergement et Santé »**.

Les présentations comptables 2021 ci-dessous intègrent les frais des fonctions support (appelés également « frais de siège »), uniquement dans la proportion autorisée par les financeurs dans les budgets annexes soit 299 K€. Celle-ci résulte d'une contractualisation avec eux.

La part de frais de siège incluse au budget principal pour les nombreux services de la DASLPP qui y sont rattachés, ne peut faire l'objet, dans un même budget, de refacturations internes enregistrées comptablement selon la clé de répartition déterminée en 2016.

Toutefois, la répartition analytique des coûts des services ressources correspondants à ces services est évaluée à 926 K€ ; soit un montant de frais de siège global pour la DASLPP au titre de l'exercice 2021 de 1 226 K€. Elle vous est également présentée dans une vue d'ensemble par politique d'action sociale, dans la partie « Présentation par politique sociale ».

### 3.3.1 BUDGET DE DIRECTION

#### 1. Compte administratif 2021

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5,1 K€	5,8 K€	1,6 K€	-69,53%	-3,6 K€
<b>ORDRE</b>	<b>5,1 K€</b>	<b>5,8 K€</b>	<b>1,6 K€</b>	<b>-69,53%</b>	<b>-3,6 K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	69,3 K€	127,1 K€	296,9 K€	328,67%	227,6 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	313,4 K€	259,3 K€	258,6 K€	-17,50%	-54,8 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	69,8 K€	62,0 K€	64,5 K€	-7,65%	-5,3 K€
<b>REEL</b>	<b>452,5 K€</b>	<b>448,4 K€</b>	<b>620,0 K€</b>	<b>37%</b>	<b>167,4 K€</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>457,6 K€</b>	<b>454,2 K€</b>	<b>621,5 K€</b>	<b>35,81%</b>	<b>163,9 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	57,6 K€	100,0 K€	201,3 K€	249,50%	143,7 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	69,4 K€	0,5 K€	158,9 K€	128,82%	89,4 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13,9 K€	7,2 K€	-13,9 K€	-200,00%	-27,7 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 K€	0 K€	0,5 K€		0,5 K€
<b>Total Recettes</b>	<b>140,9 K€</b>	<b>107,7 K€</b>	<b>346,8 K€</b>	<b>146,16%</b>	<b>205,9 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-316,8 K€</b>	<b>-346,5 K€</b>	<b>-274,7 K€</b>		<b>42,0 K€</b>

## **2. Evolution des recettes et dépenses de l'année**

### **Evolution des recettes (346 K€) : +205,9 K€ soit +146 %**

Les recettes 2021 de la Direction se composent principalement de :

- La recette de la Ville de Grenoble dans le cadre des **interventions spécifiques** (évacuation de squats, prise en charge de l'accueil temporaire d'usagers...) pour un total de 159,3 K€ (soit 110,3 K€ de subvention et 49 K€ de refacturation). Cette progression de +101,7 K€/CA 2020 est directement liée à la diminution du recours au dispositif hôtelier.
- La refacturation à la Ville de Grenoble du **Protocole Abbaye**, qui a été mis en place courant 2021, à hauteur de +125,3 K€ (dépenses hôtelières et interventions).
- La subvention de la **DDETS** dans le cadre du nouveau projet « Grande Marginalité » à hauteur de +40,5 K€.
- La subvention de GEG (+3 K€) et de la CCIAG (+5 K€), dans le cadre du **projet « Abri Jeunes »** ayant débuté courant 2021, afin de couvrir les dépenses de fluides d'un logement.
- Il convient également de noter qu'en 2020 la Direction a bénéficié de 65,5 K€ de **recettes exceptionnelles** qui n'ont pas été renouvelées sur l'exercice 2021. En effet, la DDETS avait attribué une recette de 50 K€ suite à la mise en place d'une distribution alimentaire en direction des publics en situation de précarité/pauvreté en réaction à la crise sanitaire Covid19. La Fondation de France avait également versé une subvention de 15,5 K€ dans le cadre du projet « Femmes victimes de violences conjugales » visant à assurer la mise à l'abri de ces dernières durant la période de confinement.

### **Evolution des dépenses (621,5 K€) : +163,9 K€ soit +35,8 %**

Les principaux postes de dépenses de Direction ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

- Les **charges de personnel (258,6 K€)** diminuent de **-54,8 K€**, soit -17,5 %, par rapport au CA 2020. Elles correspondent :
  - à 236,1 K€ pour les permanents dont 13,1 K€ pour la mise à disposition d'un agent, pour 0,3 ETP (accompagnement de relogements dans le cadre du projet Abbaye les volets verts), soit une progression totale de +40,8 K€. Cette augmentation s'explique par le rattachement à la Direction DIRLPP de 2,5 ETP recrutés en milieu d'année 2021, dont le déploiement d'un poste de chargé de mission, dans le cadre du projet de déploiement de lieux d'habitat collectif pour grands marginaux, et dont les ressources humaines sont entièrement financées par la DIHAL (Délégation Interministérielle à

l'Hébergement et à l'Accès au Logement).

- à 22,2 K€ pour les agent-es sans affectation (soit -63,3 K€ obtenus par des résorptions de surnombres).
  - à 0,3 K€ de remplacements soit une baisse de -32,3 K€ par rapport à 2020 en raison d'une diminution du besoin.
- Les **interventions spécifiques (156,6 K€)** augmentent de +106 K€. Cette évolution est liée à la diminution du recours au dispositif hôtelier. La convention de financement entre la Ville et le CCAS prévoit une prise en charge de ces dépenses au travers de l'attribution d'une subvention.
- Le **Protocole Abbaye**, qui a été signé au 1er semestre 2021 entre la Ville de Grenoble et l'association Droit au Logement, concerne la situation de personnes dépourvues de domicile personnel. En 2021, ces dépenses s'élèvent à +111,6 K€ et sont entièrement financées par une refacturation à la place exceptionnelle par la Ville de Grenoble.
- La mise en place du **projet « Abri Jeunes »** engendre +5,4 K€ de dépenses de fluides pour la mise à disposition d'un logement. Ces dernières sont couvertes, jusqu'en 2024, par un financement de la CCIAG et de GEG.

### 3.3.2 POLE ACCUEIL, ACCES AUX DROITS, ACCOMPAGNEMENT

La Direction déléguée Accueil, Accès aux droits, Accompagnement assure le pilotage de politiques obligatoires et facultatives gérées par le CCAS, ou déléguées par une autre institution au CCAS en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité. Elle comprend les services suivants : le service **Aides sociales, domiciliation, accompagnement social (ASDA)**, le **Pôle Inclusion Financière (PIF)**, le **service Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)** et le Bâtiment **Bobillot**.

#### Le service Aides Sociales, Domiciliation, Accompagnement (ASDA)

##### 1. Compte administratif 2021

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,2 K€	0,2 K€	0 K€	-100,00%	-0,2 K€
<b>ORDRE</b>	<b>0,2 K€</b>	<b>0,2 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>-100,00%</b>	<b>-0,2 K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5,8 K€	9,0 K€	6,0 K€	4,73%	0,3 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	684,1 K€	696,2 K€	746,2 K€	9,08%	62,1 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	702,5 K€	882,1 K€	641,5 K€	-8,69%	-61,1 K€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,1 K€	0,1 K€	0 K€	-100,00%	-0,1 K€
<b>REEL</b>	<b>1 392,5 K€</b>	<b>1 587,4 K€</b>	<b>1 393,7 K€</b>	<b>0,07%</b>	<b>1,2 K€</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 392,7 K€</b>	<b>1 587,6 K€</b>	<b>1 393,7 K€</b>	<b>0,07%</b>	<b>1,0 K€</b>

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	74,7 K€	0 K€	-74,7 K€	-200,00%	-149,4 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	82,6 K€	55,0 K€	54,3 K€	-34,35%	-28,4 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,6 K€	0 K€	0 K€	-100,00%	-0,6 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,8 K€	0 K€	15,5 K€	1 934,95%	14,8 K€
<b>REEL</b>	<b>158,7 K€</b>	<b>55,0 K€</b>	<b>-4,9 K€</b>	<b>-103,09%</b>	<b>-163,6 K€</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>158,7 K€</b>	<b>55,0 K€</b>	<b>-4,9 K€</b>	<b>-103,09%</b>	<b>-163,6 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 234,0 K€</b>	<b>-1 532,6 K€</b>	<b>-1 398,6 K€</b>		<b>-164,6 K€</b>



## 2. Activité

	CA 2020	CA 2021
<b>Nombre de ménages ayant bénéficié d'une aide financière : aides sociales facultatives (hors aide alimentaire d'urgence Covid) + aides aux vacances</b>	3 436	3 769

Concernant les aides sociales facultatives :

- le nombre de demandes d'aides progresse chaque année (4 454 en 2021 contre 3 998 en 2020). Le nombre de bénéficiaires est lui aussi en augmentation ;
- la part des demandes alimentaires reste prépondérante (plus de 80 %) ;
- le montant moyen d'une aide accordée est de 159 € (relativement stable après une augmentation en 2020) ;
- le montant total des aides allouées progresse fortement en 2021 lié à l'augmentation du nombre de demandes (ce montant comprend les aides attribuées dans le cadre de la Cellule de Veille Jeunes Majeurs - CVJM).

Pour ce qui est de la domiciliation, le nombre de boîtes aux lettres est de plus en plus important chaque année. Fin 2021, on dénombre 2 354 boîtes aux lettres actives pour 3 229 bénéficiaires différents (fin 2020, 2 185 boîtes aux lettres pour 2 595 bénéficiaires). Sur l'année 2021, 1 401 nouvelles demandes ont donc été enregistrées.

## 3. Evolution des recettes et dépenses de l'année

### Evolution des recettes : -163,6 K€

L'évolution de -163,6 K€, entre 2020 et 2021, s'explique principalement par :

- La participation du Conseil Départemental, à hauteur de 20 K€, dans le cadre de **l'accompagnement social des allocataires RSA-PSSI**. Cette dernière diminue de -20 K€ en raison de régularisations faites sur l'exercice 2020 (40 K€ titrés dont 19,3 K€ de recette 2019 perçue sur l'exercice 2020).
- La **subvention de GEG** (35 K€) pour les Chèques accompagnement personnalisé (CAP) ne connaît pas d'évolution entre 2020 et 2021.
- Le **remboursement** par le prestataire, pour les CAP non utilisés en 2021, progresse de +14,8 K€.
- L'inscription, en 2020, de 74,7 K€ en recettes pour compenser les dépenses liées au versement de **l'aide alimentaire d'urgence Covid**, auprès de 372 ménages, pour le compte de la Ville de Grenoble. Cependant, cette recette inscrite au CA 2020 ne sera finalement pas perçue puisque l'exécution de la convention de mandat, signée entre la Ville et le CCAS, n'a donné lieu à aucune opération budgétaire, mais à un suivi sur compte de tiers. Par conséquent, les 74,7 K€ inscrits en recettes sur 2020, qui ont été rattachés sur l'exercice 2021, ne seront pas réellement réalisés (induisant donc un effet de -149 K€/CA 2020).

**Evolution des dépenses (1 393,7 K€) : +1 K€ soit +0,1 %**

Les dépenses sont globalement stables par rapport à 2020 (+0,1 %). Les principaux postes de dépenses sont :

- Les **secours** (641,5 K€) qui diminuent de -61,1 K€ du fait de l'annulation du rattachement de recette 2020 neutralisé (soit -148 K€ par rapport à 2020), pour l'aide alimentaire d'urgence Covid, sur l'exercice 2021. Une fois cet élément neutralisé, l'enveloppe des secours progresse de +87,6 K€ principalement en raison de la reprise du versement des aides aux vacances (+50 K€).
- Les **dépenses de personnel** s'élèvent à 746,2 K€ (+62,1 K€/CA 2020).  
Elles comprennent :
  - 702,2 K€ pour les **permanents**, pour 14,2 ETP, soit +52,1 K€ du fait du pourvoi d'un poste supplémentaire par rapport 2020 et du GVT.
  - 44 K€ pour les **remplacements**, pour 1,54 ETP, soit une progression de +10 K€ qui s'explique notamment par plusieurs absences prolongées dans le service ayant nécessité du remplacement de façon à assurer la continuité et la qualité de service.

**Le Pôle Inclusion Financière (PIF)****1. Compte administratif 2021**

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,2 K€	0,3 K€	0,3 K€	47,52%	0,1 K€
<b>ORDRE</b>	<b>0,2 K€</b>	<b>0,3 K€</b>	<b>0,3 K€</b>	<b>47,52%</b>	<b>0,1 K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	61,1 K€	97,5 K€	73,2 K€	19,88%	12,1 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	244,1 K€	249,6 K€	228,1 K€	-6,57%	-16 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,1 K€	1 K€	0 K€	-100,00%	-0,1 K€
<b>REEL</b>	<b>305,3 K€</b>	<b>348,1 K€</b>	<b>301,3 K€</b>	<b>-1,31%</b>	<b>-4 K€</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>305,6 K€</b>	<b>348,3 K€</b>	<b>301,7 K€</b>	<b>-1,28%</b>	<b>-3,9 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	204,5 K€	153,2 K€	179,3 K€	-12,32%	-25,2 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,1 K€	10,9 K€	10,9 K€	8,26%	0,8 K€
<b>REEL</b>	<b>214,6 K€</b>	<b>164,1 K€</b>	<b>190,2 K€</b>	<b>-11,35%</b>	<b>-24,4 K€</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>214,6 K€</b>	<b>164,1 K€</b>	<b>190,2 K€</b>	<b>-11,35%</b>	<b>-24,4 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-91,0 K€</b>	<b>-184,2 K€</b>	<b>-111,4 K€</b>		<b>-20,5 K€</b>

## 2. Activité

	CA 2020	CA 2021
<b>Nombre de rendez-vous réalisés par le point conseil budget (ex plateforme budget)</b>	1 185	1 080
<b>Nombre de rendez-vous réalisés par la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique</b>	210	285
<b>Nombre de rendez-vous réalisés pour le Dispositif de micro crédit personnel</b>	85	90
<b>Nombre de diagnostics sociotechniques réalisés</b>	127	167

En 2021, 464 personnes différentes ont été reçues en rendez-vous par le Point Conseil Budget. Ce volume est assez proche de 2020 malgré une hausse importante du nombre de demandeurs. Par ailleurs, le niveau de demandeurs est légèrement plus élevé que celui de la période d'avant la « crise Covid », cela peut s'expliquer en partie par l'arrêt des mesures compensatoires prises par le gouvernement et peut-être par une dégradation de la situation économique des ménages.

En 2021, le nombre de demandeurs et de personnes accompagnées est en hausse grâce au partenariat mis en place avec GEG pour repérer les situations. L'année 2021 reste historique en termes de nombre de personnes reçues pour des problèmes liés à la précarité énergétique. La hausse du prix de l'énergie et une démocratisation croissante de cette problématique favorisent ce phénomène. Le nombre de diagnostics sociotechniques réalisés a progressé de 31 % entre 2020 et 2021.

## 3. Evolution des recettes et dépenses de l'année

### Evolution des recettes (190,2 K€) : -24,4 K€ soit -11,3 %

Les recettes du PIF correspondent :

- à **15 K€** de financement de la **DETS** obtenu suite à la réponse à l'appel à projet de labélisation des Points Conseil Budget (soit -15 K€/CA 2020 en raison de l'encaissement de 15 K€ supplémentaires au titre de 2019 sur l'exercice 2020),
- à **10 K€** de subvention attribuée par l'**AG2R** dans le cadre de la précarité énergétique (-10 K€/CA 2020 en raison de l'obtention d'une recette dédiée à la mise en place de l'action « Accompagnement budgétaire lors du passage à la retraite » en 2020).
- à **15 K€** de financement de la **CCIAG** « Précarité énergétique » (soit -15 K€/CA 2020 en raison de régularisations d'années antérieures sur 2020) et au Dispositif **SLIME** pour le financement des diagnostics énergétiques, soit **80,1 K€** au titre de 2021 et **34,2 K€** correspondant au solde de subventions antérieures,
- à **35,9 K€** de versements de **subventions diverses** : 25 K€ de GEG et 10,9 K€ de donation du Crédit municipal de Lyon.

### **Evolution des dépenses (301,7 K€) : -3,9 K€ soit -1,3 %**

En 2021, les dépenses se composent :

- des **charges à caractère général** (73,2 K€) qui progressent de +12,1 K€. Cette évolution est directement liée à la reprise de l'activité des diagnostics socio techniques qui avait nettement diminué en raison de la crise sanitaire en 2020.
- des **dépenses de personnel** (228,1 K€), en baisse, soit -16 K€/CA 2020. L'enveloppe des permanents s'élève à 219,3 K€ pour 5 ETP et celle des remplacements à 8,8 K€ (soit -22 K€/CA 2020). Cette diminution des remplacements s'explique par la stabilité de l'équipe permanente ayant permis de diminuer le besoin en remplacement.

### **Le service Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)**

#### **1. Contexte**

Le service **Aller-Vers, Accès aux Droits (AVAAD)** a été créé en avril 2019 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions pour l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours. Il intègre les dispositifs suivants :

- la **Cellule de Veille Jeunes Majeurs (CVJM)**, pour lutter contre le non-recours de jeunes majeurs en situation de blocage dans leur parcours, ne disposant pas de filets de sécurité suffisants malgré l'activation des dispositifs de droit commun ;
- la **Caravane des droits**, mise en place en décembre 2019, propose une nouvelle forme d'intervention sociale en allant à la rencontre de l'ensemble des Grenoblois ayant une difficulté d'accès aux droits sur leurs lieux de vie sous la forme d'un véhicule mobile (aller-vers, informer, orienter, soutenir dans les démarches) ;
- l'**aller-vers** les publics isolés vivant dans la rue (ex maraude CCAS), dispositif historique du CCAS dont l'organisation et les missions ont été redéfinies en 2019, en articulation avec les interventions de Grenoble Alpes Métropole. Les objectifs du dispositif sont de repérer, aller à la rencontre, écouter, informer et guider les personnes vers l'accès à un socle de droits de base.

Suite à des périodes d'expérimentation, les trois dispositifs portés par l'AVAAD ont été pérennisés en novembre 2020.

**2. Compte administratif 2021**

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6,6 K€	9,1 K€	5,6 K€	-15,55%	-1,0 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	223,9 K€	290,4 K€	270,2 K€	20,70%	46,3 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15,3 K€	35,0 K€	22,3 K€	45,21%	6,9 K€
<b>Total Dépenses</b>	<b>245,9 K€</b>	<b>334,5 K€</b>	<b>298,1 K€</b>	<b>21,25%</b>	<b>52,2 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	99,1 K€	167,0 K€	173,3 K€	74,90%	74,2 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13,1 K€	17,5 K€	12,0 K€	-8,08%	-1,1 K€
<b>Total Recettes</b>	<b>112,2 K€</b>	<b>184,5 K€</b>	<b>185,3 K€</b>	<b>65,22%</b>	<b>73,2 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-133,7 K€</b>	<b>-150,0 K€</b>	<b>-112,8 K€</b>		<b>20,9 K€</b>

**3. Activité**

Données d'activité	CA 2020	CA 2021
<b>Nombre de situations par dispositif</b>		
<i>Cellule de Veille Jeunes Majeurs (CVJM)</i>	60	63
<i>Aller-vers</i>	63	85
<i>Caravane des droits</i>	114	209
<b>Total nombre de situations</b>	<b>237</b>	<b>357</b>
<b>Budget Fonds Coup de Pouces - CVJM</b>	<b>15 378 €</b>	<b>34 956 €</b>

En 2021, la Cellule de Veille Jeunes Majeurs a soutenu 63 jeunes en situation de rupture. Le Fonds Coup de Pouces, lié à ce dispositif, a aidé 35 jeunes à hauteur de 35 K€ principalement pour le financement de nuitées d'hébergement.

En 2021, l'action d'aller-vers (maraude sociale) a permis le repérage et un soutien auprès de 85 ménages soit 126 personnes sans abri sur le territoire de la commune de Grenoble. La caravane des droits a poursuivi son action. 209 ménages grenoblois ont été reçus en entretien dans le cadre de ce dispositif mobile d'accès aux droits installé au cœur des quartiers de la commune.

Il convient de noter que les données chiffrées n'incluent pas les nombreuses situations qui ont fait l'objet de conseils et d'orientation sur chacun des dispositifs.

#### **4. Evolution des recettes et dépenses de l'année**

##### **Evolution des recettes (185,3 K€): +73,2 K€ soit +65,2 %**

Les recettes de l'AVAAD sont issues :

- de + 4,2 K€ de recette liée à la mise à disposition d'un agent à la Mission Locale ;
- de 6 K€ de subvention **AG2R** et de 2,5 K€ de la **Fondation de France** pour la Caravane des droits ;
- du partenariat avec l'association Relais Ozanam dans le cadre du **dispositif « Cohérence Jeunes »** (2,5 K€) ainsi que de 1 K€ du Département pour la CVJM ;
- de 169,1 K€ de recette de refacturation à la **Ville de Grenoble** issue des dispositifs communs d'action sociale.

Cette dernière progresse de +70K€, par rapport au CA 2020, en raison de la refacturation de nouveaux postes créés en lien direct avec le développement des différents dispositifs de l'AVAAD.

##### **Evolution des dépenses (298,1 K€) : +52,2 K€ soit +21,3 %**

En 2021, l'évolution des dépenses s'explique par :

- Les **charges à caractère général** restent stables (-1 K€) pour les dépenses de fournitures, d'alimentation et de prestations.
- Les **secours** qui progressent de +6,9 K€ en raison de l'augmentation des virements directs.
- Les **dépenses de personnel** qui s'élèvent à 270,2 K€ (soit +46,3 K€) et qui intègrent :

- Les **postes permanents** (263,3 K€ pour 5,3 ETP) : +67,8 K€ en raison de la création de +0,5 ETP d'ASE pour la CVJM, de +1 ETP de Chargé d'aller-vers habitat transitoire (recrutement en mai) et de +1 ETP d'ASE pour la Caravane des droits.

A noter également la pérennisation d'1 ETP de Chargé d'aller-vers pour le dispositif Caravane des Droits qui émargeait en 2020 lors de l'expérimentation sur la MS du remplacement et qui a donc été transféré sur la MS des permanents. Ces 3 postes bénéficient pour tout ou partie d'un financement ciblé de la Ville de Grenoble dans le cadre du plan d'action en faveur de l'accès aux droits et contre le non-recours de 2017.

- Les **remplacements** (6,9 K€ pour 0,1 ETP) : -21,5 K€ suite à la création de nouveaux postes permanents en 2021, et à la transformation de postes de remplacement en postes permanents en 2021.

### Le bâtiment Bobillot

Au regard des services hébergés dans le **bâtiment Bobillot**, la gestion est logiquement affectée à la Direction d'Action Sociale de Lutte contre la Pauvreté et la Précarité.

Le bâtiment Bobillot accueille les services du SHA, de l'AVAAD et une antenne ASDA.

A ceux-ci s'ajoutent l'Equipe Juridique Mobile (DDST ex-DAT - Ville) ainsi que des associations.

#### **1. Compte administratif 2021**

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4,4 K€	4,3 K€	4 K€	-7,86%	-0,3 K€
<b>ORDRE</b>	<b>4,4 K€</b>	<b>4,3 K€</b>	<b>4 K€</b>	<b>-7,86%</b>	<b>-0,3 K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	35,6 K€	35,7 K€	33,3 K€	-6,39%	-2,3 K€
<b>REEL</b>	<b>35,6 K€</b>	<b>35,7 K€</b>	<b>33,3 K€</b>	<b>-6,39%</b>	<b>-2,3 K€</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>40 K€</b>	<b>40 K€</b>	<b>37,3 K€</b>	<b>-6,55%</b>	<b>-2,7 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3,3 K€	1,4 K€	0 K€	-100,00%	-3,3 K€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	16,8 K€	16,8 K€	40,5 K€	141,00%	23,7 K€
<b>REEL</b>	<b>20,1 K€</b>	<b>18,2 K€</b>	<b>40,5 K€</b>	<b>101,55%</b>	<b>20,4 K€</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>20,1 K€</b>	<b>18,2 K€</b>	<b>40,5 K€</b>	<b>101,55%</b>	<b>20,4 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-19,9 K€</b>	<b>-21,8 K€</b>	<b>3,1 K€</b>		<b>23,0 K€</b>

#### **2. Evolution des recettes et dépenses de l'année**

##### **Evolution des recettes (40,5 K€) : +20,4 K€ soit +101,6 %**

Au CA 2021, les **recettes** sont issues des frais de fonctionnement refacturés aux 4 associations occupant les locaux (au titre de 2021 et de régularisations d'exercices antérieurs).

##### **Evolution des dépenses (37,3 K€) : -2,7 K€ soit -6,55 %**

Les dépenses sont globalement en légère baisse.

Les charges se composent des dotations aux amortissements (-0,3 K€), des fluides (+0,8 K€), des travaux de quasi régie (-3,5 K€), etc.

### 3.3.3 POLE HÉBERGEMENT ET SANTÉ

La Direction déléguée Hébergement et Santé comprend **5 établissements sociaux et médico-sociaux et un service d'hébergement d'urgence**. Il s'agit : du Service d'Hébergement Alternatif (SHA), du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'insertion (CHRS Henri Tarze), du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence (CHRS Centre d'Accueil Intercommunal), des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) et des Lits Halte Soins Santé (LHSS).

#### Le Service d'Hébergement Alternatif (SHA)

Le Service d'Hébergement Alternatif (SHA) se compose du site Le Rondeau, d'un parc d'appartements diffus dits temporaires (AT) et du dispositif hôtelier (accueil au long cours) (DH).

#### **1. Compte administratif 2021**

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6,8 K€	4,4 K€	7,4 K€	7,97%	0,5 K€
<b>ORDRE</b>	<b>6,8 K€</b>	<b>4,4 K€</b>	<b>7,4 K€</b>	<b>7,97%</b>	<b>0,5 K€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	878,5 K€	658,6 K€	500,9 K€	-42,98%	-377,6 K€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	676,1 K€	617,1 K€	679,0 K€	0,43%	2,9 K€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	21,3 K€	49,9 K€	33,7 K€	57,83%	12,3 K€
<b>REEL</b>	<b>1 575,9 K€</b>	<b>1 325,6 K€</b>	<b>1 213,5 K€</b>	<b>-22,99%</b>	<b>-362,4 K€</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 582,7 K€</b>	<b>1 330,0 K€</b>	<b>1 220,9 K€</b>	<b>-22,86%</b>	<b>-361,8 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0 K€	0 K€	0,1 K€		0,1 K€
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	516,8 K€	282,2 K€	-0,2 K€	-100,04%	-517,0 K€
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	481,8 K€	474,9 K€	673,0 K€	39,67%	191,1 K€
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	93,0 K€	0 K€	0,4 K€	-99,58%	-92,6 K€
<b>Total Recettes</b>	<b>1 091,6 K€</b>	<b>757,1 K€</b>	<b>673,2 K€</b>	<b>-38,33%</b>	<b>-418,4 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-491,1 K€</b>	<b>-573,0 K€</b>	<b>-547,7 K€</b>		<b>-56,6 K€</b>



## 2. Activité

Nombre de personnes hébergées / dispositifs :

	Appartements Temporaires (AT)	Dispositif Hôtelier (DH)	Rondeau	Total
<b>2020</b>	111 personnes soit 31 ménages	77 personnes soit 27 ménages	85 personnes soit 17 ménages	<b>273 personnes</b> soit 75 ménages Dont 49% de mineurs
<b>2021</b>	158 personnes soit 37 ménages	27 personnes soit 10 ménages	89 personnes soit 17 ménages	<b>274 personnes</b> soit 64 ménages Dont 49% de mineurs

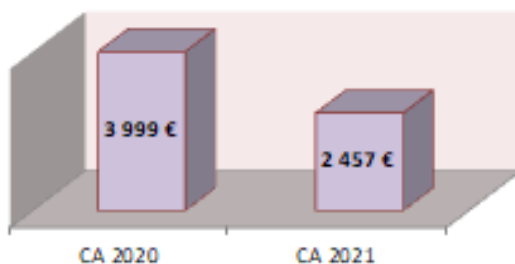
Courant 2021, le service a réduit significativement le recours à l'hôtel dans un double objectif de qualité de l'accueil ainsi que de réduction des coûts de fonctionnement.

A ce jour, le DH est utilisé comme une solution d'accueil temporaire pour des ménages en attente de relogement. Le recours aux résidences hôtelières est également envisagé dans le cadre des accueils incompatibles avec la vie en site collectif ou en cohabitation pour des raisons de santé somatique ou mentale principalement.

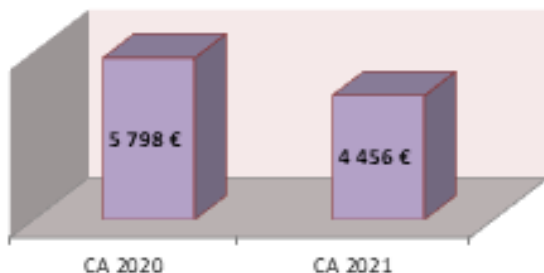
En compensation de la diminution des chiffres du DH, les places des AT ont augmenté courant 2021 pour maintenir une capacité d'accueil de 240 places. Ainsi l'augmentation des places en AT correspond à la diminution des places du DH.

### Evolutions des recettes et dépenses de l'année

**Recettes annuelles par personne hébergée**



**Dépenses annuelles par personne hébergée**



**Evolution des recettes (673,2 K€) : -418,4 K€ soit -38,3 %**

Les principales causes de cette variation sont détaillées ci-dessous.

- Le financement de la **DDETS : +9,5 K€**

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) a financé 78 places d'hébergement d'urgence à hauteur de 466,5 K€ (places attribuées via le « 115 »). Elle a également attribué une aide exceptionnelle de 12,9 K€, dans le cadre de la crise sanitaire 2020, qui a été perçue sur l'exercice 2021.

- La **Ville de Grenoble : -329,4 K€**

La Ville de Grenoble rembourse quant à elle les frais liés aux dépenses hôtelières pour les familles qu'elle oriente vers le CCAS. Ces remboursements étaient de l'ordre 154,4 K€ en 2021 contre 516,8 K€ en 2020 (-362,4 K€). Cela s'explique par une volonté de réduire l'accueil au long cours au profit du développement des interventions spécifiques.

La Ville verse également une subvention afin de participer aux dépenses de fluides des appartements temporaires (+33 K€).

- **Autres recettes : -97,4 K€**

L'évolution des autres recettes porte sur le FCTVA (+3,2 K€), la non reconduction d'une subvention pour deux projets enfance jeunesse 2020 (-7,6 K€) ainsi que celle d'une recette exceptionnelle perçue en 2020 suite à une décision rendue par la cour administrative relative au site d'hébergement Le Rondeau (-93 K€).

**Evolution des dépenses (1 220,9 K€) : -361,8 K€ soit -22,9 %**

La diminution des dépenses de -22,9 % (-361,8 K€), s'explique principalement par la variation des dépenses suivantes :

- Les dépenses dédiées au **dispositif hôtelier** (DH) s'élèvent à 176,9 K€ en 2021 soit -367 K€ par rapport à 2020. Pour rappel, les dépenses de ce dispositif sont presque intégralement financées par la Ville de Grenoble (hors places « 115 » subventionnées par la DDETS).
- Concernant le **site Le Rondeau**, les dépenses d'entretien et de maintenance du bâtiment progressent de +26,9 K€ alors que les fluides (-19,9 K€) et les frais de gardiennage (-18,2 K€) diminuent.
- Le budget des **appartements temporaires** diminue de -9,5 K€/CA 2020. Cette évolution porte principalement sur les fluides (+4,4 K€), les dépenses de quasi-régie (-3,8 K€), le transport de biens (-2,4 K€) ainsi que sur les locations immobilières (-6,7 K€ en raison de régularisations de dépenses antérieures faites sur l'exercice 2020).

- Le budget du **service** connaît une augmentation de +12 K€ pour les secours (dont +10 K€ pour les Chèques accompagnement personnalisé alimentaire), de +7 K€ pour la mise en place de l'action « Français langue étrangère », de +6,9 K€ de frais de nettoyage des locaux qui sont partiellement compensés par la non reconduction de dépenses exceptionnelles 2020 liées à la crise Covid (-5,6 K€).
- Les **dépenses de personnel** restent globalement stables entre 2020 et 2021. En 2021, le SHA est doté de 14,90 ETP pour les postes permanents (609 K€) et 2,64 ETP en remplacement, soit un total de 679 K€ de charges de personnel.

### Budget 8 : Pole d'Hébergement d'Urgence (CHRS Henri Tarze, CHRS Centre d'Accueil Intercommunal)

Pour rappel, le budget annexe 8 regroupe les budgets du CHRS CAI, du CHRS Henri Tarze (CHRS HT) ainsi que des charges et recettes résiduelles d'autres services (autres services qui n'affectent pas le résultat des CHRS car leurs dépenses sont équilibrées si nécessaire par de la subvention Ville). Les deux CHRS présentent un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de +165 605,59 €, à savoir : +102 348,60 € pour le CHRS CAI et +63 256,99 € pour le CHRS HT.

Concernant la section d'investissement, le budget annexe 8 intègre les budgets des CHRS ainsi que celui du site d'hébergement Le Rondeau où d'importants travaux d'aménagement sont en cours. Pour cette section, le résultat de l'exercice du budget annexe est déficitaire de -461 784,05 €.

NB : Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'ensemble de l'actif du Rondeau est transféré au budget principal du CCAS et n'affectera donc plus la section d'investissement du budget

## **1. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Henri Tarze (CHRS HT)**

### **1.1 Eléments de contexte et d'activité**

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Henri Tarze (CHRS HT) comprend 47 places contractualisées avec la DDETS.

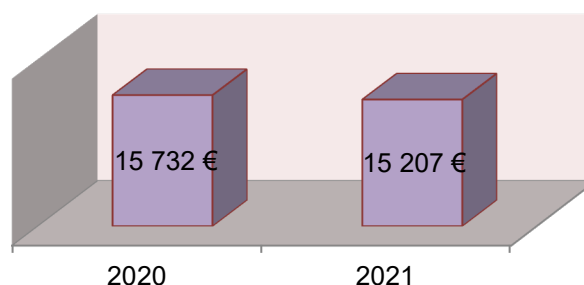
Activité	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Evolution entre CA 20/21
<b>Taux d'occupation</b>	90 %	98 %	89 %	-1
<b>Nombre de journées</b>	15 407	16 790	15 193	-214

Le taux d'occupation 2021 du CHRS HT est de 89 % (soit -1 point par rapport à l'année précédente).

**Compte administratif 2021**

Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	75,7 K€	77,1 K€	84,5 K€	11,59%	8,8 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	549,8 K€	550,0 K€	518,7 K€	-5,66%	-31,1 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	113,9 K€	111,4 K€	111,6 K€	-2,02%	-2,3 K€
<b>Total Dépenses</b>	<b>739,4 K€</b>	<b>738,6 K€</b>	<b>714,7 K€</b>	<b>-3,34%</b>	<b>-24,7 K€</b>
Gpe I : Produits de la tarification	701,5 K€	707,1 K€	738,1 K€	5,21%	36,6 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	38,8 K€	31,5 K€	39,6 K€	2,08%	0,8 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0,1 K€	0 K€	0,3 K€	438,09%	0,2 K€
<b>Total Recettes</b>	<b>740,4 K€</b>	<b>738,6 K€</b>	<b>778,0 K€</b>	<b>5,08%</b>	<b>37,6 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1,0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>63,3 K€</b>	<b>6 348,81%</b>	<b>62,3 K€</b>

L'analyse du compte administratif (CA) 2021 révèle un **résultat excédentaire de 63,3 K€**.

**1.2 Analyse des dépenses 2021****a. Evolution des dépenses par place****Dépenses annuelles par place**

L'évolution du coût brut annuel par place, entre les deux exercices, s'élève à -0,5 K€ soit -3,2 %, essentiellement lié à la baisse des dépenses de personnels.

**b. Evolution des dépenses (714,7 K€) : -24,7 K€ soit -3,3 %**

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

➤ **Les dépenses de personnels (518,7 K€) :**

Ces dépenses évoluent globalement de **-31,1K€ soit -5,7 %** :

- L'enveloppe des **permanents (483,2 K€)** diminue de -22,6 K€ par rapport à 2020 (-4,5 %). Cette baisse s'explique par des délais de pourvoi des postes (effet conjoncturel).

- L'enveloppe du **remplacement (27 K€ pour 0,8 ETP)** reste stable.

- L'enveloppe des **Intervenants extérieurs (8,4 K€)** diminue de -7,8 K€, soit -48 % par rapport à 2020 :

- -8,6 K€ d'intervention du psychologue suite à des difficultés rencontrées lors du recrutement d'un prestataire.
- -0,7 K€ pour le personnel médical et paramédical.
- +2,2 K€ d'intervention pour les animations suite à la reprise de l'activité après la crise sanitaire en 2020.
- -0,7 K€ d'intervention de traducteurs.

➤ **Achats non stockés de matières et fournitures (35,2 K€) : -7 K€ et -16,5%** dont -3,2 K€ pour les fluides et -5,9 K€ de fournitures médicales notamment en lien avec la non reconduction des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire 2020.

➤ **Prestations de nettoyage à l'extérieur (0,8 K€) : -3,8 K€ et -82%.** En 2020, plusieurs traitements curatifs de désinsectisation avaient été réalisés. Ces traitements n'ont pas été nécessaires en 2021, ce qui explique cette forte baisse.

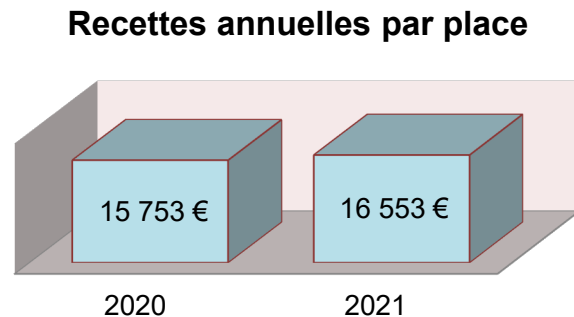
➤ **Autres prestations +19,5 K€ :**

Suite à une succession d'évènements violents exceptionnels sur l'exercice 2021, le CHRS a eu recours à une prestation exceptionnelle de gardiennage, à hauteur de 19,5 K€, afin de renforcer la sécurisation du site.

➤ **Perte sur créances irrécouvrables (5,2 K€) : -1,8 K€ et -26 %**

### 1.3 Analyse des recettes 2021

#### a. Evolution des recettes par place



Le ratio des recettes annuelles par place augmente de +0,8 K€, soit +5 % par rapport à 2020, essentiellement du fait de l'octroi de CNR (crédits non reconductibles) par la DDETS.

#### b. Evolution des recettes (778 K€) : +37,6 K€ soit +5 %

En 2021, le montant de la **dotation globale consolidée s'élève à 717,3 K€**, soit +3,5 % par rapport à 2020. Cette augmentation de +24 K€ s'explique, tout d'abord par la ventilation de la dotation retenue par la DDETS sur proposition du CCAS entre les deux CHRS, mais également par la perception de +10,2 K€ de **crédits de revalorisation de la masse salariale**.

La crise sanitaire ayant engendré des dépenses supplémentaires pour le CHRS, la DDETS a souhaité soutenir son activité par l'attribution de **CNR** à hauteur de 18,8 K€ en 2020 (dont 10,5 K€ ont été perçus sur l'exercice 2021, soit +2,2 K€/CA20).

La DDETS a également octroyé des CNR de 8,8 K€ pour une participation au financement de la mise en place d'un dispositif temporaire de sécurisation du site (gardiennage).

Toutefois, d'autres évolutions sont à noter, telles que :

- l'augmentation de la participation des usagers (+0,8 K€),
- la refacturation des fluides au service Lits halte soins santé occupant une partie des locaux (-1,4 K€ suite au déménagement des lits, en novembre 2021, à la RA le Lac),
- la perception de +3 K€ du CD38 dans le cadre du projet « Passage comme une image »,
- +4 K€ de la DDETS pour le dispositif des 6 places femmes victimes de violence sur le mois de décembre 2021.

### **1.4 Affectation des résultats**

Le résultat de l'exercice, pour la section de fonctionnement, est excédentaire de +63 256,99 €. Il est proposé d'affecter ce dernier en **réserve « Excédents affectés à la compensation des déficits d'exploitation »** (C/10686).

Depuis 2010, seuls deux exercices ont présenté un résultat déficitaire (-3,6 K€ en 2012 et -25,2 K€ en 2019).

Concernant la section d'investissement du CHRS Henri Tarze, le résultat 2021 est excédentaire de +2 073,73 €.

## **2. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence (CHRS CAI)**

### **2.1 Eléments de contexte et d'activité**

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence (CHRS CAI) comprend 87 places contractualisées avec la DDETS.

<b>Activité</b>	<b>CA 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>CA 2021</b>	<b>Evolution entre CA 20/21</b>
<b>Taux d'occupation</b>	94 %	100 %	81 %	-13
<b>Nombre de journées</b>	29 953	31 755	25 709	-4 244

Le taux d'occupation 2021 du CHRS CAI est de 81 % (soit -13 points par rapport à l'année précédente). La baisse du taux d'occupation 2021 est essentiellement conjoncturelle et elle s'explique principalement par :

- La neutralisation de 20 unités de vie des ailes familles, hommes et femmes. Des malfaçons à la construction du bâtiment, au niveau de l'étanchéité des douches, ont nécessité une démolition complète de certains blocs sanitaires partagés. De juin à décembre 2021, 10 blocs sanitaires ont été refaits, soit la fermeture à chaque opération de deux UV durant au moins 3 semaines ;
- La gestion des cas Covid pendant les périodes de clusters arrivés sur le premier trimestre 2021 ;
- Les compositions familiales, notamment, par rapport à l'âge des enfants ;
- Des tensions dans l'aile famille, notamment en raison du partage des sanitaires ;
- L'extrême marginalité d'un homme seul relevant d'une prise en charge psychiatrique empêchant le partage du sanitaire commun (donc neutralisation de l'UV attenante).

**2.2 Compte administratif 2021**

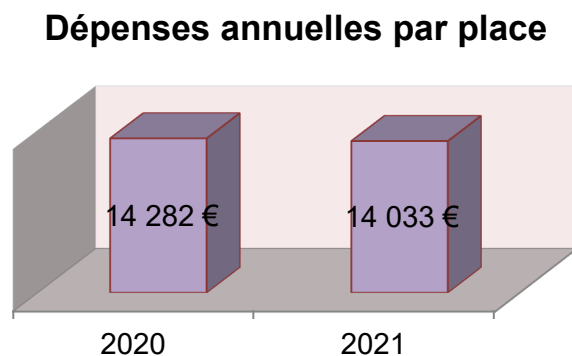
Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	226,8 K€	189,3 K€	178,2 K€	-21,43%	-48,6 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	788,1 K€	804,8 K€	797,4 K€	1,19%	9,4 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	227,7 K€	264,9 K€	245,3 K€	7,74%	17,6 K€
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 242,5 K€</b>	<b>1 258,9 K€</b>	<b>1 220,9 K€</b>	<b>-1,74%</b>	<b>-21,6 K€</b>
Gpe I : Produits de la tarification	1 109,7 K€	1 080,5 K€	1 158,8 K€	4,43%	49,1 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	37,1 K€	53,9 K€	37,7 K€	1,52%	0,6 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	125,1 K€	124,6 K€	126,8 K€	1,35%	1,7 K€
<b>Total Recettes</b>	<b>1 271,9 K€</b>	<b>1 258,9 K€</b>	<b>1 323,3 K€</b>	<b>4,04%</b>	<b>51,4 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>29,4 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>102,3 K€</b>	<b>248,51%</b>	<b>73,0 K€</b>

Le résultat 2021 de l'équipement est **excédentaire de +102,3 K€** du fait de l'effet combiné de la baisse des dépenses du groupe I, alors que les recettes de tarification sont majorées par des CNR (64,7 K€).



## 2.3 Analyse des dépenses 2021

### a. Evolution des dépenses par place



Le coût brut annuel d'une place diminue de -1,7 % en 2021 pour atteindre 14 K€ du fait notamment de la non reconduction des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire de 2020.

### b. Evolution des dépenses (1 220,9 K€) : -21,6 K€ soit -1,7 %

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

#### ➤ **Les dépenses de personnels (797,4 K€)**

Ces dépenses (797,4 K€) évoluent globalement de **+9,4 K€ (soit +1,1 %)** :

- L'enveloppe des **permanents (653,2 K€)** progresse de +54,8 K€, soit +21 % à périmètre relativement constant, l'écart résultant de l'effet année pleine de pourvois 2020 principalement.

- L'enveloppe du **remplacement (131,5 K€)** diminue de -39,8 K€, soit -23 %. Cela s'explique par le fait que, dans le cadre de la crise sanitaire, l'enveloppe du remplacement avait fortement été sollicitée en 2020 (38,7 K€ de surcoûts).

- **L'enveloppe des Intervenants extérieurs (12,7 K€)** diminue de -6,2 K€, soit -33 % par rapport à 2020 :
  - -5 K€ d'honoraires de psychologue suite à des difficultés rencontrées lors du recrutement d'un prestataire.
  - -0,7 K€ d'intervention du personnel extérieur médical, paramédical et les honoraires de médecins.
  - -0,5 K€ pour les autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires.

➤ **Charges d'alimentation à l'extérieur (63,8 K€, soit -17 K€ et -21 %) et fournitures médicales (0,9 K€, soit -9,2 K€ et -92 %) :**

La diminution conséquente de ces deux enveloppes est liée aux dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire 2020, non reconduites sur 2021. En effet, le confinement sur la période de mars à mai 2020 avait entraîné une forte hausse des commandes de repas pris par les personnes hébergées et d'EPI pour le respect des protocoles sanitaires.

➤ **Dépenses relatives aux fluides (29,4 K€, soit -18,8 K€ et -39 %) :**

Suite à un changement de fournisseur de gaz dans le cadre de l'accord-cadre signé en groupement avec la Ville de Grenoble, le nouveau prestataire n'a émis aucune facture sur l'exercice 2021. En l'absence d'éléments estimatifs portant sur les dépenses 2021 suite aux changements tarifaires induits, il était difficile de rattacher un montant fiable à l'exercice 2021.

Par conséquent, le paiement des factures 2021 se fera sur l'exercice 2022 et impactera donc fortement celui-ci sur ce poste. Pour mémoire, ces dépenses étaient de 14,7 K€ en 2020.

➤ **Frais de siège (47,8 K€)**

Conformément au taux validé par l'autorité de tutelle, les frais de siège sont calculés sur la base de 4 % des dépenses de fonctionnement du CA N-2, soit -5 K€ par rapport à l'année précédente. Ils couvrent un ensemble de dépenses supportées en central : informatique/téléphonie (amortissement des matériels), RH (recrutement, paie, formation, médecine préventive...), gestion financière, direction générale (pilotage, coordination...), service marché public, service achats, patrimoine et assurance, service information et documentation...

➤ **Autres prestations : +3,6 K€**

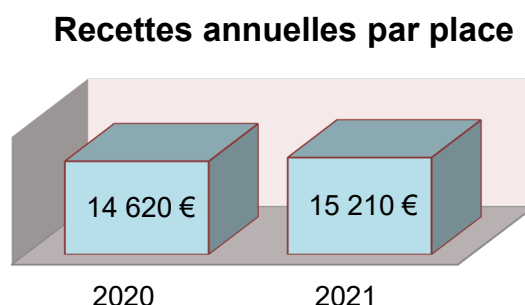
Cette évolution s'explique par une hausse des dépenses de gardiennage (+1,3 K€) ainsi que par +2,3 K€ de dépenses d'hôtels permettant l'isolement des personnes ayant été infectées par la Covid.

➤ **Entretien, réparations et maintenance sur biens mobiliers et immobiliers (35,8 K€) : +16,9 K€**

La maintenance et l'entretien du bâtiment sont assurés par un contrat de quasi régie avec la Ville de Grenoble qui facture ses prestations à N+1. Les travaux payés sur l'exercice 2021 sont donc ceux réalisés en 2020 qui comportaient notamment diverses interventions d'urgences liées à des fuites et à des aménagements liées à la crise sanitaire.

## **2.4 Analyse des recettes 2021**

### **a. Evolution des recettes par place**



Le ratio des recettes annuelles par place progresse de +0,6 K€, soit +4 % par rapport à 2020 essentiellement du fait de l'octroi de CNR (crédits non reconductibles) par la DDETS.

### **b. Evolution des recettes (1 323 K€) : +51,4 K€ soit +4 %**

La **dotation globale consolidée** s'élève à 1 092,6 K€ et reste globalement stable par rapport à 2020. La variation de -1,7 K€ s'explique par une ventilation de la dotation retenue par la DDETS sur proposition du CCAS entre les deux CHRS.

La crise sanitaire ayant engendré des dépenses supplémentaires pour le CHRS, la DDETS a souhaité soutenir son activité par l'attribution de **crédits non reconductibles** à hauteur de 80 K€ en 2020 (dont 64,7 K€ ont été perçus sur l'exercice 2021, soit +49,4 K€/CA20).

## **2.5 Affectation des résultats**

Le résultat de l'exercice, pour la section de fonctionnement, est excédentaire de +102 348,60 €. Il est proposé d'affecter **2 348,30 € en report à nouveau** (au c/110) et **100 000 € en réserve « excédents affectés à l'investissement »** afin d'anticiper le financement de travaux qui seront réalisés en 2023 (modification des salles de bains).

Le CHRS CAI présente donc un résultat excédentaire depuis 2013.

Concernant la section d'investissement du CHRS CAI, le résultat est déficitaire de -37 056,09 € sur cet exercice.

### Budget 15 : Hébergement Santé Précarité (Lits d'Accueil Médicalisés et Lits Halte Soins Santé)

Pour rappel, le budget annexe 15 regroupe les budgets des LAM et des Lits Halte Soins Santé (LHSS). Les deux services affichent un résultat excédentaire de la section de fonctionnement, à savoir : +203 760,41 € pour les LAM et +69 916,92 € pour les LHSS. Le budget annexe présente donc un résultat excédentaire d'un montant de +273 677,33 €.

Concernant la section d'investissement, le résultat de l'exercice du budget annexe est déficitaire de -17 917,70 €.

### **3. Les Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)**

#### **1.1 Contexte**

Le service des Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) a été créé en septembre 2019 et a une capacité d'accueil de 20 places. Il est localisé au sein de la Résidence Autonomie (RA) le Lac.

Pour mémoire, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui est venue à la fois impacter le taux d'occupation des LAM, ainsi que le budget du service.

L'analyse comparative présentée ci-dessous, entre le CA 2020 et le CA 2021, intègre donc ces éléments contextuels.

#### **1.2 Activité**

	CA 2020	CA 2021	Evolution entre CA 20/21
<b>Nombre de nuitées théoriques</b>	7 300	7 300	0
<b>Nombre de nuitées réalisées</b>	4 730	6 329	+1 599
<b>Taux d'occupation</b>	65 %	87 %	+22

Le taux d'occupation (TO) 2021 des Lits d'Accueil Médicalisés est de 87 %. Il est en forte progression, soit +33,8 % par rapport à l'année précédente (contexte de crise sanitaire et de récente ouverture de la structure).

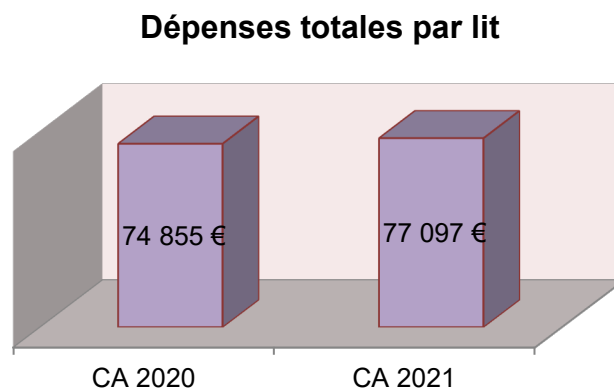
### 1.3 Compte administratif 2021

Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	256 K€	295,6 K€	248,1 K€	-3,09%	-7,9 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	1 087 K€	1 067,4 K€	1 140,3 K€	4,90%	53,2 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	154 K€	151,4 K€	153,6 K€	-0,32%	-0,5 K€
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 497,1 K€</b>	<b>1 514,4 K€</b>	<b>1 541,9 K€</b>	<b>3,00%</b>	<b>44,8 K€</b>
Gpe I : Produits de la tarification	1 534,7 K€	1 514,4 K€	1 729,7 K€	12,70%	194,9 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	0 K€	0 K€	0,1 K€	100,00%	0,1 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	6,2 K€	0 K€	16 K€	155,55%	9,7 K€
<b>Total Recettes</b>	<b>1 541 K€</b>	<b>1 514,4 K€</b>	<b>1 745,7 K€</b>	<b>13,28%</b>	<b>204,7 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>43,9 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>203,8 K€</b>		<b>159,9 K€</b>

Lors de l'adoption du budget prévisionnel (BP) 2021 de la structure, le budget a été voté à l'équilibre. L'analyse du compte administratif (CA) 2021 révèle un **résultat excédentaire de 203,8 K€** lié à l'octroi par l'ARS de 200 K€ de CNR (crédits non reconductibles) pour financer une partie des travaux dans le cadre du futur déménagement du service dans le bâtiment des Delphinelles.

### 1.4 Analyse des dépenses 2021

#### a. Ratios par lit



Le ratio des dépenses par lit progresse de +3 % par rapport à 2020, du fonctionnement pleine charge du service sur une année complète.

**b. Evolution des dépenses (1 541,9 K€) : +44,8 K€ soit +3 %**

L'évolution des dépenses, entre 2020 et 2021, s'explique principalement par la variation des dépenses suivantes :

- **Les dépenses de personnel (1 140,3 K€) :**

Les dépenses de personnel du service (1 140,3 K€) progressent de +53,2 K€, soit +4,9 % par rapport au CA 2020, et 24,84 ETP (soit +2,16 ETP par rapport au CA 2020 et +1,2 ETP par rapport au BP 2021) :

- L'enveloppe des **permanents (908,7 K€)** reste globalement stable par rapport à 2020 (-0,5 K€).
- Les dépenses de **remplacements (133,2 K€)** progressent de +53,4 K€, soit +67 %, du fait notamment de la nécessité d'ajouter un poste d'Aide-soignant pour la rotation hebdomadaire des plannings, et de garantir la mise en œuvre des protocoles sanitaires liés à la crise.
- L'enveloppe des **intervenants extérieurs (98,4 K€)**, soit +0,3 K€) reste stable et intègre :
  - 67,8 K€ d'honoraires de médecins (-11,6 K€),
  - 26,4 K€ pour l'intervention d'infirmiers en intérim, soit +17,4 K€/CA 2020. Le recours ponctuel à l'intérim pour les fonctions d'infirmier s'avère nécessaire pour le bon fonctionnement du service lorsque le CCAS ne trouve pas de remplaçant en recrutement direct, ce qui a été le cas en 2021.
  - 4,2 K€, soit -5,6 K€/CA 2020, de prestations diverses (dont -4,8 K€ de prestation kiné, +3,1 K€ d'animations, -2,9 K€ de formation).
- **Les dépenses afférentes à l'exploitation courante (248,1 K€) : -7,9 K€ soit -3,1 %**

Trois postes de dépenses ont fortement varié par rapport au CA 2020. Il s'agit des :

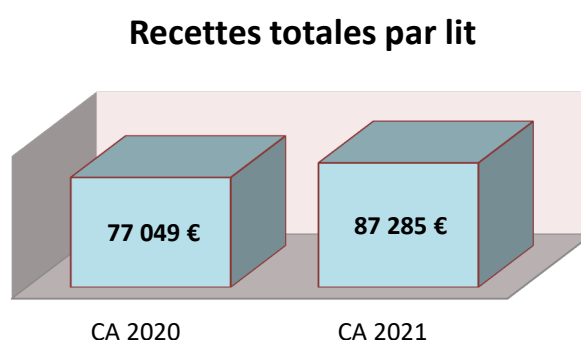
- **Achats non stockés de matières et fournitures (20,8 K€) : -15,6 K€ et -42,8 %**, dont +1,4 K€ pour l'alimentation, +1,2 K€ pour l'achat de produits absorbants et +1,7 K€ de produits d'entretien liés à l'augmentation du TO. Ces augmentations sont largement pondérées par la non reconduction des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire de 2020 (soit -19,6 K€ pour l'achat d'équipements de protection individuelle).
- **Prestations d'alimentation à l'extérieur (64,8 K€) : +15,8 K€ et +32 %**. Ce poste est également impacté par la hausse du TO et ce dans la même proportion.
- **Frais de siège (148,9 K€) : -7,1 K€ et -4,6%**.

Conformément à la volonté politique d'une inscription réelle du coût de fonctionnement des différentes actions portées par le CCAS, les frais de siège sont calculés sur la base de 12,59 % des dépenses de fonctionnement du CA 2019 (taux autorisé par l'autorité de tarification).

Ils couvrent un ensemble de dépenses supportées en central : informatique/téléphonie (amortissement des matériels), RH (recrutement, paie, formation, médecine préventive...), gestion financière, direction générale (pilotage, coordination..), service marché public, service achats, patrimoine et assurance, service information et documentation...

### **1.5 Analyse des recettes 2022**

#### **a. Ratios par lit**



Le ratio progresse de +13 % du fait de l'octroi de CNR ARS pour aider au financement du déménagement du service.

#### **b. Evolution des recettes (1 745,7 K€) : +204,7 K€ soit +13,3 %**

L'ARS a octroyé 1 721,2 K€ (soit +189,5 K€ / CA20) dont :

- 1 504,1 K€ de dotation globale de financement
- 217,1 K€ de CNR :
  - 200 K€ d'aide à l'installation du service au sein du nouveau bâtiment des Delphinelles
  - 17,1 K€ de revalorisation suite au versement du complément de traitement indiciaire pour le personnel.

Les autres recettes concernent :

- la participation des usagers (8,5 K€ soit +5,4 K€ / CA20) en lien avec l'augmentation du TO.
- l'amortissement des subventions d'investissement (16 K€ soit +9,7 K€ / CA20).

### **1.6 Affectation des résultats**

Résultat	CA 2021
Résultat de l'exercice	203 760,41 €
Reprise de résultat	0 €
<b>Cumul</b>	<b>203 760,41 €</b>

Le résultat de l'exercice, pour la section de fonctionnement, est excédentaire de +203 760,41 €. Ce résultat étant issu de l'octroi de CNR ARS dédiés, il est proposé d'affecter ce dernier en **réserve « excédents affectés à l'investissement »** afin d'anticiper les prochaines dépenses liées aux travaux et à l'aménagement de la structure dans les locaux de l'ancien EHPAD Les Delphinelles.

En 2020, le résultat était également excédentaire (+43,9 K€).

Pour mémoire : cette affectation s'inscrit dans la continuité de la stratégie convenue dès l'origine de la constitution du budget LAM en vue du déménagement des LAM aux Delphinelles : à hauteur de 160 K€ en réserve de compensation des déficits en fonctionnement, 160 K€ en excédents affectés à l'investissement, 70 K€ en réserve de compensation/déménagement.

Concernant la section d'investissement des LAM, le résultat 2021 est déficitaire de -24 715,97 €.

## **2. Les Lits Halte Soins Santé (LHSS)**

### **2.1 Contexte**

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) accueillent toute personne adulte ne disposant pas de domicile, dont la pathologie ou l'état général ne nécessite pas de prise en charge hospitalière.

En janvier 2021, 2 lits supplémentaires ont été ouverts au sein de la Résidence Autonomie (RA) le Lac. Le service dispose donc de 11 lits dont 6 sont situés au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'urgence du CCAS (CHRS CAI) et les 3 lits, qui se trouvaient au CHRS Henri Tarze, ont été transférés en novembre 2021 à la RA le Lac.

### **2.2 Activité**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Nombre de lits</b>	9	11
<b>Nombre de jours théoriques</b>	3 285	4 015
<b>Nombre de jours réalisés</b>	3 022	3 752
<b>Taux d'occupation</b>	92 %	93,5 %

Le taux d'occupation 2021 est légèrement supérieur à celui de 2020 notamment en raison de la crise sanitaire (93,5% contre 92% en 2020).



### 2.3 Compte administratif 2021

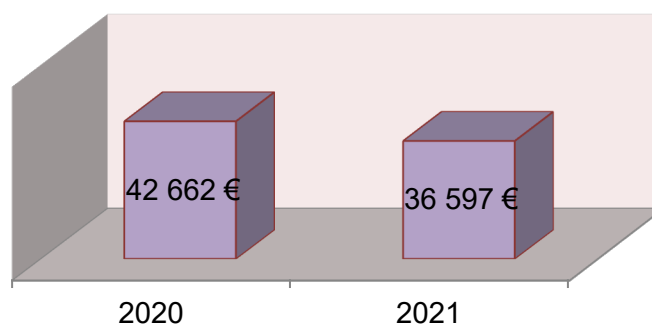
Libellés des Groupes	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
Gpe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	114,2 K€	118,5 K€	92 K€	-19,45%	-22,2 K€
Gpe II : Dépenses afférentes au personnel	263,4 K€	312,5 K€	284,7 K€	8,09%	21,3 K€
Gpe III : Dépenses afférentes à la structure	6,3 K€	38,7 K€	25,8 K€	310,22%	19,5 K€
<b>Total Dépenses</b>	<b>384 K€</b>	<b>469,8 K€</b>	<b>402,6 K€</b>	<b>4,85%</b>	<b>18,6 K€</b>
Gpe I : Produits de la tarification	396,4 K€	469,8 K€	472,5 K€	19,18%	76,1 K€
Gpe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	8 K€	0 K€	0 K€	-100,00%	-8 K€
Gpe III : Produits encaissés et produits non encaissables	0 K€	0 K€	0 K€	-100,00%	0 K€
<b>Total Recettes</b>	<b>404,5 K€</b>	<b>469,8 K€</b>	<b>472,5 K€</b>	<b>16,81%</b>	<b>68 K€</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20,5 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>69,9 K€</b>		<b>49,4 K€</b>

Lors de l'adoption du budget prévisionnel (BP) 2021 de la structure, le budget a été voté à l'équilibre. L'analyse du compte administratif (CA) 2021 révèle un **résultat excédentaire de 69,9 K€**.

### 2.4 Analyse des dépenses 2021

#### a. Ratios par lit

#### Dépenses annuelles par place



L'évolution du coût annuel par place représente -14,2 %, soit -6 K€ par rapport à 2020 du fait de la création des 2 places supplémentaires (soit +22 %) alors que les dépenses, elles n'ont évolué que de +4,9 %.

### **b. Evolution des dépenses (402,6 K€) : +18,6 K€ soit +4,9 %**

Les principaux postes de dépenses ayant connu une évolution significative entre 2020 et 2021 sont les suivants :

#### ➤ **Les dépenses de personnels (284,7 K€)**

Au global, ces dépenses évoluent de **+21,3 K€, soit +8,1 %**, pour atteindre 284,7 K€ :

- celle des **permanents (194,4 K€)** enregistre une augmentation par rapport à 2020 (+14,5 K€, soit +8,1 %).

- L'enveloppe du **remplacement (28,5 K€)** progresse de +16,4 K€. Ces remplacements concernent principalement le pic d'absentéisme des vagues épidémiques.

Cette augmentation globale de +30,9 K€, pour l'enveloppe des permanents et des remplacements, résulte de l'évolution du nombre d'ETP (+0,74) pour atteindre 4,91 ETP en 2021 (alors que 5,91 ETP étaient prévus au BP) pondérée par l'effet année pleine de mesures 2020.

- **L'enveloppe des Intervenants extérieurs (61,8 K€)** diminue de -9,6 K€, soit -13,5 % par rapport à 2020. Les évolutions principales concernent les prestations de médecins (50 K€, soit -13,8 K€), de psychologues (1,6 K€, soit -1,9 K€), l'intervention d'infirmiers (7,6 K€, soit +3,6 K€) et les formations (+1,8 K€).

#### ➤ **Les frais de siège et la refacturation de fluides (67,2 K€) :**

Conformément à la volonté politique d'une inscription réelle du coût de fonctionnement des différentes actions portées par le CCAS, les frais de siège s'élèvent à 38,2 K€ en 2021, soit -6,2 K€ par rapport à l'année précédente. Ils sont calculés sur la base de 12,59 % des dépenses de fonctionnement du CA 2019 (taux autorisé par l'autorité de tarification).

Ils couvrent un ensemble de dépenses supportées en central : informatique/téléphonie (amortissement des matériels), RH (recrutement, paie, formation, médecine préventive...), gestion financière, direction générale (pilotage, coordination..), service marché public, service achats, patrimoine et assurance, service information et documentation...

Les LHSS occupant les locaux des CHRS, le service verse une participation à ces derniers pour la consommation des fluides du bâtiment.

Cette dépense s'élève à 29 K€ soit -1,4 K€ par rapport à 2020 en raison du déménagement, en novembre 2021, des 3 lits du CHRS Henri Tarze à la RA le Lac.

#### ➤ **Prestation d'alimentation à l'extérieur (18,5 K€) :**

Ce poste de dépense diminue de -6,3 K€ soit -25,4 %. Cela s'explique principalement par le fait que 3,8 K€ de factures 2019 sont venues impacter le réalisé 2020. Une fois cet élément neutralisé, les dépenses baissent de -2,5 K€ entre 2020 et 2021.

➤ **Les fournitures médicales (3,6 K€) :**

Soit -8,8 K€ et -71,2 % qui s'explique par le fait qu'en 2020, le service a réalisé une dépense exceptionnelle de 8,7 K€, non reconduite en 2021, pour l'achat d'équipements de protection individuelle en lien avec la crise sanitaire.

➤ **Les dépenses afférentes à la structure (25,8 K€) soit +19,5 K€ :**

• **Locations immobilières (12,8 K€) :**

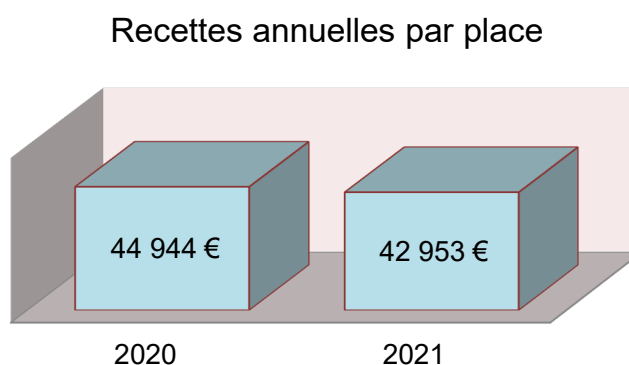
Cette nouvelle dépense 2021, de +12,8 K€, correspond à la participation versée par le service à la RA le Lac pour l'occupation de leurs locaux (2 lits au 1<sup>er</sup> janvier 2021 + 3 lits à partir de novembre 2021).

• **Dotations aux amortissements (7,7 K€) :**

En 2020, ces dotations avaient été encore affectées sur le budget annexe 8 et n'avaient donc pas impacté le budget annexe 15 où le service des LHSS a été rattaché. En 2021, ces dernières ont été transférées et représentent +7,7 K€.

## **2.5 Analyse des recettes 2022**

### **a. Evolution des recettes par place**



Le ratio des recettes annuelles par place diminue de -2 K€, soit -4,4 % par rapport à 2020.

### **b. Evolution des recettes (472,5 K€) : +68 K€ soit +16,8 %**

**La dotation soins** (469 K€) progresse de +72,6 K€ par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique tout d'abord par l'application de 0,8 % de taux d'actualisation de la DGF (+3,1 K€), par l'ouverture de 2 lits supplémentaires (+84 K€), mais également par la non reconduction des aides liées à la crise sanitaire 2020 (-14,5 K€). L'ARS a également octroyé +1,4 K€ de crédits non reconductibles en 2021 suite au versement du complément de traitement indiciaire pour le personnel.

Il convient également de noter la présence de +2 K€ de recette de l'ARS dans le cadre du projet Passage comme une image.

Enfin, le CA 2020 intégrait une recette exceptionnelle de 8 K€ liée à des régularisations entre le budget annexe 15 et le budget annexe 8 sur lequel émergeaient précédemment les LHSS.

## **2.6 Affectation des résultats**

<b>Résultat</b>	<b>CA 2021</b>
Résultat de l'exercice	69 916,92 €
Reprise de résultat	0 €
<b>Cumul</b>	<b>69 916,92 €</b>

Le résultat de l'exercice, pour la section de fonctionnement, est excédentaire de +69 916,92 €. Il est proposé d'affecter ce dernier en **report à nouveau** (c/110). En 2020, le résultat était également excédentaire (+20,5 K€).

Concernant la section d'investissement des LHSS, le résultat est excédentaire de +6 798,27 €.



Les Directions ressources regroupent la Direction Générale (DG), la Direction Communication Information Documentaire et Partenariats (DCIDP), la Direction des Finances et de l'Administration Générale (DFAG) et la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Sont présentés également des reliquats de lignes budgétaires des Directions des Affaires Techniques et Programmes (DATPRO) et d'Action Sociale Territorialisée (DAST) qui ont été transférées à la Ville en 2017.

### 3.4.1 SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DIRECTIONS RESSOURCES

La contribution de la Ville assure un équilibre, qui permet de mener une action sociale ambitieuse avec une orientation volontariste de gestion sobre et équilibrée de redressement de la situation financière de ses budgets annexes.

La subvention de la Ville de Grenoble, attribuée globalement pour l'ensemble de la politique sociale conduite par le CCAS,

- est perçue au budget principal, en Recettes sur le budget de la Direction des Finances et de l'Administration Générale,
- fait l'objet sur le même budget de Dépenses de reversements en direction des 11 budgets annexes en fonction des besoins spécifiques de couverture de leur équilibre.

De plus, une exigence ambitieuse de qualité de service public, et notamment de recours à des moyens en personnels plus importants que ceux attendus par nos financeurs, conduit à un engagement volontariste du CCAS avec une imputation des dépenses **en sus sur le budget principal**.

Les frais de siège des fonctions supports (dépenses des Directions Ressources) donnent lieu dans une volonté de transparence à la refacturation auprès des budgets annexes concernés (Recettes sur le budget de la Direction des Finances et de l'Administration Générale) cf. partie sur les flux croisés.

Le compte administratif 2021 des Directions Ressources est particulièrement marqué par l'évolution de ces flux croisés prévus dès l'étape budgétaire BP entre budget principal et budgets annexes

Ces impacts sont précisés ci-après.

## SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ENSEMBLE DES DIRECTIONS RESSOURCES (RESIDUELS DATPRO ET DAST COMPRIS)

### 1. Compte administratif 2021

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	586,5 K€	541,5 K€	763,2 K€	30,14%	481,4 K€
<b>ORDRE</b>	<b>586,5 K€</b>	<b>541,5 K€</b>	<b>763,2 K€</b>	<b>30,14%</b>	<b>481,4 K€</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	,0 K€	,0 K€	,0 K€	0,00%	0,00 €
011 Charges à caractère général	1 840,7 K€	2 171,5 K€	1 701,0 K€	-9,95%	-139,7 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	5 557,4 K€	5 368,2 K€	6 540,7 K€	17,69%	983,3 K€
022 Dépenses imprévues	,0 K€	,0 K€	,0 K€	0,00%	,0 K€
65 Autres charges de gestion courante	3 484,8 K€	1 955,6 K€	1 996,8 K€	-42,70%	-1 488,1 K€
66 Charges financières	377,6 K€	333,2 K€	281,9 K€	-25,35%	-95,7 K€
67 Charges exceptionnelles	18,5 K€	15,1 K€	,0 K€	-100,00%	-18,5 K€
<b>REEL</b>	<b>11 279,0 K€</b>	<b>9 843,6 K€</b>	<b>10 520,3 K€</b>	<b>-6,73%</b>	<b>-758,7 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>11 865,5 K€</b>	<b>10 385,2 K€</b>	<b>11 283,5 K€</b>	<b>-5,22%</b>	<b>-277,4 K€</b>

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	42,2 K€	42,2 K€	42,2 K€	0,00%	,0 K€
<b>ORDRE</b>	<b>42,2 K€</b>	<b>42,2 K€</b>	<b>42,2 K€</b>	<b>0,00%</b>	<b>,0 K€</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	,0 K€	,0 K€	,0 K€	0,00%	,0 K€
013 Atténuations de charges	770,0 K€	169,4 K€	449,9 K€	-41,57%	-320,1 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 189,4 K€	1 968,1 K€	3 262,5 K€	2,29%	73,1 K€
74 Dotations, subventions et participations	19 810,8 K€	19 396,3 K€	19 265,1 K€	-2,75%	-545,6 K€
75 Autres produits de gestion courante	-15,8 K€	3,4 K€	5,4 K€	-134,39%	21,3 K€
77 Produits exceptionnels	71,1 K€	16,1 K€	88,2 K€	23,97%	17,0 K€
<b>REEL</b>	<b>23 825,5 K€</b>	<b>21 553,1 K€</b>	<b>23 071,2 K€</b>	<b>-3,17%</b>	<b>-754,3 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>23 867,7 K€</b>	<b>21 595,4 K€</b>	<b>23 113,4 K€</b>	<b>-3,17%</b>	<b>-754,3 K€</b>

**Les charges** des Directions Ressources s'élèvent à 11 283,5 K€ soit -277,4 K€ (-5,22 %) par rapport à 2020 et sont essentiellement composées de dépenses de personnel.

Ces 11 M€ constituent les frais des fonctions support (appelés également « frais de siège »), qui sont refacturés, uniquement dans la proportion autorisée par les financeurs dans les budgets annexes soit 2,8 M€. Celle-ci résulte d'une contractualisation avec eux.

La part de frais de siège restant au budget principal pour les nombreux services des DAS qui y sont rattachés, ne peut faire l'objet, dans un même budget, de refacturations internes enregistrées comptablement selon la clé de répartition déterminée en 2016.

Toutefois, la répartition analytique des coûts des services ressources correspondants à ces services est également présentée dans une vue d'ensemble par politique d'action sociale, dans la partie « Présentation par politique sociale ».

**Les dépenses de personnel : 6 540,7 K€ soit + 983,3 K€ (+ 17,69 %)**

Elles se répartissent de la manière suivante :

- 4 734,8 K€ pour les postes permanents
- 1 191,7 K€ pour les remplacements
- 614,1 K€ pour les autres dépenses de personnel

Cette augmentation significative s'explique par l'affectation sur les directions ressources d'une grande partie des frais de remplacement à compter de septembre 2021, qui ont ensuite fait l'objet d'une refacturation aux autres directions (620 K€).

Le CCAS a poursuivi une **démarche de mutualisation** avec la Ville de Grenoble et la Métropole initiée les années précédentes.

L'année 2021 correspond à la mise en place de nouvelles charges liées aux locaux de Claudel notamment :

- la mise en place du **contrat de quasi-régie accueil courrier** entre la Ville et le CCAS qui n'était pas prévu au BP et payé au prorata temporis (138 K€)
- **la convention d'occupation des locaux** Claudel signée entre la Ville et le CCAS de Grenoble également payée au prorata temporis (159,5 K€)
- **la convention d'archivage** avec la METRO (46,2 K€)
- **l'augmentation des amortissements** qui comptabilisent notamment le projet Claudel et le renouvellement d'une grande partie du parc automobile entre 2020 et 2021 (+ 139 K€).

Ces nouvelles charges sont compensées par la diminution de dépenses :

- liées à l'ancien siège du CCAS (-76,4 K€)
- liées à la pandémie (-216,5 K€)
- liées à la refacturation par la METRO de charges de fonctionnement de prestations informatiques réalisées sur 2021 (-71 K€)

**Les recettes** des Directions Ressources représentent pour 2021, **23 071,20 K€ soit -754,30 K€ (- 3,17 %)** constituées essentiellement :

- de la subvention Ville. Le CCAS avait bénéficié d'un soutien exceptionnel en 2020. Celle de 2021 est revenue à un niveau antérieur 18,9 K€ (-900 K€ de subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire 2020)
- Cette diminution comptable sera compensée par la perception sur l'exercice 2022 d'une subvention exceptionnelle de la Ville de Grenoble au titre de l'exercice 2021 de **1,5M€**
- de la refacturation aux budgets annexes d'un montant de 3 232,8K€
- des mises à disposition des agent-es (280 K€) qui augmentent de +139,6 K€. Cette augmentation est liée en partie par la mise à disposition des agent-es de l'accueil auprès de la Ville (86,3 K€) dans le cadre de la convention.



### 3.4.2 LA DIRECTION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le compte administratif 2021 de la Direction des Finances et de l'Administration Générale est impacté – outre les flux entre budgets principal et annexes exposés ci-dessus - par le déménagement dans les nouveaux locaux de Claudel effectué en avril 2021.

Ce changement de locaux entraîne une modification de certaines dépenses, dont l'ajout notamment de la convention d'occupation des locaux sur une partie de l'année, ainsi que l'ajout d'un contrat de quasi-régie accueil-courrier entre la Ville de Grenoble et le CCAS.

Ces impacts sont précisés ci-après :

#### 1. Compte administratif 2021

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	271,9 K€	241,4 K€	470,6 K€	73,12%	198,8 K€
<b>ORDRE</b>	<b>271,9 K€</b>	<b>241,4 K€</b>	<b>470,6 K€</b>	<b>73,12%</b>	<b>198,8 K€</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
011 Charges à caractère général	1 456,3 K€	1 491,7 K€	1 420,5 K€	-2,46%	-35,8 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 373,8 K€	1 301,9 K€	1 364,8 K€	-0,66%	-9,1 K€
022 Dépenses imprévues	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
65 Autres charges de gestion courante	3 476,5 K€	1 945,7 K€	1 986,4 K€	-42,86%	-1 490,1 K€
66 Charges financières	377,6 K€	333,2 K€	281,9 K€	-25,35%	-95,7 K€
67 Charges exceptionnelles	18,5 K€	15,1 K€	0 K€	-100,00%	-18,5 K€
<b>REEL</b>	<b>6 702,7 K€</b>	<b>5 087,5 K€</b>	<b>5 053,5 K€</b>	<b>-24,61%</b>	<b>-1 649,2 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>6 974,6 K€</b>	<b>5 328,9 K€</b>	<b>5 524,1 K€</b>	<b>-20,80%</b>	<b>-1 450,4 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
<b>ORDRE</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>		<b>0 K€</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
013 Atténuations de charges	122,8 K€	60 K€	9,1 K€	-92,60%	-113,7 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 984,1 K€	1 629,7 K€	2 908,6 K€	-2,53%	-75,5 K€
74 Dotations, subventions et participations	19 823,8 K€	19 216,3 K€	18 935 K€	-4,48%	-888,9 K€
75 Autres produits de gestion courante	-15,8 K€	2,4 K€	2,4 K€	-115,17%	18,2 K€
77 Produits exceptionnels	71,1 K€	16,1 K€	80,7 K€	13,49%	9,6 K€
<b>REEL</b>	<b>22 986 K€</b>	<b>20 924,5 K€</b>	<b>21 935,8 K€</b>	<b>-4,57%</b>	<b>-1 050,2 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>22 986 K€</b>	<b>20 924,5 K€</b>	<b>21 935,8 K€</b>	<b>-4,57%</b>	<b>-1 050,2 K€</b>

## 2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

### **Evolution des recettes (21 935 ;8 K€) : - 1 050,2 K€ soit - 4,57 %**

- Il est à noter que l'encaissement de la subvention Ville est comptabilisé sur la DFAG avant d'être affecté aux différentes Directions d'Action Sociale.

Cette subvention Ville 2021 est provisoirement inférieure à celle de 2020 de -900 K€ en raison :

- du soutien exceptionnel qui avait été octroyé par la Ville dans le cadre de la crise sanitaire en 2020
- Cette diminution comptable sera compensée par la perception sur l'exercice 2022 d'une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice 2021 de **1,5M€**
- Une refacturation partielle des payes du mois de mars 2020 avait généré une recette en atténuation de charges, au niveau des CPNA (Charges et Produits Non Affectés) sur 2020 d'un montant de **114 K€** qui se reproduit sur 2021, mais pas sur cette direction (imputée sur la direction sur laquelle les remplacements ont été affectés à compter de septembre 2021 : la DG) d'où une diminution du chapitre des recettes en atténuation sur la DFAG (chapitre 013).

- **La refacturation de frais aux budgets annexes** diminue de -2,53 % (**-75,5 K€**) du fait notamment de la refacturation des EPI (Equipements de Protection Individuelle) acquis sur le budget de la DFAG pendant la crise sanitaire pour l'ensemble des équipements qui avait fait l'objet d'une refacturation aux budgets annexes sur l'exercice 2020 (achats et refacturation associée qui n'ont pas été reconduits sur 2021).

### **Evolution des dépenses (5 524,1 K€) : - 1 450 K€ soit -20,8 %**

➤ **La masse salariale (1 364,8 K€) : - 9,1 K€ soit - 0,66 %**

Les frais de masse salariale baissent de -9,1 K€ soit - 0,66 %

#### **Permanents : 1 310,3 K€ soit - 21,6 K€**

Cette baisse de -21,6 K€ par rapport à 2020 est principalement due :

- aux vacances de postes successives qui ont pénalisé la DFAG
- aux mouvements de différent-es contractuel-les sur les postes vacants

Et ce alors que les agent-es du SMG (Service Moyens Généraux) ont été rattaché-es en cours d'année à la DFAG (agent-es antérieurement rattaché-es à la DRH).

#### **Remplacements : 54,4 K€ soit + 12,5 K€**

Les dépenses de remplacement augmentent de 12,5 K€ par rapport à 2020 et se fondent principalement sur les motifs suivants :

- maladie de longue durée
- congé parental

Il est à noter que cette augmentation devrait être plus élevée de 12,4 K€, (soit + 24,9 K€ au total cumulé) suite à l'imputation des remplacements de ce service (et de tous les autres), sur la direction générale à compter de septembre 2021.

➤ **Les autres dépenses (4 159,3 K€) : - 1 441,4 K€ soit - 25,74 %**

Ces dépenses regroupent les différents besoins suivants :

- Frais liés aux assurances –télécommunication –fournitures administratives – petit matériel - entretien – carburant.

A noter que les dépenses liées aux fluides sont intégrées dans la convention d'occupation des locaux Claudel avec la Ville de Grenoble.

- Frais liés aux services informatiques – reprographie – entretien – archivage
- Les dotations aux amortissements

L'acquisition de 7 véhicules, de logiciels et de diverses licences informatiques ainsi que d'un grand nombre de PC portables sur 2020, couplés à la contribution du CCAS au projet Claudel, se traduisent par une augmentation des dotations aux amortissements sur 2021 de +133 K€. S'ajoute à cela, la cession d'un bien situé rue Abbé Grégoire dont les écritures ont impacté 2021 à hauteur de 66 K€ et expliquent l'augmentation de **+198 K€** sur les opérations d'ordre. (Chapitre 042)

La dépense correspondant à l'affectation de la subvention Ville aux budgets annexes a fortement baissé en 2021 du fait de dotations exceptionnelles accordées en 2019 et 2020.

En effet :

- En 2019, 3,6 M€ avaient été reversés. Ce montant avait été calculé sur la base :
  - du maintien de **2,6 M€** (base similaire à 2018),
  - complété par 1 M€ afin de solder les reliquats de dépenses refusés par les tutelles.

NB : Les budgets annexes ont bien encaissé ce complément de financement, même si les écritures comptables de solde du compte 114 n'ont pu être faites par le Trésor Public, ce qui a eu pour seul effet, de baisser les déficits des budgets annexes concernés en 2019. La question du financement de ces dépenses non autorisées sur le compte 114 par le moyen de ce versement de subventions en 2019 qui avait été affecté en réserve de compensation, reste toujours ouverte en 2022.

- En 2020, 3,5 M€ ont été reversés, sur la base :
  - de 2,6 M€ (base similaire à 2018),
  - complétés par le reversement de 792 K€ sur les 900K€ de subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire,
  - et 114 K€ supplémentaires pour couvrir la refacturation du redéploiement des agent-es de la DASPE vers les équipements relevant des budgets annexes pendant la crise et le confinement.

L'affectation 2021 retrouve un niveau de l'ordre de 1,98 M€. Les dotations de CNR (Crédits Non Reconductibles) 2020 Covid, encaissées sur 2021, sont venues améliorer dans l'ensemble les résultats déficitaires attendus des budgets annexes. Ainsi, le montant de subvention Ville nécessaire pour couvrir la majorité des déficits des budgets annexes s'en est vu réduit.

La baisse conjoncturelle 2021 de l'affectation de la subvention Ville aux budgets annexes de -1,49 M€ (Chapitre 65), reste sans impact sur l'équilibre du compte administratif 2021 celle-ci étant équilibrée en recette.

**Concernant les charges financières**, (chapitre 66) celles-ci font l'objet d'une baisse de **-95,7 K€** due, d'une part à la baisse des charges d'intérêts sur l'ensemble des contrats (-47,3 K€) compensée par un rattachement négatif des ICNE sur 2021 (-10,4 K€) qui induit un écart de -48,8 K€ avec 2020 (+38,4 K€).

**La baisse des dépenses de charges à caractère général** (chapitre 011) de **-35,8 K€** s'explique en grande partie :

- Par la nécessité de prendre en charge l'achat d'équipements de protection individuelle sur l'année 2020 marquée par la pandémie (231,7 K€), qui avait ensuite fait l'objet de refacturation aux budgets annexes, qui n'est plus que de 28,4 K€ sur 2021 (soit **-203.3 K€**).
- la mise en place des conventions accueil courrier avec la Ville (**+138 K€**)
- la signature de la convention archivage avec la Métro (**+46,2 K€**) sur 2021. La mutualisation du service d'archivage a été menée au cours de l'année 2021 avec l'adoption en février 2021 d'une convention de service commun entre le CCAS, la Ville, et la Métropole. Le CCAS acquitte dans ce cadre 6,25 % des charges de fonctionnement du service commun
- l'ajout sur 2021 des dépenses du service Moyens Généraux, anciennement service entretien et déplacements, rattaché à la DRH jusqu'au déménagement à Claudel, et rattaché à la DFAG à compter de 2021, dont les dépenses impactent donc le réalisé de cette dernière, sur l'exercice 2021 seulement, à hauteur de **+42 K€**.
- La diminution des frais de reprographie de **-46,4 K€** suite à un rattachement trop élevé de 2020 sur 2021 qui vient fausser le réalisé de ce poste de dépenses.

***En conclusion :***

Globalement, sur les services regroupés sous le sigle DFAG, les dépenses réelles de fonctionnement baissent principalement du fait des refacturations de flux croisés et de la baisse des dépenses RH, et ce malgré le rattachement du service des moyens généraux.

### 3.4.3 LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

#### 1. Compte administratif 2021

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	0,1 K€	0,1 K€	0,1 K€	0,00%	0 K€
<b>ORDRE</b>	<b>0,1 K€</b>	<b>0,1 K€</b>	<b>0,1 K€</b>		<b>0 K€</b>
011 Charges à caractère général	354,5 K€	637,1 K€	256,2 K€	-27,71%	-98,2 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 804,3 K€	2 985,8 K€	3 052,8 K€	8,86%	248,5 K€
65 Autres charges de gestion courante	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
<b>REEL</b>	<b>3 158,8 K€</b>	<b>3 622,9 K€</b>	<b>3 309,1 K€</b>	<b>4,76%</b>	<b>150,3 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>3 158,9 K€</b>	<b>3 623 K€</b>	<b>3 309,2 K€</b>	<b>4,76%</b>	<b>150,3 K€</b>

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
013 Atténuations de charges	531,4 K€	109,4 K€	53,6 K€	-89,90%	-477,7 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	182 K€	287,4 K€	315,3 K€	73,28%	133,3 K€
74 Dotations, subventions et participations	-13,1 K€	180 K€	330,2 K€	-2 628,20%	343,3 K€
75 Autres produits de gestion courante	0 K€	1 K€	3 K€	100,00%	3 K€
77 Produits exceptionnels	0 K€	0 K€	7,5 K€	100,00%	7,5 K€
<b>REEL</b>	<b>700,3 K€</b>	<b>577,7 K€</b>	<b>709,6 K€</b>	<b>1,34%</b>	<b>9,4 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>700,3 K€</b>	<b>577,7 K€</b>	<b>709,6 K€</b>	<b>1,34%</b>	<b>9,4 K€</b>

#### 2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

##### Evolution des recettes (709,6 K€) : + 9,4 K€ soit + 1,34 %

- Les remboursements par l'assurance statutaire d'arriérés d'indemnités journalières du personnel en cas d'accident de travail récupérés en 2020, non reconductibles, avaient largement fait augmenter les recettes en atténuation **qui ne se reconduisent pas sur 2021**. Ce qui explique une baisse de **-477,7 K€** sur ces recettes (chapitre 013).
- La refacturation aux budgets annexes des charges et produits à répartir (CPAR) connaît une hausse en 2021 (+ 11,5 K€ soit +5,78 %) d'une part,

Et la refacturation à la Ville des agent-es de l'accueil mis-es à disposition de celle-ci lors de l'arrivée dans les nouveaux locaux de Claudel pour un montant de +86,3 K€

ainsi qu'un rattachement négatif en 2020 qui ne se retrouve pas en 2021 sur la mise à disposition d'autres agent-es, d'autre part,

Ces 2 éléments expliquent en grande partie l'augmentation des produits des services (chapitre 70) de **+133 K€**.

- La participation de l'Etat sur les Parcours Emplois Compétences et sur le supplément familial de traitement qui faisaient l'objet d'un rattachement négatif sur 2020 comptent pour 2021 des recettes à hauteur de 225 K€, soit +281,7 K€ par rapport à 2020. La participation du FIPH supérieure à celle de 2020, ainsi qu'une subvention de la Fondation de France dans le cadre du projet « tous unis contre le virus » et la participation exceptionnelle de l'Etat pour l'emploi d'apprenti-es viennent compléter l'augmentation de **+343,3 K€** des recettes de participation (chapitre 74).

### **Evolution des dépenses (3 309,2 K€): + 150,3 K€ soit + 4,76 %**

**Les dépenses de charges de personnel (3 052,8 K€): + 248,5 K€ soit + 8,86 %.**

- **La masse salariale : 2 487,7 K€ soit + 156,8 K€ soit + 6,73 %**

La masse salariale de la Direction des Ressources Humaines évolue de + 156,8 K€ entre 2020 et 2021.

**Permanents : 2 386,7 K€ soit + 166,8 K€ soit + 12,06 %**

On peut justifier cette augmentation en partie,

- par le recrutement en janvier 2021 de l'adjointe de direction du service carrière et parcours (69,1 K€) et de l'arrivée de la responsable du service carrière et parcours en juillet, ainsi que d'une chargée de prévention des risques et d'une référente SIRH courant septembre. A cela s'ajoute l'arrivée du directeur des ressources humaines en juin 2021.
- et également par l'augmentation du montant de la masse salariale versée aux apprenti-es (+35,5 K€).

**Remplacements : 101 K€ soit - 10 K€ soit - 9 %**

L'enveloppe remplacement semble en baisse, mais ce résultat est faussé par l'affectation à compter de septembre 2021 du montant des remplacements RH sur une autre direction ressources, à hauteur de 33,5 K€. Par voie de conséquence, la variation réelle de ce poste devrait être une augmentation de +23,5 K€.

**Les autres dépenses de personnel : 565,4 K€ soit + 91,9 K€ soit + 19,43 %**

Ces dépenses sont principalement des cotisations (assurance personnel – comité social – caisse de retraite), des expertises médicales et des frais de personnel extérieur.

Cette hausse concerne principalement la cotisation au comité d'œuvres sociales (+ 108,7 K€) qui varie en fonction de la masse salariale globale du CCAS.

- **Les autres dépenses: 256 K€ - 98,2 K€ soit -27,71%**

Ces dépenses regroupent les différents besoins des services de cette Direction, notamment en matière de :

1. Diverses fournitures (administratives – petit matériel)
2. Versement à des organismes – remboursements de frais (supervision – formation – accompagnement)
3. Dépenses du dispositif FIPHFP
4. Rémunération d'intermédiaires

La convention avec la METRO pour le médecin du travail, réalisée jusqu'en juin 2020 sur ces autres dépenses, impacte depuis, les frais de masse salariale. Soit un chute de cette dépense de -149,2 K€ en comparaison de 2020.

Les versements à des organismes de formations ou intervenants extérieurs qui étaient en net recul en 2020 pour cause de pandémie, sont en progression sur 2021 de +62,8 K€ soit + 66,9 %

Les autres dépenses augmentent de + 28,9 K€ soit + 22 %.

La mise en place d'une ligne « enquêtes administratives » pour répondre au besoin de l'institution sur 2021, dont le réalisé s'élève à 20,1 K€, contribue à l'augmentation de ces autres dépenses.

**Le service Moyens Généraux**, anciennement service entretien et déplacements, rattaché à la DRH jusqu'au déménagement à Claudel, a été rattaché à la DFAG à compter de 2021. Aussi les dépenses 2021 de la DRH diminuent du montant des dépenses de ce service qui l'impactaient en 2020, soit – 40,3 K€.

**En conclusion :**

Globalement les recettes de la DRH restent à peu près identiques en raison des facteurs conjoncturels. Les dépenses, quant à elles, subissent une augmentation principalement sur l'enveloppe des permanents de la masse salariale.

### 3.4.4 LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### 1. Compte administratif 2021

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
011 Charges à caractère général	11,9 K€	15,6 K€	7 K€	-40,74%	-4,8 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 023,4 K€	745,8 K€	1 720,7 K€	68,12%	697,2 K€
65 Autres charges de gestion courante	8,4 K€	9,9 K€	10,4 K€	24,16%	2 K€
<b>REEL</b>	<b>1 043,7 K€</b>	<b>771,3 K€</b>	<b>1 738,1 K€</b>	<b>66,53%</b>	<b>694,4 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>1 043,7 K€</b>	<b>771,3 K€</b>	<b>1 738,1 K€</b>	<b>66,53%</b>	<b>694,4 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
013 Atténuations de charges	115,9 K€	0 K€	387,2 K€	234,11%	271,3 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	23,3 K€	51 K€	38,6 K€	65,24%	15,2 K€
<b>REEL</b>	<b>139,2 K€</b>	<b>51 K€</b>	<b>425,8 K€</b>	<b>205,80%</b>	<b>286,6 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>139,2 K€</b>	<b>51 K€</b>	<b>425,8 K€</b>	<b>205,80%</b>	<b>286,6 K€</b>

## 2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

### **Evolution des recettes (425,8 K€) : + 286,6 K€ soit + 205,80 %**

- On trouve sur l'exercice 2021 une recette en atténuation de charges (chap. 013) qui augmente considérablement par rapport à 2020. Cette recette fait suite à la refacturation aux budgets annexes d'un certain nombre de personnels remplaçants des autres directions qui ont été affectés comptablement sur cette direction à compter de septembre 2021.
- Les recettes correspondant aux remboursements d'une partie des salaires des agent-es mis-es à disposition dans le cadre des services communs Ville/CCAS augmentent de +15,2 K€, soit + 65,24 %. Cette augmentation s'explique par la vacance du poste de Directeur Général sur toute l'année 2020 au sein du CCAS qui n'avait donc pas engendré de remboursement d'un 0,5 ETP de la part de la Ville de l'assistante de direction rattachée à ce poste de Directeur.

### **Evolution des dépenses (1 738,1 K€) : + 694,4 K€ soit + 66,53 %**

#### **Les dépenses de charges de personnel (1 720,7 K€) : +697,2 K€ soit + 68,12 %**

- **La masse salariale : + 648,7 K€**

La masse salariale de la Direction Générale évolue de + 648,7 K€ entre 2020 et 2021.

#### **Permanents : - 132,6 K€ soit -16,7 %**

Lors du 1<sup>er</sup> confinement 2020, une partie de la paie de mars 2020, correspondant à des renforts en lien avec la pandémie sur les budgets annexes avait été imputée sur la Direction Générale au budget principal. On ne retrouve pas cette dépense sur 2021, ce qui explique une partie de la baisse des dépenses des permanents pour - 61,9 K€.

S'ajoute aussi la vacance du poste de l'observation sociale sur 7 mois de l'année 2021 qui fait diminuer la masse salariale de - 26 K€.

Le directeur général du CCAS n'est plus personnel du CCAS à compter de 2021 (voir autres dépenses de personnel ci-dessous) soit -44,7 K€ sur les permanents de la Direction Générale.

#### **Remplacements : +781,3 K€ soit + 384 %**

Une grande partie des remplacements des autres directions ont été imputés, à compter de septembre 2021, sur la Direction Générale pour un montant **de 983,3 K€** entraînant une hausse sur cette Direction de + 781,3 K€. Ces dépenses ont fait l'objet d'une refacturation aux budgets concernés (comme indiqué dans les évolutions de recettes) à hauteur de 6 620 K€. La refacturation des remplacements pour les directions ressources, ni pour les services affectés au budget principal n'a pas été possible au sein de ce même budget. Aussi les 334 K€ restant correspondent à tous les remplacements des services affectés au budget principal.

- **Les autres dépenses de personnel : 48,7 K€ soit + 48,7 K€ soit + 100 %**

Le recrutement du nouveau directeur général du CCAS en 2021 s'est fait, en cohérence avec sa double mission de DGA sur la ville, sur le budget de la Ville. Une refacturation d'un 0,5 ETP de son temps de travail a été mise en place à compter de 2021 et a conduit à une dépense de personnel supplémentaire de 48,7 K€ qui n'existait pas sur cette direction antérieurement.

#### **Les autres dépenses (17 K€) : - 2,8 K€ soit - 14,29 %**

Les dépenses d'intervenants extérieurs pour des projets d'innovation et de formation des nouveaux-elles élu-es nécessaires en 2020 qui ne se reproduisent pas sur 2021 (-3,4 K€) expliquent une grande partie de cette baisse.



**En conclusion :**

Le budget de la Direction Générale a été grandement impacté par le changement du système d'imputation comptable des remplacements sur la fin de l'année 2021. En particulier sur les écritures de comptabilisation sur ce budget des frais de masse salariale et des recettes en atténuation correspondantes.

### 3.4.5 LA DIRECTION COMMUNICATION INFORMATION DOCUMENTAIRE ET PARTENARIAT

#### 1. Compte administratif 2021

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
011 Charges à caractère général	18 K€	22,2 K€	16,4 K€	-8,65%	-1,6 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	355,8 K€	334,7 K€	402,4 K€	13,10%	46,6 K€
<b>REEL</b>	<b>373,8 K€</b>	<b>356,9 K€</b>	<b>418,9 K€</b>	<b>12,05%</b>	<b>45,1 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>373,8 K€</b>	<b>356,9 K€</b>	<b>418,9 K€</b>	<b>12,05%</b>	<b>45,1 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
013 Atténuations de charges	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
<b>REEL</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0 K€</b>

#### 2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

**Il n'y a pas de recettes sur cette direction.**

**Evolution des dépenses (418 K€) : + 45,1 K€ soit + 12,05 %**

**Les dépenses de charges de personnel (402 K€) : + 46,6 K€ soit + 13,10 %**

➤ **La masse salariale : + 46,6 K€**

La masse salariale de la Direction de la Communication augmente de +46,6 K€ entre 2020 et 2021

**Permanents : + 83 K€**

Cette hausse est en lien avec le recrutement du poste de responsable du service information documentaire sur 2021 qui était resté vacant sur plusieurs mois sur 2020, et d'un directeur administratif rattaché à la Direction de la Communication (dont une recette de mise à disposition vient compenser cette dépense).

**Remplacements : - 36,4 K€**

Une chargée de mission assistante de conservation venue renforcer l'équipe de la communication pour préparer l'archivage sur l'année complète en 2020, dans la perspective du déménagement du siège à Claudel, n'est présente plus que sur le mois de janvier pour 2021.

**Les autres dépenses (16,4 K€) : - 1,6 K€ soit - 8,65 %**

Des dépenses conjoncturelles liées au déménagement du siège s'étaient ajoutées en 2020. On ne les retrouve pas sur 2021 d'où cette baisse des dépenses.

**En conclusion :**

Le budget de la Direction de la Communication évolue sur 2021, notamment sur la masse salariale qui augmente suite aux recrutements d'une responsable et d'un directeur.

### 3.4.6 L'EX DIRECTION DES AFFAIRES TECHNIQUES ET PROGRAMMES

#### 1. Compte administratif 2021

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	11,2 K€	10,6 K€	10,6 K€	-4,97%	-0,6 K€
<b>ORDRE</b>	<b>11,2 K€</b>	<b>10,6 K€</b>	<b>10,6 K€</b>	<b>-4,97%</b>	<b>-0,6 K€</b>
011 Charges à caractère général	0 K€	5 K€	0 K€	0,00%	0 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
<b>REEL</b>	<b>0 K€</b>	<b>5 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>11,2 K€</b>	<b>15,6 K€</b>	<b>10,6 K€</b>	<b>-4,97%</b>	<b>-0,6 K€</b>
Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
013 Atténuations de charges	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
<b>REEL</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0 K€</b>

#### 2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Comme en 2020 il n'y a pas de dépenses de personnel, et pas de charges à caractère général concernant cette direction sur 2021. Aucune recette non plus sur cette direction transférée à la Ville début 2018.

**Les autres dépenses (10,6K€) : - 0,6 K€ soit - 4,97 %**

Les seules dépenses concernant cette direction sur 2021, sont des dépenses d'amortissement de biens acquis antérieurement et terminant leur profil d'amortissement.

### 3.4.7 L'EX DIRECTION D'ACTION SOCIALE TERRITORIALISEE

#### 1. Compte administratif 2021

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	303,3 K€	289,5 K€	281,9 K€	-7,07%	-21,5 K€
<b>ORDRE</b>	<b>303,3 K€</b>	<b>289,5 K€</b>	<b>281,9 K€</b>	<b>-7,07%</b>	<b>-21,5 K€</b>
011 Charges à caractère général	0 K€	0 K€	0,8 K€	100,00%	0,8 K€
012 Charges de personnel et frais assimilés	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
65 Autres charges de gestion courante	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
66 Charges financières	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
67 Charges exceptionnelles	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
<b>REEL</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,8 K€</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,8 K€</b>
<b>Totaux DEPENSE</b>	<b>303,3 K€</b>	<b>289,5 K€</b>	<b>282,7 K€</b>	<b>-6,82%</b>	<b>-20,7 K€</b>

Chapitre	CA 2020	2021		Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en %	Évolution entre CA 2021 et CA 2020 en montant
		BP	CA		
042 Opération d'ordre de transferts entre sections	42,2 K€	42,2 K€	42,2 K€	0,00%	0 K€
<b>ORDRE</b>	<b>42,2 K€</b>	<b>42,2 K€</b>	<b>42,2 K€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0 K€</b>
013 Atténuations de charges	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
74 Dotations, subventions et participations	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
75 Autres produits de gestion courante	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
77 Produits exceptionnels	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	0 K€
<b>REEL</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0 K€</b>
<b>Totaux RECETTE</b>	<b>42,2 K€</b>	<b>42,2 K€</b>	<b>42,2 K€</b>	<b>0,00%</b>	<b>0 K€</b>

#### 2. Evolution des recettes et dépenses de l'année

Cette direction a également été transférée à la Ville, mais il reste des reliquats de dépenses et recettes essentiellement d'ordre :

- Dépenses d'amortissement à hauteur de 289,5 K€
- Recettes de reprise de subvention pour 42,2 K€

L'unique dépense « réelle » est relative à des reliquats de factures impayées.

### 3.4.8 SYNTHÈSE DE L'INVESTISSEMENT DES DIRECTIONS RESSOURCES

Le budget en investissement des dépenses réelles et hors emprunts, réalisé dans les Directions Ressources, est certes composé de dépenses propres aux besoins des ressources, mais regroupe pour l'essentiel des besoins transversaux à l'ensemble des Directions.

Sont réalisés en 2021 : 751,7 K€ pour :

- les achats hors besoins liés à l'installation à Claudel, 7,4 K€
- les dépenses nécessitées par l'installation à Claudel : 10 K€
- les achats pour besoins transversaux : 20 K€ (poubelles de tri – chariots de pré imprégnation)
- les achats « adaptation des postes de travail » : 18,3 K€
- l'audit patrimonial : 21 K€
- les diagnostics logements DASLPP : 3,6 K€
- la mise en œuvre du programme de travaux d'accessibilité dans les établissements du CCAS : 241,2 K€
- les coûts d'informatiques et téléphonie (matériel, logiciels métier, travaux sur réseaux) : 329,8 K€
- en Opération : étude « mise en place du projet informatique » suite à l'ouverture du nouvel EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) André Léo : 11,5 K€
- le renouvellement de la flotte des véhicules : 84,7 K€ et des équipements de mobilité douce : 3,9 K€

immobilisations/DAS en €	Réalisé 2021				Total
	Achat	Info/véhicules	Etudes/Travaux	Opération	
<b>Ressources</b>	<b>55 817 €</b>	<b>418 477 €</b>	<b>289 889 €</b>	<b>11 520 €</b>	<b>775 703 €</b>



## 4. L'INVESTISSEMENT





**I - DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT, TOUS BUDGETS CONFONDUS**

En Euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>DEPENSES REELLES</b>			
EMPRUNTS (Remboursement du capital)	2 062 309,68	2 150 887,43	2 119 075,41
Option de tirage sur ligne de trésorerie			
CAUTIONS	73 014,68	55 319,13	107 040,18
REMBOURSEMENT TROP PERCU SUBVENTION	8 547,90		0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES dont fonds de concours	32 972,68	167 669,52	143 758,62
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT VERSEES (SCI, Claudel)		1 170 547,46	108 036,40
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 691 887,52	1 693 346,10	2 448 010,61
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	38 131,81	0,00	0,00
PARTICIPATION et CREANCES RATTACHEES à DES PARTICIPATIONS		10,00	0,00
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 125,00	0,00	371,96
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 907 989,27</b>	<b>5 237 779,64</b>	<b>4 926 293,18</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>			
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	309 843,10	328 175,99	345 340,87
ICNE	6 602,10	0,00	6 547,78
OPERATIONS PATRIMONIALES			
IMMOB CORPORELLES			
AMORTISSEMENTS			5 291,50
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>316 445,20</b>	<b>328 175,99</b>	<b>357 180,15</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 224 434,47</b>	<b>5 565 955,63</b>	<b>5 283 473,33</b>



<b>RECETTES REELLES</b>			
FONDS COMPENSATION TVA	607 767,13	356 597,82	259 218,89
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	1 431 550,02	610 032,60	223 583,21
EMPRUNTS	1 130 000,01	0,00	3 400 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTE			391 139,10
CAUTIONS	55 256,80	61 045,10	103 305,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		34,69	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 496,24		
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 226 070,20</b>	<b>1 027 710,21</b>	<b>4 377 246,80</b>
<b>RECETTES D'ORDRE</b>			
SUBVENTIONS RECUES NON TRANSFERABLES			
ICNE		6 573,11	5 258,92
PLUS VALUES SUR CESSIONS			
CESSION IMMOBILISATIONS CORPORELLES			90 986,25
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	2 418 838,73	2 114 364,66	2 246 010,69
EXCEDENT AFFECTES A L'INVESTISSEMENT	33 693,26	160 000,00	
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>2 452 531,99</b>	<b>2 280 937,77</b>	<b>2 342 255,86</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 678 602,19</b>	<b>3 308 647,98</b>	<b>6 719 502,66</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>454 167,72</b>	<b>-2 257 307,65</b>	<b>1 436 029,33</b>



### Le financement de la section d'investissement (consolidé tous budgets)

Le recours à l'emprunt 2021, prévu au budget, s'est avéré indispensable à plusieurs titres :

- Le taux de subventionnement couvre 8% des dépenses d'équipement (et que 4% des dépenses totales d'investissement)
  - 92 K€ de financement Métro sur le projet gestion des déchets et lavage à plat avec lingettes pré-imprégnées déployé sur l'ensemble des équipements du CCAS.
  - 94 K€ sur la DASPE concernant divers achats d'équipements et des travaux. Financements provenant majoritairement de la CAF pour les rénovations sur Villeneuve 39 K€ et La Trottinette 27 K€.
  - Le tout complété par de nombreux financements divers, mais de faibles montants unitaires.
- L'essentiel des recettes (non financières et hors emprunt) s'élève à 224 K€
- L'épargne nette est négative\* (*\*dans l'attente de la subvention exceptionnelle de la Ville au titre de 2021*) : la section de fonctionnement ne dégager donc pas de capacité d'autofinancement de l'investissement.
- L'équilibre réel des opérations financières a été respecté en 2021 (excédent de 45 k€ seulement) : les dotations aux amortissements 2,2 M€, ainsi que les remboursements perçus au titre du FCTVA 259 K€, couvrent les remboursements en capital de la dette en cours 2 119 K€ et l'amortissement des subventions perçues sur les exercices antérieurs 345 K€.

**Cette structure de financement** de la section d'investissement, consolidée tous budgets du CCAS, ne permettait donc pas de dégager des financements propres, hors emprunt suffisants pour les travaux prévus en 2021.

Elle limite fortement la possibilité pour le CCAS de réaliser des travaux d'investissement au-delà d'une enveloppe globale inscrite dans sa PPI, en lien avec l'amortissement annuel de son stock de dette.

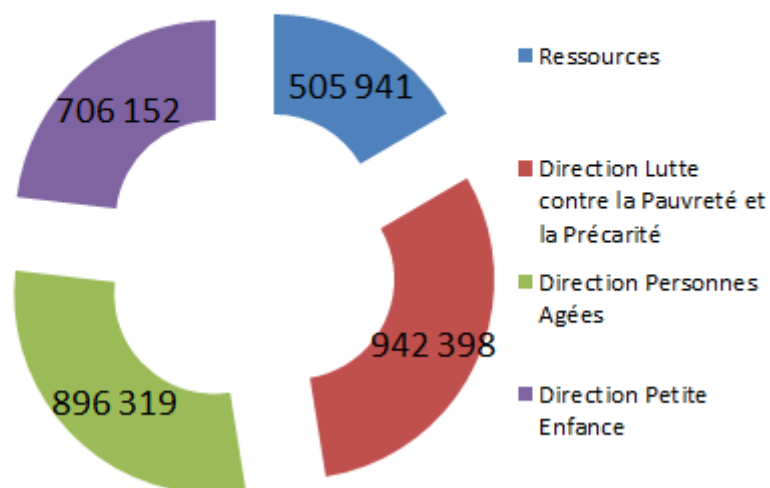
C'est pourquoi, le CCAS a eu recours à l'emprunt en 2021 à hauteur **de 3,4 M€** (3,6 M€ prévus au BP2021) afin :

- de financer les travaux et achats de 2021,
- de financer les « Restes à réaliser » (756 K€ pour mémoire)
- d'anticiper le financement des travaux d'investissement prévus au BP 2021, mais dont le calendrier s'est décalé sur 2022.

De plus, la souscription de ce nouvel emprunt a permis de garantir au CCAS des conditions de taux fixe performant à hauteur de 0.71% sur 20 ans, avant l'évolution d'un contexte financier de remontée des taux à venir, pour le financement de ces travaux déjà arbitrés et budgétés.

Dans le cadre des besoins de financement de la PPI pour les exercices à venir et pour sortir de cette stratégie limitant drastiquement de la capacité d'investissement, la recherche de financements extérieurs reste l'axe de travail prioritaire pour le CCAS, avec en parallèle, le retour en positif de l'épargne nette (donc la génération d'autofinancement).

## UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE PAR DAS DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE



### Rappel Résultat d'investissement tous budgets CCAS

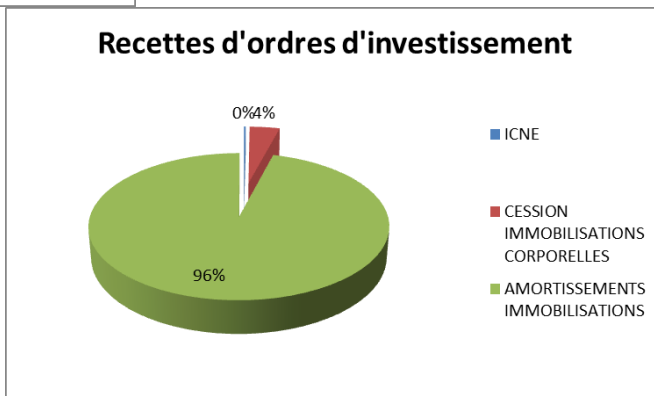
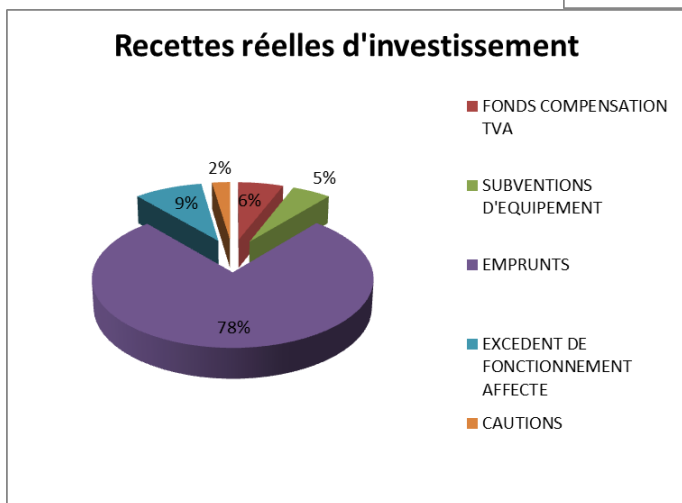
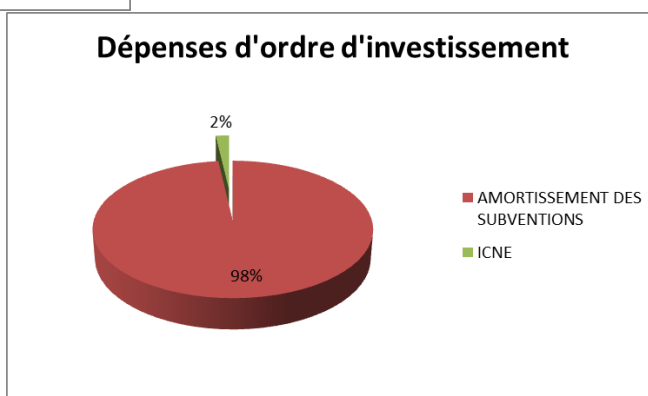
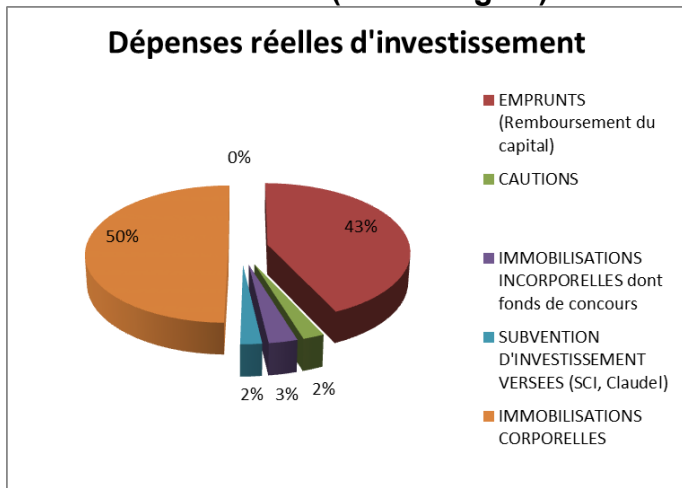
SECTION	Crédit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation - Mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSE	9 045 905,84	5 283 473,33	1 086 499,22
RECETTE	9 466 802,90	6 719 502,66	330 234,66
<b>Résultat de l'exercice 2021 consolidé</b>		<b>1 436 029,33</b>	<b>-756 264,56</b>
Résultat reporté		1 300 704,02	
<b>Résultat cumulé investissement consolidé</b>		<b>2 736 733,35</b>	

NB. Les budgets en EPRD se réalisent en investissement sous la forme d'un tableau de financement.

**Le résultat de l'exercice 2021 en investissement de 1 436 K€ permet de couvrir les Restes à Réaliser de 2021 sur 2022 pour -756 K€.**

Les 680 K€ restant, cumulés au résultat des exercices antérieurs d'investissement de 1 301 K€, constituent donc **une réserve de 1 981 K€ qui permettra de financer le solde des opérations 2021 ayant été décalées dans le temps et une partie des investissements 2022.**

### Investissement 2021 (tous budgets)





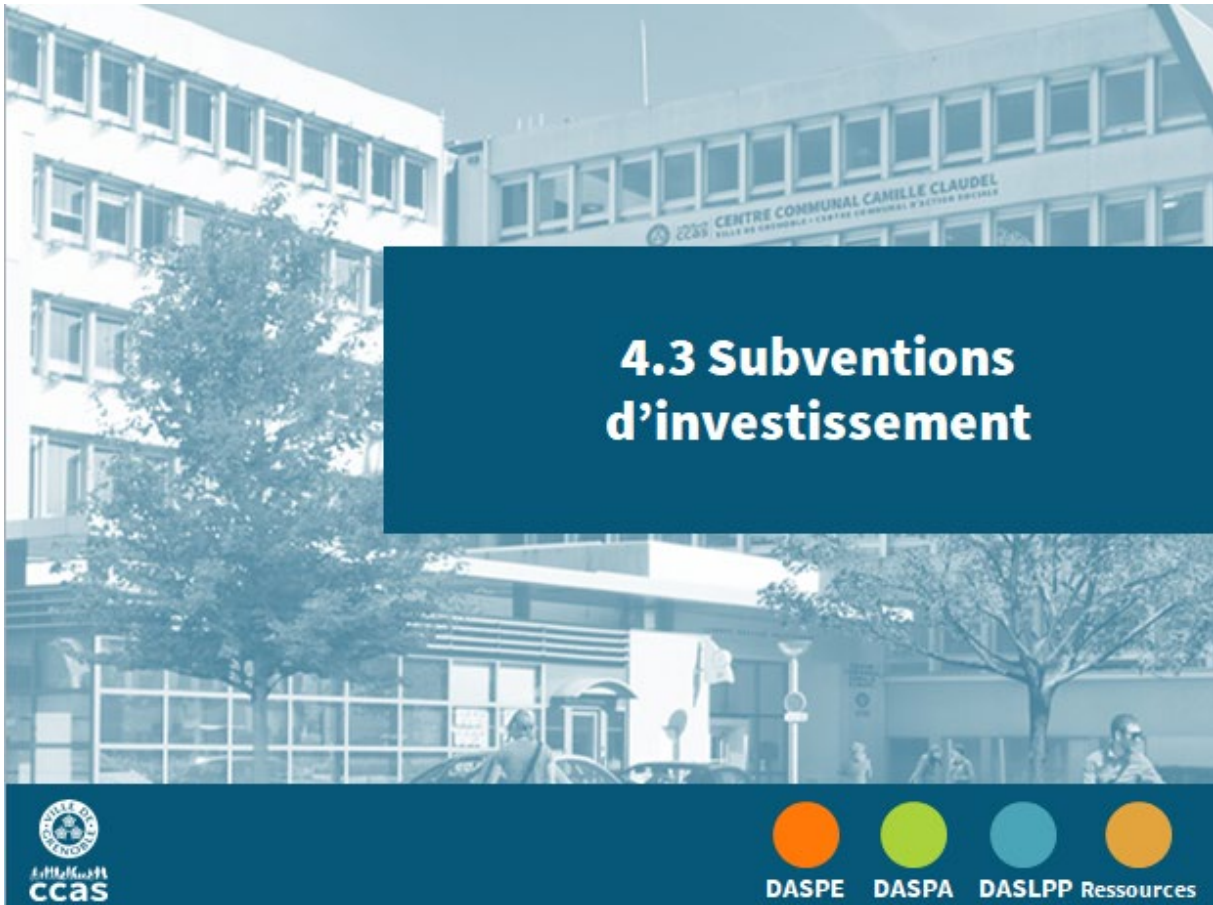
## 4.2 Principales opérations d'investissement



DASPE DASPA DASLPP Ressources

	2021		
	Travaux opérations	Travaux récurrents	
<b>Ressources</b>	<b>568 k€</b>	<b>4 k€</b>	
Accessibilité	217 k€		
Audit Patrimonial et étude faisabilité réhabilitation Montesquieu	21 k€		
Informatique	330 k€		
<b>Direction Lutte contre la Pauvreté et la Précarité</b>	<b>517 k€</b>	<b>74 k€</b>	
Rénovation plomberie CAI	77 k€		
Aménagement du Rondeau	440 k€		
<b>Direction Personnes Agées</b>	<b>366 k€</b>	<b>86 k€</b>	
Informatique (licences)	15 k€		
Rénovation et rafraîchissement appart dans les 4 RA	208 k€		
SSI RA Montesquieu (frais d'études avant lancement des travaux sur 2022)	6 k€		
Lucie Pellat - Rénovation et rafraîchissement appart	48 k€		
Lucie Pellat - Légionnelle	59 k€		
Lucie Pellat - SSI	26 k€		
Lucie Pellat - Aménagement des abords (frais d'études avant lancement des travaux en 2022)	4 k€		
<b>Direction Petite Enfance</b>	<b>410 k€</b>	<b>183 k€</b>	
EAJE Villeneuve - Réhabilitation	178 k€		
EAJE Voie Lactée - Réhabilitation	89 k€		
EAJE Elise et Chatain - Rénovation	119 k€		
Aires de jeux EAJE	24 k€		
<b>Total général</b>	<b>1 861 k€</b>	<b>347 k€</b>	<b>2 208 k€</b>

	Achats 2021
<b>Ressources</b>	<b>40 k€</b>
Véhicules et mobilité douce	88 k€
Achat de chariots de ménages et poubelles de tri	16 k€
Informatique (dont achats et renouvellements de licences)	330 k€
<b>Direction Lutte contre la Pauvreté et la Précarité</b>	<b>84 k€</b>
<b>Direction Personnes Agées</b>	<b>80 k€</b>
<b>Direction Petite Enfance</b>	<b>132 k€</b>
<b>Total général</b>	<b>770 k€</b>



## 4.3 Subventions d'investissement



DASPE



DASPA



DASLPP



Ressources

	<b>Subvention d'investissement</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Ressources</b>	<b>102 k€</b>	92 K€ suvention Métro sur le projet gestion des déchets et lavage à plat avec lingettes pré-imprégnée déployé sur l'ensemble des équipements du CCAS
<b>Direction Lutte contre la Pauvreté et la Précarité</b>	<b>26 k€</b>	Subvention ville pour l'achat du camion "Caravanne des droit
<b>Direction Personnes Agées</b>	<b>2 k€</b>	
<b>Direction Petite Enfance</b>	<b>94 k€</b>	Financements provenant majoritairement de la CAF pour les rénovations sur Villeneuve 39 K€ et La Trottinette 27 K€. Complété par diverses subvention pour achats d'équipements.
<b>Total général</b>	<b>224 k€</b>	





## 4.4 L'endettement



-  DASPE
-  DASPA
-  DASLPP
-  Ressources



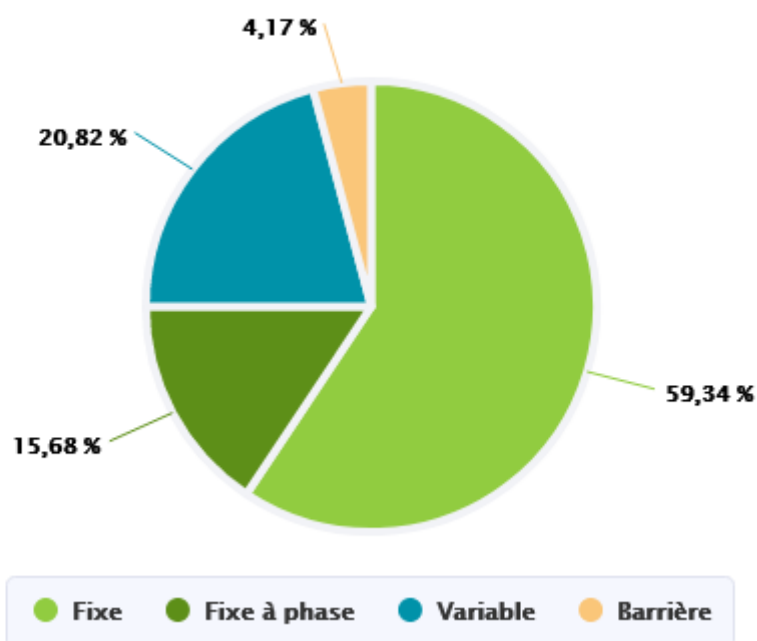
**Les synthèses ci-dessous n'intègrent pas l'emprunt de 3,4 M€ souscrit auprès de la banque Postale au 31/12/2021** (du fait que la première échéance relève de l'exercice 2022).

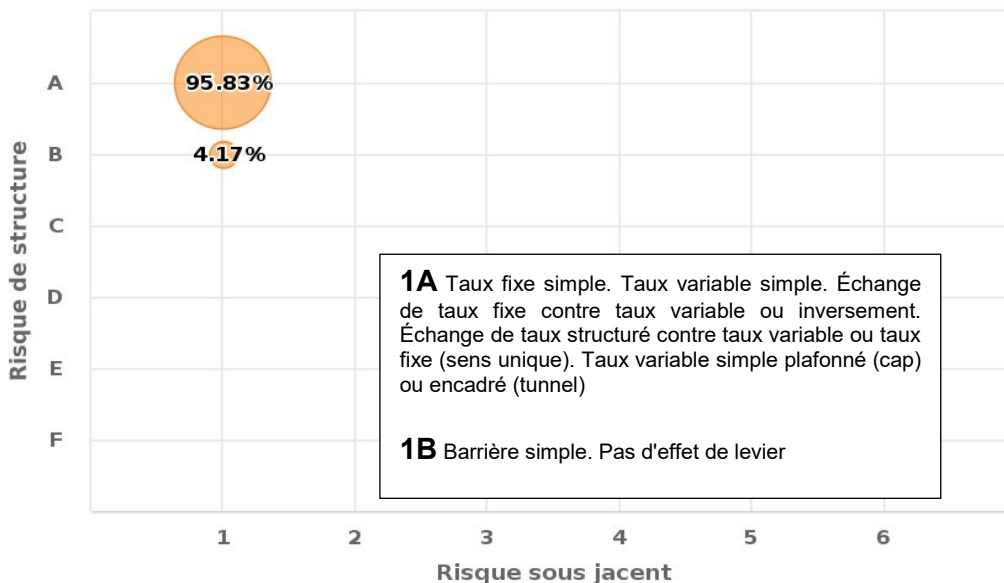
Dette	2019	2020	2021
Capital à l'origine	37 300 769,00 €	37 175 768,59 €	37 175 768,59 €
Capital restant dû au 31/12	18 906 020,00 €	16 754 132,28 €	14 635 057,00 €
Capital payé sur la période	2 062 310,00 €	2 150 887,43 €	2 119 075,40 €
Intérêts payés sur la période	406 775,00 €	363 624,26 €	310 835,60 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>2,11%</b>	<b>1,98%</b>	<b>1,87%</b>

#### Synthèse de votre dette au 31/12/2021

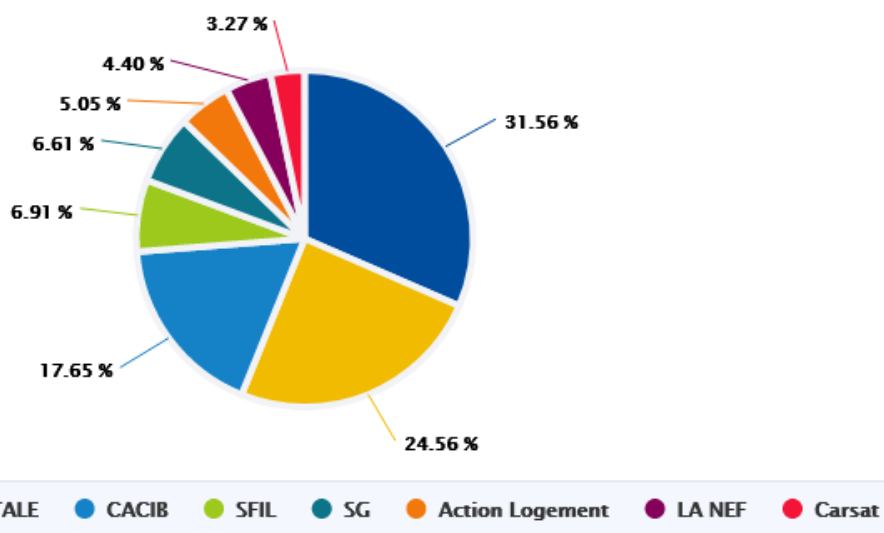
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre prêts
14 635 057 €	1,87%	8 ans et 9 mois	4 ans et 7 mois	17

#### Dette par type de risque





Répartition par prêteur



Flux de remboursement

